

PLAN DE GESTION DU SITE CLASSE DE BAUME LES MESSIEURS



YOLANDE HESSOU INGENIEUR PAYSAGISTE
JOSIANE TRIBLE ARCHITECTE DPLG

7, rue Saint Gilles 67220 TRIEMBACH AU VAL tél et fax 03 88 58 99 98
18, rue Galilée 68200 MULHOUSE tél 03 89 42 05 15 fax 03 89 42 97 95

Le Plan de Gestion du site classé de Baume les Messieurs a pour objectif d'établir les actions prioritaires à mettre en œuvre pour garantir la pérennité de ses qualités patrimoniales.

Le diagnostic a confirmé la sensibilité du site, avant de définir les enjeux principaux :

Enjeux paysagers

- Interventions localisées et résorption des points noirs paysagers répertoriés ;
- Valorisation des paysages : aménagement ou restauration des belvédères ;
- Reconquête paysagère : établissement d'un ETAT PAYSAGER DE REFERENCE.

Enjeux urbains

- Régler les dysfonctionnements liés à la circulation automobile.
- Préserver les caractéristiques urbaines de Baume les Messieurs.
- Maintenir les caractéristiques routières existantes.

Enjeux architecturaux

- Valoriser et conserver les éléments, même modestes, qui construisent et donne une identité au site.
- Encourager l'exploration du site.
- Abbaye : revaloriser les espaces structurants.
- Site des Grottes : donner une nouvelle image pour éviter les tendances à la banalisation, aménager le site en tirant parti des éléments forts du paysage, préservation et régénération du lieu.

Enjeux touristiques

- Maintenir la différenciation entre Baume les Messieurs et le site des Grottes.
- Permettre un accueil mieux adapté sur les différentes zones.
- Développer l'activité touristique en respectant la sensibilité du lieu et sa capacité d'accueil maximale.
- Ouvrir de nouvelles perspectives en associant Sermu, Granges, Blois et Ladoye sur Seille.

Le Plan de Gestion répond à ces enjeux en proposant des grandes lignes d'interventions avec des prescriptions particulières qui se justifient dans un contexte global de reconquête paysagère.

Il est important de rappeler que le site fonctionne comme une entité liée. Les interventions ponctuelles s'inscrivent dans une problématique générale et contribuent au même titre que les autres mesures à la préservation du lieu.

Les choix en terme d'actions tendront à privilégier la logique de fonctionnement de la reculée.

I - LE GRAND PAYSAGE

Les interventions sur le paysage se font à plusieurs niveaux. Les points noirs paysagers ayant fait l'objet d'un inventaire exhaustif, des propositions en terme de réhabilitation sont évoquées pour tenter d'assimiler ou de résorber ponctuellement l'impact négatif de ces éléments. Un deuxième type d'actions visera à valoriser le paysage existant par l'intermédiaire des belvédères. Des moyens de mise en valeur ou de restauration sont proposés pour l'ensemble des points de vue.

A une autre échelle, l'état paysager de référence constitue une image idéale du paysage vers lequel diverses actions de gestion de l'espace devront tendre.



11. RESORPTION DES POINTS NOIRS PAYSAGERS

111. Les réseaux aériens

Le diagnostic a relevé les réseaux ayant un impact négatif sur le paysage :

- La vallée du Dard : traversée longitudinale et sur les versants.
- Du site des Grottes au plateau de Crançot. Belvédère de Crançot.
- De Granges à Baume les Messieurs.
- La Cour Froide.



Les lignes devront faire l'objet d'un projet d'enterrement pouvant entrer dans le cadre d'une réfection des réseaux existants.

L'ensemble des aménagements ayant un impact fortement négatif sur le paysage, Baume les Messieurs doit envisager un programme global, en concertation avec les communes limitrophes de Granges et de Crançot..

Un projet existe déjà sur la commune de Baume les Messieurs pour enterrer les lignes et réseaux aériens. Toute intervention devra s'inscrire dans le cadre de cette action.

«La dissimulation des réseaux électriques au lieu-dit «Cour Froide» consiste à supprimer 265 m de réseau électrique aérien disgracieux. Cette mesure ne permettra qu'un effacement partiel dans ce secteur. En effet subsisteront 35 m de fils et trois poteaux aux abords immédiats de la rivière. Il serait utile d'envisager une solution plus radicale faisant disparaître totalement cet équipement tant en rive gauche que dans sa traversée de la Seille.» Courrier de la DIREN du 4 Août 1999.

L'étude concernant l'effacement du poste cabine haute 'Cour Froide' et lignes hautes et basses tension a été reprise par la SIDEC à la demande de la DIREN et de l'Architecte des Bâtiments de France, afin de compléter les travaux de mise en souterrain du réseau basse tension prévu.

La suppression du poste de transformation en cabine haute à proximité du restaurant et chalet de vente proche de l'entrée des grottes pourrait être traitée dans le cadre d'une opération visant la résorption des points noirs paysagers, le Conseil Général ayant entrepris récemment une réflexion à ce sujet, en collaboration avec le SIDEC.

La mise en souterrain de la totalité du réseau aérien HTA 20 000 volt situé dans la reculée a été chiffré, il y a au moins une dizaine d'années. Cette étude doit être réactualisée.

Des améliorations peuvent être envisagées au niveau du réseau aérien B.T posé sur certaines façades des bâtiments de l'Abbaye. (renseignements obtenus auprès du SIDEC. 11/99).

Il serait judicieux de traiter le dossier réseaux et transformateur, situés dans la vallée du Dard, et descendant de Granges dans un même programme d'enfouissement.



112. Le CHATEAU D'EAU et LA PERCEPTION du bourg de Granges sur Baume depuis la reculée

Le château d'eau a un impact visuel limité depuis le fond de la reculée. Cependant, il est visible de certains points d'observation principaux. Son impact est directement lié à sa représentation subjective. Les visiteurs, mais également les habitants, considèrent cet élément comme un point noir majeur.

La réflexion doit surtout prendre en compte l'effet induit par le château d'eau sur son site d'implantation : il est «posé» à proximité immédiate de bâtiments, au cœur même du village. Si ses dimensions monumentales peuvent s'adapter à un paysage de plateau, elles entrent en conflit direct avec l'échelle d'un bourg. Le château d'eau est perçu comme un désagrément majeur pour les habitants. Les propositions auront pour objectif de restaurer un environnement acceptable pour les habitants de Granges.

La vocation touristique de la commune est très peu compatible avec la perception du site actuellement. Le château stigmatise l'entrée du bourg.

Une réflexion doit être engagée avec les services concernés, afin de voir l'alternative qui peut être proposée pour limiter l'impact du château d'eau, ou au mieux, de le supprimer.

La problématique principale est de gérer son influence dans son environnement bâti. Les solutions d'intégration paysagère (dans un ensemble plus vaste, et de perception lointaine) ne sont cependant pas forcément adaptées.

- La suppression, si la mesure est techniquement possible, paraît la solution optimale.

Les autres solutions destinées à limiter visuellement l'impact de l'élément n'auront que peu d'effets aux abords immédiats du château d'eau. Si sa reconstruction (de taille moindre) est cependant nécessaire, il serait souhaitable d'en définir précisément l'emplacement. L'éloignement du village risque d'entraîner des coûts supplémentaires en terme d'investissements, il garantit également un meilleur environnement proche pour les habitants de Granges.

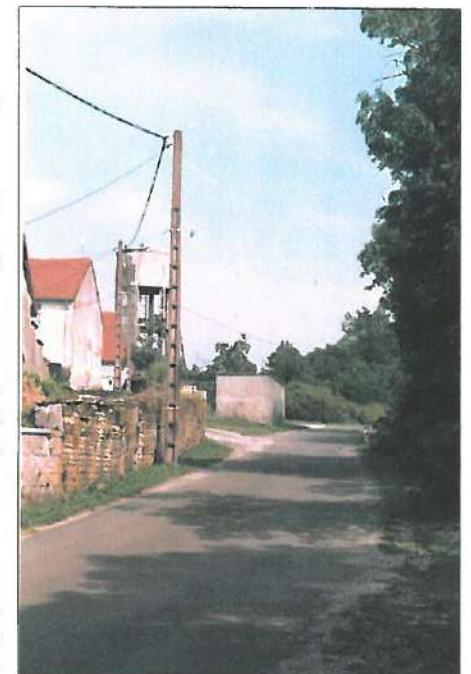
- Il est possible également d'envisager une végétalisation :

Les limites : destinée à camoufler l'aspect minéral, elle ne modifie pas les volumes importants de l'élément, elle les enveloppe. La végétalisation nécessite des supports sous forme de treillis qui devront être fixés sur la structure. La disposition de ces treillis devra faire l'objet d'un traitement architectural particulier : le château d'eau sera alors traité comme un objet sculptural. L'impact en volume à Granges sur Baume sera identique.

- Une autre possibilité consiste à peindre le château d'eau.

Le château d'eau devient objet d'art. Si l'effet en trompe l'œil peut être réussi en vue lointaine, il n'est pas destiné aux abords immédiats de Granges. Il faut éviter d'imposer en plus du château d'eau une « décoration » qui risque d'être mal « assimilée ».

La solution retenue serait la suppression de l'élément actuel, avec une reconstruction éventuelle et réduite, à l'extérieur de la zone bâtie.



Depuis Baume les Messieurs , les pavillons implantés à proximité de la falaise ont un impact extrêmement négatif. Un traitement adapté des façades, notamment dans le choix des couleurs, pourrait permettre de palier ponctuellement le problème. La plantation de quelques arbres de hautes tiges est préconisée.

L'objectif n'est pas de dissimuler l'ensemble du bâti mais de l'intégrer au mieux pour qu'il devienne un élément du paysage et non un point d'appel.

Les arbres de hautes tiges n'auront pas d'effet d'écran depuis les habitations de Granges : la vue sur la reculée peut leur être préservée.

113. L'assainissement

Cette question concerne non seulement Baume les Messieurs, mais également les communes de Crançot et de Granges.

En effet, les communes du plateau déversent actuellement les eaux usées et vannes dans les laizines des falaises calcaires. Les infiltrations polluent le Dard et la Seille.

Il n'est pas tolérable de maintenir cette situation. Chaque commune doit prendre la responsabilité de ses eaux vannes et trouver un moyens de remédier à la situation actuelle. **Les objectifs de la gestion du site classé reposent en effet sur des caractéristiques environnementales et paysagères, dont fait partie la qualité de l'eau.**

Plusieurs solutions techniques peuvent être envisagées. Les actions doivent cependant être diligentées pour restaurer un équilibre qui fait défaut. La question de l'assainissement peut être considérée comme une priorité en regard des désagréments et des impacts sur l'environnement naturel.

La pollution effective de l'eau n'est pas visible. C'est ce qui explique la lenteur des actions.

Certaines conséquences indirectes sont cependant perceptibles. Ils rappellent l'urgence des mesures à prendre :

- Problème de stabilité des sols sur le versant de la route du Mont, dû en partie aux infiltrations : un tuyau d'effluents arrive ouvert à mi-pente, empruntant un chemin actuellement infréquentable : le sentier des Moines.
- La station d'épuration de Granges sur Baume, qui ne fonctionne pas, présente une image incompatible aux environs d'une laiterie.

La commune de Baume les Messieurs doit également envisager une solution pour purifier ses effluents. Une étude est en cours pour définir si l'assainissement se fera de façon collective (en liaison avec certaines communes du Val de Seille) ou individuellement.

Des choix doivent être rapidement faits.

114. La DECHARGE destinée aux gravats, sur le site des Grottes

Elle n'est pas autorisée. L'élimination des gravats et déchets doit faire l'objet d'une gestion maîtrisée.

A cet égard, le panneau implanté à proximité « légitimant la décharge » est absolument illégal. Autre effet indirect, non moins négligeable (et assez cocasse) : il souligne l'existence d'une décharge, à quelques mètres d'un panneau touristique vantant les mérites du site.

Placée au cœur de la reculée, à proximité des aménagements touristiques, elle doit faire l'objet d'un traitement prioritaire.

Principes paysagers :

L'objectif est d'obtenir une revégétalisation la plus « naturelle » possible, qui puisse évoluer vers un massif boisé, qui est le seul garant d'une restauration du sol et d'une stabilisation durable.

Principe fondamental : il faut laisser le temps à la végétation de s'installer.

Le système de dynamique végétale sera préféré à une végétalisation artificielle.

Pour obtenir rapidement des résultats satisfaisants, deux types d'interventions seront engagés simultanément :

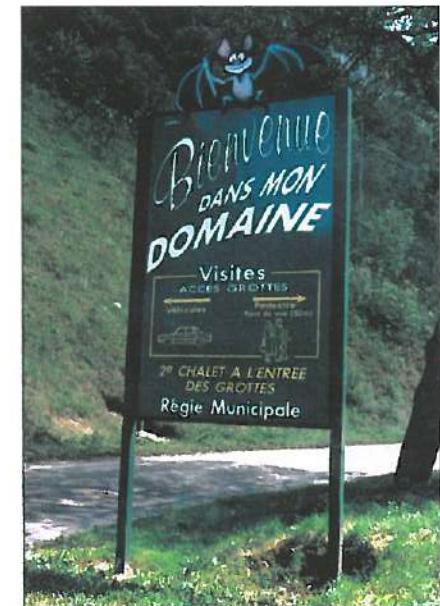
- Une végétalisation d'accompagnement pour permettre de préserver les écrans en place ou d'en recréer ponctuellement, le temps de la renaturation du talus.
- La restauration du talus.

Principes techniques :

Phase 1 :

1. Maintenir la végétation qui forme un écran. Le bosquet situé entre la rigole et le Dard sera maintenu. A noter le rôle important de rétention du sol meuble de la frange en bas de talus.
2. Restauration du sol :

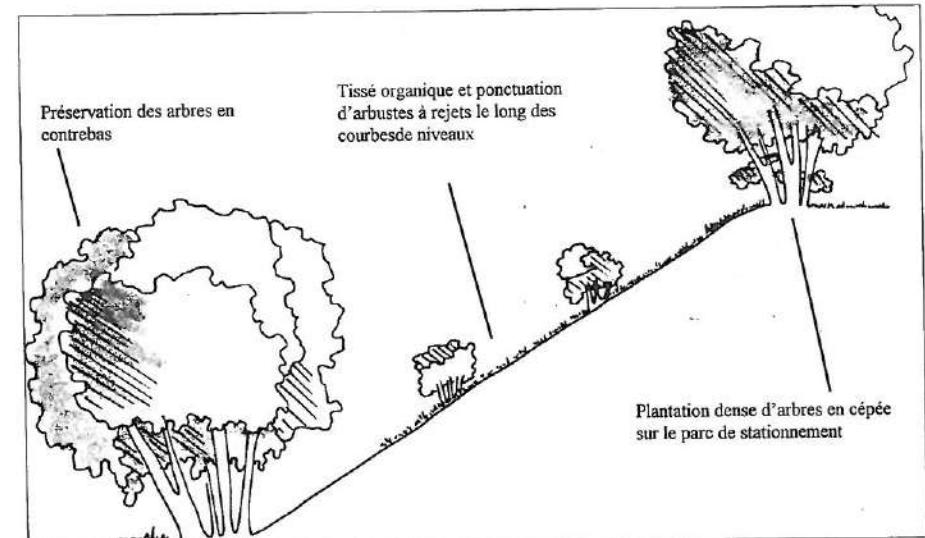
- Evacuation hors site des remblais impropre à la plantation. La pente peut être reprise à ce stade avec une réduction ponctuelle de la plate forme de stationnement. Il faut tendre à restaurer un talus de 65% au maximum.
 - L'intervention en partie basse du talus sera délicate. Un accès en contrebas peut s'avérer nécessaire.
 - Apport de terre végétale sur une épaisseur de 50 cm au minimum
 - Stabilisation mécanique des terres : stabilisation du sol avec un système de fascines implantées de façon intermédiaire dans le talus, ainsi qu'une stabilisation superficielle des terres pour limiter le ravinement. Un film superficiel et provisoire en toile de jute permet de limiter le ravinement des terres, jusqu'à l'implantation définitive de la végétation.
1. Plantation dense en haut de talus d'une frange arborée. Elle devra être le plus aléatoire possible. Des arbres en cépée seront préférés pour leur silhouette permettant non seulement une intégration aisée, mais formant un volume efficace.



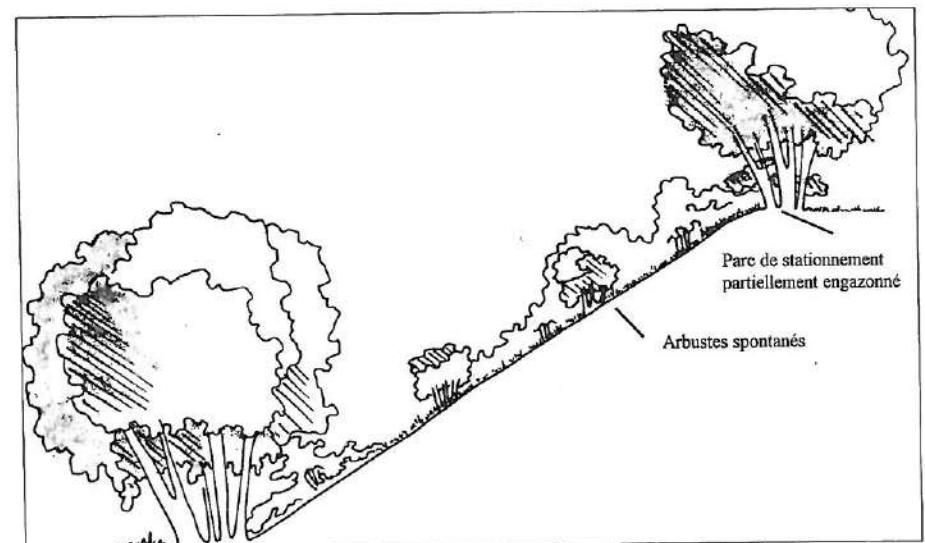
1. Plantation dense en haut de talus d'une frange arborée. Elle devra être le plus aléatoire possible. Des arbres en cépée seront préférés pour leur silhouette permettant non seulement une intégration aisée, mais formant un volume efficace.
1. Plantation ponctuelle de jeunes plants émettant facilement des rejets, dans le sens des courbes de niveaux intermédiaires. Le but de ces plantations est de renforcer la stabilisation du talus à des niveaux intermédiaires. La revégétalisation sera cependant spontanée.
Les végétaux retenus doivent avoir un système racinaire traçant, drageonnant avec une facilité de donner des cépées après avoir été rabattus sur souche. Ils devront appartenir à la palette végétale locale.
1. Engazonnement d'un mélange de graminées et de vivaces adaptées au milieu et respectueux des variétés locales. Ce procédé permet d'obtenir une couverture du sol, et d'attendre l'implantation progressive des essences arbustives spontanées.

Phase 2 :

1. Gestion des cépées et des bosquets pour ne plus créer d'écran. Certains arbres seront supprimés pour valoriser la végétation et surtout donner un effet de profondeur au site.



Principe de renaturation du talus



12. VALORISATION DES PAYSAGES : aménagement ou restauration des belvédères ou des points d'observation majeurs.

121. Le belvédère de CRANCOT

Le belvédère de CRANCOT est le point de passage le plus fréquenté (notamment par les cars de tourisme), mais le diagnostic a mis en évidence le fait que les arrêts étaient de courte durée.

Dans une perspective d'aménagement global sur la reculée, il convient de qualifier le lieu, et d'identifier ses fonctions :

Un espace de réserve pour le stationnement (pour désengorger le stationnement en bas du site).

Pour préserver le site des Grottes en contrebas, il est souhaitable d'encourager un accès piéton par les échelles et les sentiers.

Un espace de distribution. Le site doit servir de point de jonction avec les différents lieux majeurs de la reculée.

Il faut une liaison avec :

- l'éperon de Sermu : belvédère, échelles et accès à Baume.
- le site des Grottes , les échelles, et la liaison avec Baume par le sentier du Dard à pied ou par la route de la vallée du Longe bief pour un accès en voiture.
- les sentiers : GR 59, *sentiers des Murgers, sentier des Combes* et le *sentier du Dard*.

L'information touristique devra être présente pour encourager à une découverte plus complète du lieu.



Les objectifs issus du diagnostic :

- a) *Organiser le stationnement : bus, VL et stationnement longue durée / arrêt minute*
- b) *Aménagement des abords : voiries, espaces piétons, accès aux échelles, liaisons entre les deux belvédères, un espace d'information correctement implanté...*
- c) *Prescriptions sur les espaces privés pour un traitement qualitatif global.*

Prescriptions particulières :

- Aménagement du belvédère dans un espace requalifié. Les garde-corps seront changés pour un modèle linéaire. La gamme du mobilier tendra à être cohérente sur l'ensemble du site. La plate-forme sera traitée avec un matériau contrastant avec la voirie.
- Enterrement des réseaux aériens sur le site : un périmètre minimal d'intervention est à fixer en fonction des limites visuelles.
- Réfection du carrefour : il convient de conserver le traitement « enherbé » et la dénivellation existante. L'espace d'information peut être situé sur l'espace en contrebas.
- Conservation du cheminement enherbé de l'accès aux échelles et au deuxième belvédère.
- Remplacement des plantations à l'avant de la clôture du restaurant par une haie champêtre, plus en accord avec son environnement.
- Maîtrise de la végétation : il faut conserver les arbres en limite de falaise mais tailler les arbustes et des arbres en contrebas pouvant limiter la vue. Il est nécessaire d'entretenir régulièrement l'espace entre le garde-corps et la falaise pour éviter d'avoir un espace intermédiaire délaissé, qui dévalorise l'ensemble. Les détails soignés participent à l'image qualitative du lieu.
- Suppression des panneaux publicitaires fixés sur le garde-corps existant.

122. Le belvédère de GRANGES SUR BAUME et ses abords immédiats

- Le belvédère

Le principe repose sur une intervention limitée au niveau de la tête du belvédère, avec des modifications ponctuelles pour un meilleur traitement qualitatif.

Il est nécessaire de modifier la perspective sur la plate-forme du belvédère pour rompre «l'envolée de marches» et l'effet de corridor. Cette image est renforcée par le grillage actuellement implanté de part et d'autre de l'accès.

Scénario 1

La plate-forme serait plus large mais moins éloignée. Les caractéristiques et l'ampleur du panorama sont préservés par les avancées proposées.

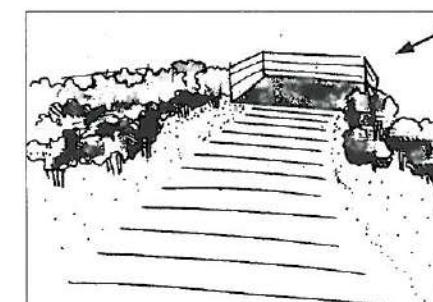
La perception de l'aménagement depuis le site est minimisée par le recul du grillage.

Les plantations sont destinées à accompagner et intégrer l'aménagement :

- Plantations aléatoires, avec des arbustes issus du site et transplantés (végétation arbustive de versant).
- Banquette engazonnée latérale.



Etat actuel



Recul de la tête du belvédère pour permettre une meilleure intégration

Scénario 2

La plate-forme sera conservée à l'extrémité, en l'élargissant vers l'Ouest (vue sur l'entrée de la reculée et l'amorce de la vallée du Longe Bief).

Une plate-forme intermédiaire pourra être implantée pour créer un effet de palier, avec une extension vers l'Est (vue sur Baume les Messieurs).

Les escaliers seront repris en réduisant la profondeur des emmarchements pour permettre une descente plus confortable.

Des plantations sont préconisées pour accentuer la dissymétrie de l'aménagement.

- Les espaces intermédiaires

Les escaliers courbes sont à conserver. Il faut prévoir un rafraîchissement de la main courante : une peinture gris mat est préconisée.

Tous les bancs liés au belvédère seront remplacés par un modèle unique. A noter : la semelle de fondation ne doit pas être visible, et surtout pas en saillie.

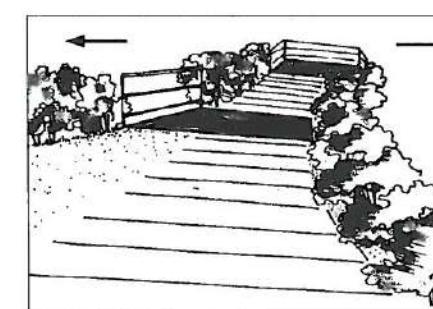
Pour l'ensemble des informations, il serait souhaitable d'utiliser le R.I.S de la place de l'église : indication du réseau de sentiers liés à Granges (le sentier des Moines, des Murgers, le GR 59, et les Laves).

Le départ du *sentier des Moines* et de l'accès à pied à Baume les Messieurs sera rappelé au niveau de la plate forme intermédiaire : identification du sentier, information directionnelle, et estimation de la durée de la descente.

Le grillage est déplacé et intégré à des arbustes transplantés, disposés aléatoirement.

vue vers Baume les Messieurs

La plate-forme intermédiaire rompt le linéaire et l'envolée



vue vers Baume les Messieurs
vue vers l'entrée de la reculée

Scénario 2

- *Granges sur Baume*

L'aménagement du belvédère doit être étudié avec son environnement immédiat.

- Traitement qualitatif des espaces publics et privés visibles depuis la place : la station d'épuration, la laiterie, et la voirie.

La laiterie participe à l'animation du site : un traitement soigné de ses abords valoriserait son activité commerciale. Il est peut-être possible de répartir différemment les espaces et proposer une extension des zones privés de la laiterie sur l'arrière (vers la station d'épuration qui devra être détruite) et une restitution au domaine privé de la zone située entre la voirie et le bâtiment principal.

- Le fleurissement actuel du bourg orne quelques massifs bordurés ou des conteneurs quelque peu surprenants (dont la fonction principale a été maladroitement détournée).

Un fleurissement des abords des belvédères est inutile. Il convient de privilégier un traitement qualitatif et soigné pour améliorer le confort des visiteurs et « donner le paysage à voir ».

Il est préférable d'avoir un fleurissement sur les espaces publics au niveau de la place de l'église et devant la mairie. La palette végétale sera adaptée au site, pour éviter un fleurissement trop urbain en choisissant des vivaces plutôt que des annuelles.

123. Le belvédère de SERMU

Situé au bout de l'éperon rocheux, il permet de découvrir Baume les Messieurs. Les jardins en terrasses ainsi que l'adaptation au relief de l'abbaye sont particulièrement valorisés.

Il est placé à proximité du GR 59 et du sentier des Laves auxquels il peut être simplement relié. Il peut même être le point de jonction avec le sentier projeté *des Murgers*, sur le plateau de Sermu.

Les principes d'aménagement s'attacheront à préserver le site existant, en proposant un traitement sobre.

- Conserver le revêtement enherbé et la végétation en place.
Un élagage ponctuel devra cependant permettre de maîtriser ponctuellement la végétation sur le côté Est, occultant partiellement la vue sur Baume les Messieurs.
- Utiliser le motif caractéristique du murger.
Un parapet en moellons calcaires pourra être monté, dans le même appareillage que les murgers (parement et chaperon). Les joints secs initialement souhaités seront remplacés par des joints beurrés, pour des raisons de sécurité (les saillies pouvant servir de support d'ascension pour les enfants)....

Le muret ne permet pas la notion de transparence, mais il utilise un motif paysager local. Les pierres peuvent être récupérées sur place à partir des murgers détruits ou renversés.

On a alors un effet d'appel puis de découverte du panorama.

Deux scénarii peuvent être envisagés :

1. La reconstitution d'un murger d'un mètre de hauteur (pour être conforme aux normes de sécurité en matière de garde-corps).

Les atouts : le motif du murger est reconstitué à l'identique, sans déclinaison ni adaptation. L'aménagement sera perçu comme une continuité « naturelle » du maillage de murets. La fonction détournée de l'élément permet de « gommer » l'impact du belvédère. Le paysage n'est pas spontanément *donné à voir*. Le promeneur doit s'approcher pour en découvrir l'ampleur.

Les limites : la hauteur peut inciter les enfants à vouloir escalader le parapet pour « mieux voir le paysage ».

Le chaperon pourra être incliné vers l'intérieur pour éviter qu'il ne soit utilisé spontanément comme une « plate-forme » d'observation ou comme un appui.

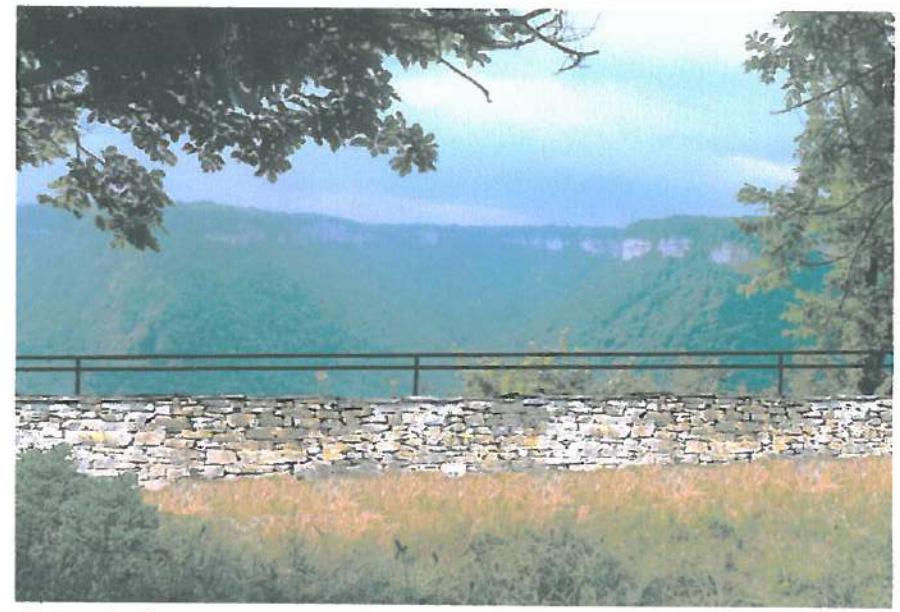
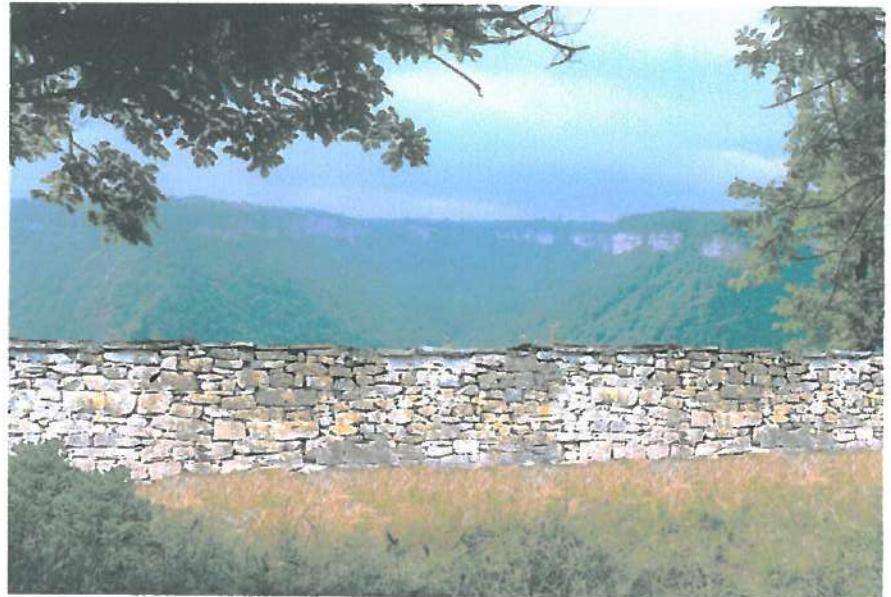
2. Un muret de même facture mais plus bas, surmonté d'un garde-corps métallique, composé de deux fers plats scellés. Il permet de souligner le paysage.

(cf photomontages page suivante)

Belvédère de Sermu



état actuel



état projeté

nble du linéaire dégagé, et sans protection doit être repensé, dans une volonté de maximiser au maximum le site, l'aménagement en contrebas risque d'être visible. Il faut donc souligner le haut des falaises avec un élément perceptible depuis la

également pas souhaitable de contrarier l'effet produit par la grande surface créée en balcon sur la reculée, avec un garde-corps aussi léger et transparent

souhaitable d'estimer la dangerosité du site dans son état actuel. L'aménagement du belvédère, peut, alors, être remis en question.

orama de ce belvédère est plus intéressant que celui offert à Granges sur Baume. Ce dernier est cependant lié à une activité économique et crée une animation à place de Granges sur Baume est un pôle fédérateur.

ts de ce belvédère par rapport à celui de Granges sur Baume :
orama plus intéressant.

imité de la voirie et accès rapide et à niveau.

bilité de stationnement à proximité.

ivénients

problème de sécurité

ence de pôle ou d'activités complémentaires

er de créer un phénomène de concurrence inutile, et pour limiter la fréquentation, un parti volontaire peut être retenu. Le belvédère sera aménagé sans que particulière. Il sera «découvert» par les promeneurs empruntant la *route-b*.

age de l'accès par un revêtement meuble depuis la voirie jusqu'au belvédère, la partie du terrain de jeux permet de créer un effet d'appel . Le chemin suscite un mouvement.

onnement

onnement au carrefour de la RD 75 et RD 4.

inement piéton (cf. § sur la route-belvédère) à partir du parc de stationnement, permettant de rejoindre Granges sur Baume, en passant par de nombreuses fenêtres panoramiques sur la reculée.

ques emplacements ponctuels sur une surlargeur enherbée.

ssé enherbé pourra être créé pour éviter un stationnement anarchique sur la forme de jeux.

Vue depuis le site de l'antenne : l'éperon du belvédère.
Il est nécessaire de conserver un certain recul pour une meilleure intégration.



Les arbres de haute tige, comme les arbustes latéraux seront conservés.



Vue sur l'entrée de la reculée depuis le belvédère.
Effet de corridor, et amorce de la vallée du Longe Bief.



Une plate-forme engazonnée, un terrain de jeux en surplomb de la reculée.

125. Les ROUTES – BELVEDERES

• La RD 210 reliant Granges sur Baume à la RD 70 (route du Mont)

On constate :

- Un stationnement insuffisamment utilisé, au niveau du carrefour RD 210 et RD 70.
- La RD 210, une route en balcon par rapport à la reculée avec plusieurs belvédères ou fenêtres.

La séquence du carrefour jusqu'à Granges sur Baume peut être traitée en itinéraire piétonnier pour découvrir plusieurs perspectives sur la reculée.

Afin de préserver le caractère rural de cette séquence, les abords seront enherbés jusqu'en limite de voirie et le cheminement piéton ne sera pas séparé de la chaussée.

Même si la réfection récente de l'itinéraire a quelque peu amputé cet espace résiduel, il est souhaitable de disposer de larges bas-côtés enherbés.

Les glissières seront déplacées vers l'aplomb de la falaise : elles serviront de garde-fou pour les promeneurs.

Le parc de stationnement, situé à l'intersection de la route du Mont et de cette séquence pourrait être aménagé. Un ombrage ponctuel serait le bienvenu. Cependant les plantations doivent être opportunes et pensées dans une logique de site : une haie arborée pourrait accompagner la voirie depuis l'amorce de la parcelle et se continuer jusqu'au parc de stationnement qui se trouverait ainsi « isolé » de la chaussée. Une haie basse peut se prolonger sur le reste du périmètre de la parcelle ou être remplacée par une clôture barbelée. La végétation de la haie serait maintenue basse pour permettre une bonne visibilité ; elle serait interrompue au niveau du passage du GR 59.

• La route du Mont (RD 70) reliant Baume les Messieurs au plateau de Granges.

Le diagnostic a mis en évidence les problèmes de stabilité de cette portion de route, à flanc de versant. Ce problème de mécanique des sols est directement lié à l'assainissement de la commune de Granges sur Baume.

Principes :

La chaussée ne devra pas subir d'élargissement ou de recalibrage même ponctuel, à cause des contraintes techniques des sols, mais également pour éviter un marquage trop important de l'itinéraire dans le paysage.

Si la largeur actuelle permet le croisement à vitesse réduite des VL ou d'un car et d'un VL, celui de deux bus est plus aléatoire. Elle ne doit cependant pas justifier d'aménagement. Il

est préférable d'envisager un sens (ascendant ou descendant) qui serait interdit pour les cars de tourisme.

Il n'est également pas souhaitable de prévoir des surlargeurs ponctuelles : elles seront extrêmement réduites, et risquent d'être malgré tout utilisées par les automobilistes pour des arrêts occasionnels afin de contempler ou photographier le site. Les véhicules risquent alors d'encombrer l'itinéraire.

- Les abords routiers resteront en l'état.
- Il n'est pas souhaitable de multiplier les fenêtres ou les ouvertures sur le bourg ou sur la reculée : les visiteurs seraient alors tentés de s'arrêter sur le bas-côté alors que la largeur de chaussée ne permet pas ce genre de manœuvre.,
Il est préférable d'orienter plutôt les visiteurs sur les belvédères de la route de Granges.
- La végétation sera préservée et entretenue.
- Une circulation piétonne est à étudier pour relier le sentier *les Laves* à celui *des Moines* : la largeur actuelle le permet.
- Les glissières bois seront généralisées sur l'ensemble de la séquence pour affirmer la notion d'itinéraire : qualification et identification de la *route du Mont*.
- Des plantations arbustives ponctuelles en talus sont à effectuer, afin «d'accélérer la végétalisation» des grillages de rétention des terres. Des plants issus du site seront transplantés.

Sur cet itinéraire, le parti de « découverte totale du site » et des « effets de surprises » a été privilégié plutôt que la notion de « découverte progressive ».



13. UN ETAT PAYSAGER DE REFERENCE

131. Les principes paysagers

La difficulté des interventions réside dans le fait que l'analyse comme les prescriptions concernent l'ensemble du paysage, donc les propriétés privées autant que le domaine public.

L'état paysager de référence permettra d'obtenir une base de travail avec les acteurs locaux et différents partenaires. C'est une cartographie permettant de visualiser un état d'équilibre paysager, vers lequel doivent tendre les différentes actions.

Une réflexion commune devra être engagée, associant les propriétaires comme les professionnels pour en définir les principes et la faisabilité.

C'est également un outil pédagogique pour sensibiliser les acteurs locaux. Il importera cependant de l'expliquer au préalable.

Differentes problématiques rencontrées :

Le diagnostic a mis en évidence la sensibilité paysagère de la reculée, due en partie à l'abandon de l'activité agricole. La mutation du paysage tend vers une fermeture de l'espace.

- Parcelles non cultivées, évoluant en friches
- Parcelles non cultivées faisant l'objet d'une valorisation par sylviculture
- Parcelles entretenues mais en évolution (épaississement des haies et développement arbustif non géré en périphérie de parcelle).

Typologie d'interventions : les actions proposées dans le plan de gestion sont variées. Elles ont pour ambition d'intervenir autant sur les grands principes paysagers que sur des problématiques localisées.

a. Restauration / reconquête des paysages

- Restauration de prairie à partir d'une parcelle en friche
- Restauration de prairie à partir de parcelles en sylviculture :
- Détermination de la limite paysagère de la lisière forestière.
- Restauration du patrimoine construit : murgers, cabordes ou bief

b. Maîtrise de l'évolution

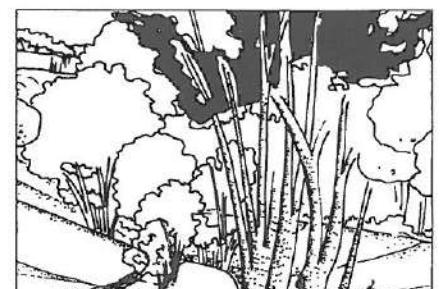
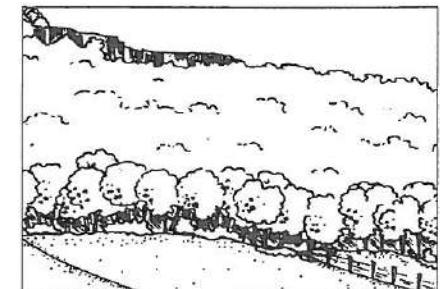
- Gestion maîtrisée des haies bocagères : entretien. Conservation d'une strate arborée ponctuelle mais rabattage des arbrisseaux et arbustes.
- Régénération maîtrisée des lisières et des ripisylves.
- Interdire les boisements de conifères ou la populiculture.

c. Aménagements

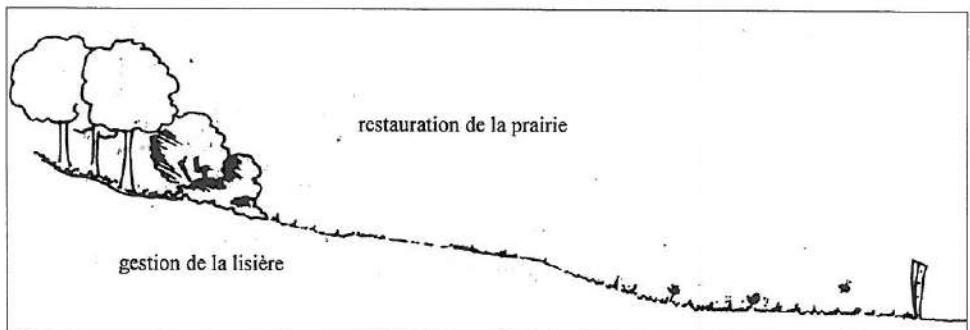
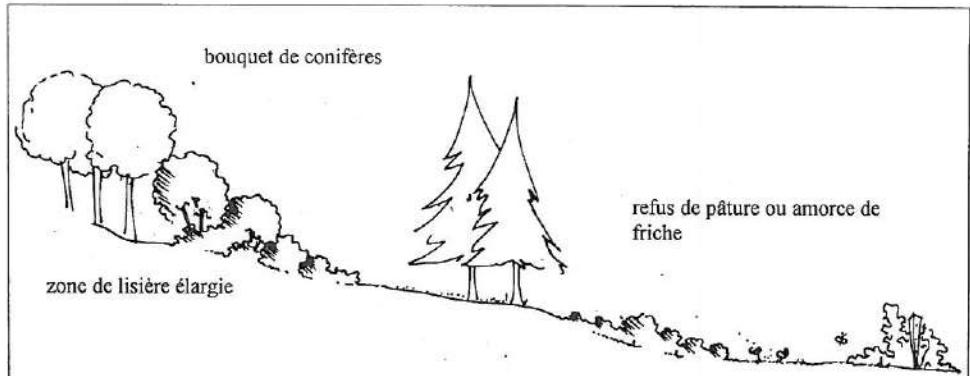
- Remplacer certaines haies par des clôtures pour permettre localement une exploitation mécanisée. Ceci implique de restaurer en contrepartie, d'autres tronçons.

« L'homme n'hérite pas de la terre de ses ancêtres,
il l'emprunte à ses enfants ».

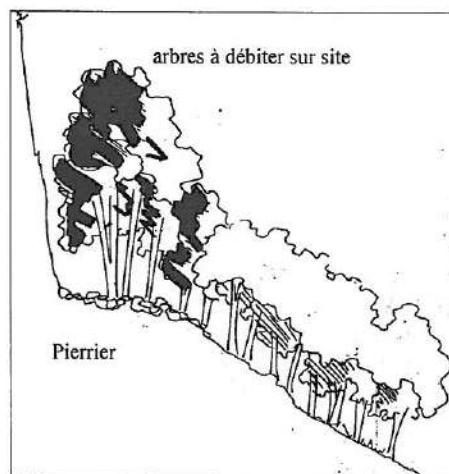
Saint-Exupéry



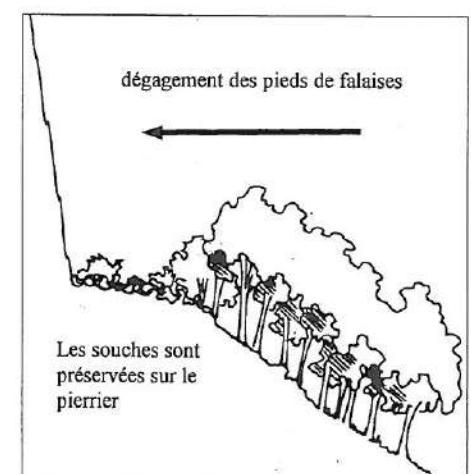
- La reconquête pastorale de certains fonds de vallées. L'objectif est d'ouvrir certains talwegs et amores de versants, afin de retrouver une cohérence paysagère. la prairie est un motif incontournable de la vallée.
- Limitation de l'enrichissement et intervention jusqu'en limite de lisière forestière véritable.
- Restauration des abords de cours d'eau.
La ripisylve sera préservée : maintien des différentes strates végétales (arbustes, arbrisseaux et arbres) et de la continuité biologique avec les lisières. Les bermes murées et les fonds dallés des ruisseaux seront restaurés, le cas échéant.
- Préservation des versants.
Les versants seront conservés boisés. En effet, l'objectif est de restaurer un paysage qui doit pouvoir retrouver un certain équilibre ; il peut s'affranchir de la représentation traditionnelle ou historique du lieu pour privilégier un état légitimé par les conditions économiques, écologiques ou paysagères.
Les versants boisés assurent en effet un couvert continu pour une faune sauvage protégée qui a trouvé refuge dans la reculée. Ils assurent également la stabilisation des sols et des pierriers. La forêt de versant est un motif cohérent d'une vallée.
- Valorisation ponctuelle des falaises
Les versants boisés amoindrissent la dimension monumentale des falaises.
Un déboisement limité en pied de falaises permettra de mettre en scène un éperon ou un cirque rocheux.



Gestion des lisières forestières : modification de l'occupation du sol en aval, et gestion progressive en fonction de la réactivité végétale.



Principe de valorisation des falaises



132. Le premier doigt de gant / l'AMPHITHEATRE

Intérêts de la vallée

- Première vallée de la reculée.
- Situation à proximité du bourg.
- Exploration et promenade à l'échelle du visiteur de Baume les Messieurs. Il est destiné au promeneur plutôt qu'au randonneur.
- Possibilité «d'aller jusqu'au bout» de la reculée : découvrir ce qu'il y a au fond de l'impasse et être au pied du cirque.
- Perspectives intéressantes sur l'abbaye et le clocher en tuf.
- Cheminement par Villeneuve et sous les jardins en terrasses extérieurs à l'abbaye.

Une promenade par l'amphithéâtre est indispensable pour la compréhension globale du site.

Le doigt de gant est trop court pour un traitement en séquences. L'amphithéâtre se découvre soudainement : perspective sur la vallée et le cirque. La promenade privilégie ensuite les zooms et les détails : notion d'ambiance.

L'ambiance peut se définir sur ce site comme un équilibre entre les espaces d'ombre et de lumière.



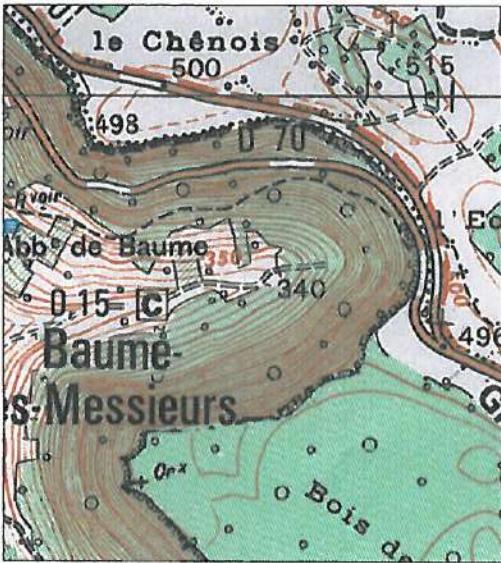
Restauration de la vallée :

- Un bouquet de conifères bouche la perspective depuis la rue de l'abbaye et depuis le chemin du talweg.
- Quelques plantations de conifères ferment le fond de vallée : restauration en prairie.
- Restauration des pâturages et dégagement de l'amorce des versants. Reconquête des prairies enfrichées. Réouverture du fond de vallée.
- Restauration des lisières jusqu'en limite véritable.
- Gestion du cordon végétal bordant le ruisseau : conserver les cépées bordant le lit ainsi que la végétation intégrée aux ouvrages maçonnés. La restauration des prairies et l'ouverture des abords de la ripisylve vont permettre à la végétation de reconquérir les abords du ruisseau. Sélection de la végétation : préservation de quelques arbres en cépée, et maintien au stade arbustif de la majeure partie de la frange.
- Conservation et entretien des murets et structures maçonnées le long du lit du ruisseau : lit dallé et berme murée sur un côté.
- Déboiser le pied des falaises sur l'ensemble du cirque pour dessiner la couronne rocheuse.
- Points noirs paysagers : véhicules sur cales servant d'abris pour les moutons + bâche plastique. Une intervention est nécessaire. L'implantation d'abris en bois pour le troupeau de moutons pourra être tolérée si elle répond aux critères de qualité et d'intégration paysagère : choix de l'implantation et mesure de l'impact.

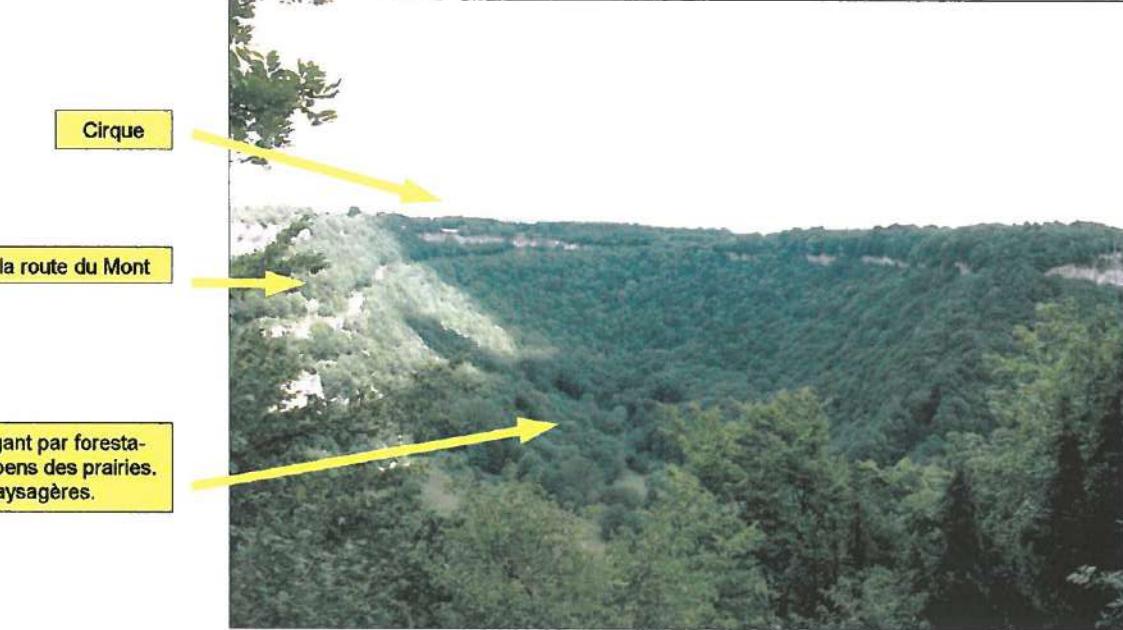
Les principes sont présentés sous forme de fiches d'interventions avec l'identification et la localisation des zones concernées ainsi qu'un croquis montrant l'impact des mesures préconisées.



AMPHITHEATRE - Principes généraux



Fermeture du doigt de gant par forestation progressive aux dépens des prairies.
Perte des ambiances paysagères.



PREScriptions PAYSAGERES

Reconquête paysagère du doigt de gant avec une restauration des motifs paysagers légitimes en conservant un équilibre éco-biologique.

Restauration des ambiances paysagères et de la lumière au fond de la vallée.

Reconquête :

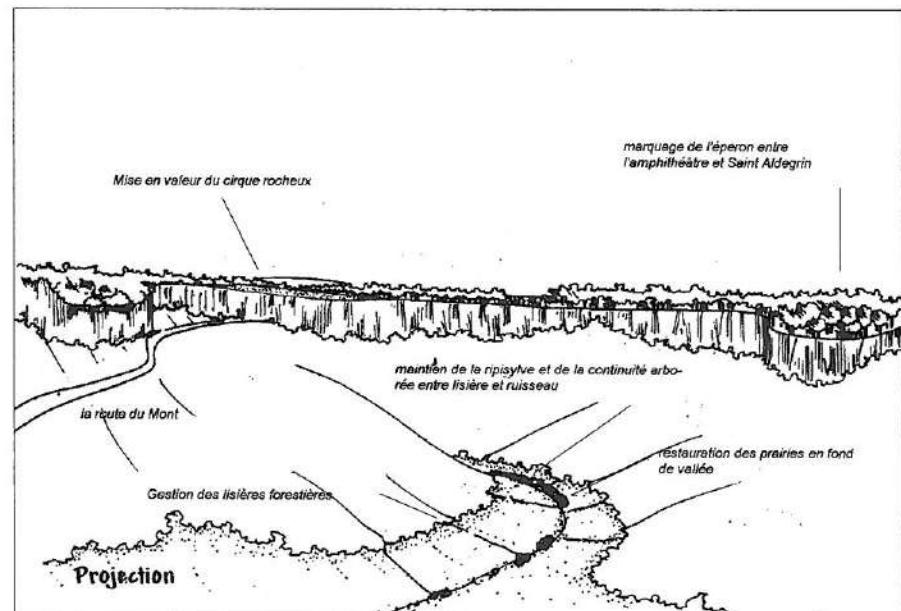
- Rétablissement des prairies en fond de vallée et en amorce de versant.
- Suppression des parcelles arborées en résineux.
- Conservation de trois motifs principaux : la forêt, la prairie et les franges arborées. Les parcelles en friches seront revalorisées.

Valorisation paysagère :

- Dégagement des pieds de falaises pour réaffirmer le cirque rocheux.
- Suppression ponctuelle d'éléments ou d'obstacles visuels sans justification sur le lieu.

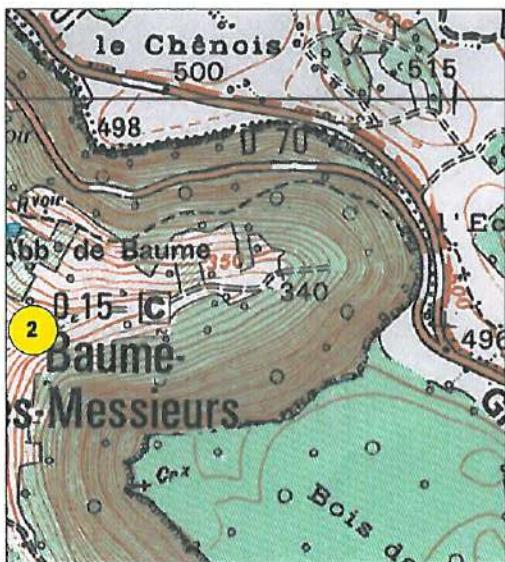
Maintien d'un système biologique ou paysager :

- Assurer la continuité entre la ripisylve et les lisières forestières.
- Restaurer et gérer des lisières forestières.
- Maintenir de la végétation arborée bordant la route du Mont pour ne pas accentuer la saignée rigide et artifi-



2

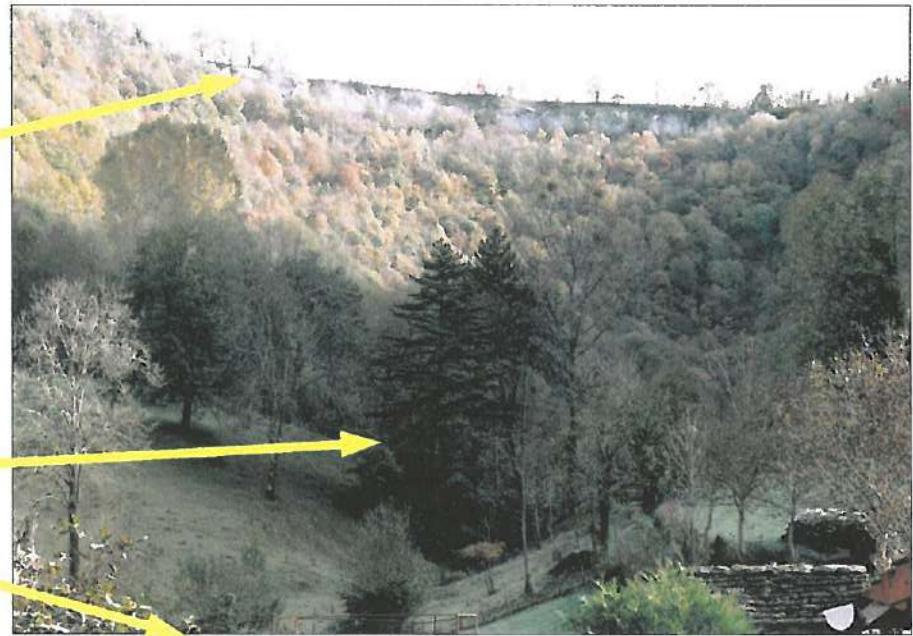
AMPHITHEATRE - Entrée



Cirque boisé

Villeneuve

Bouquet de conifères masquant la perspective sur l'Amphithéâtre



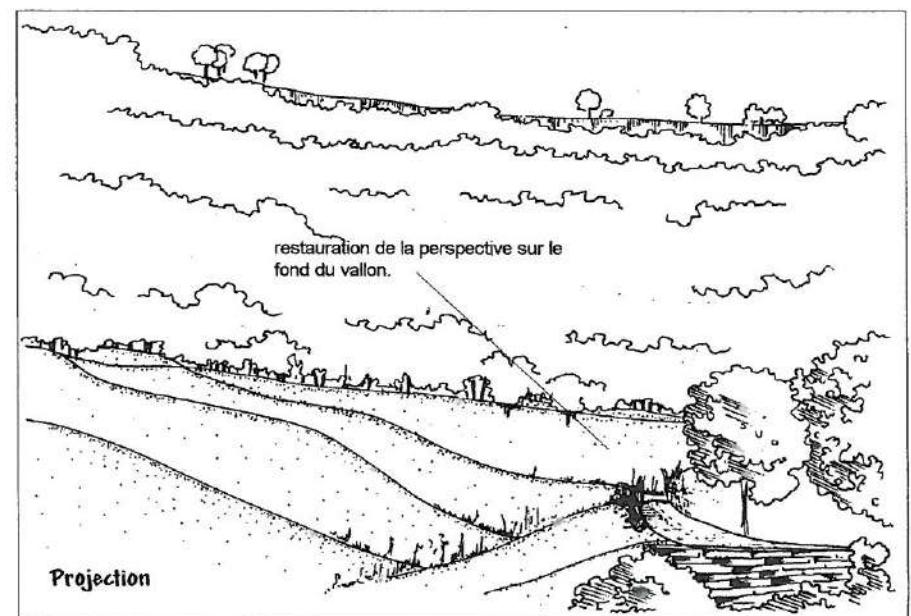
PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

- Suppression du bouquet de conifères à l'entrée de l'amphithéâtre.
- Gestion du patrimoine arboré et arbustif : élimination systématique des arbustes (spontanés, refus de pâture...).
- Maintien des pâtures.

L'objectif est d'ouvrir le champ visuel depuis le bourg de Baume les Messieurs.

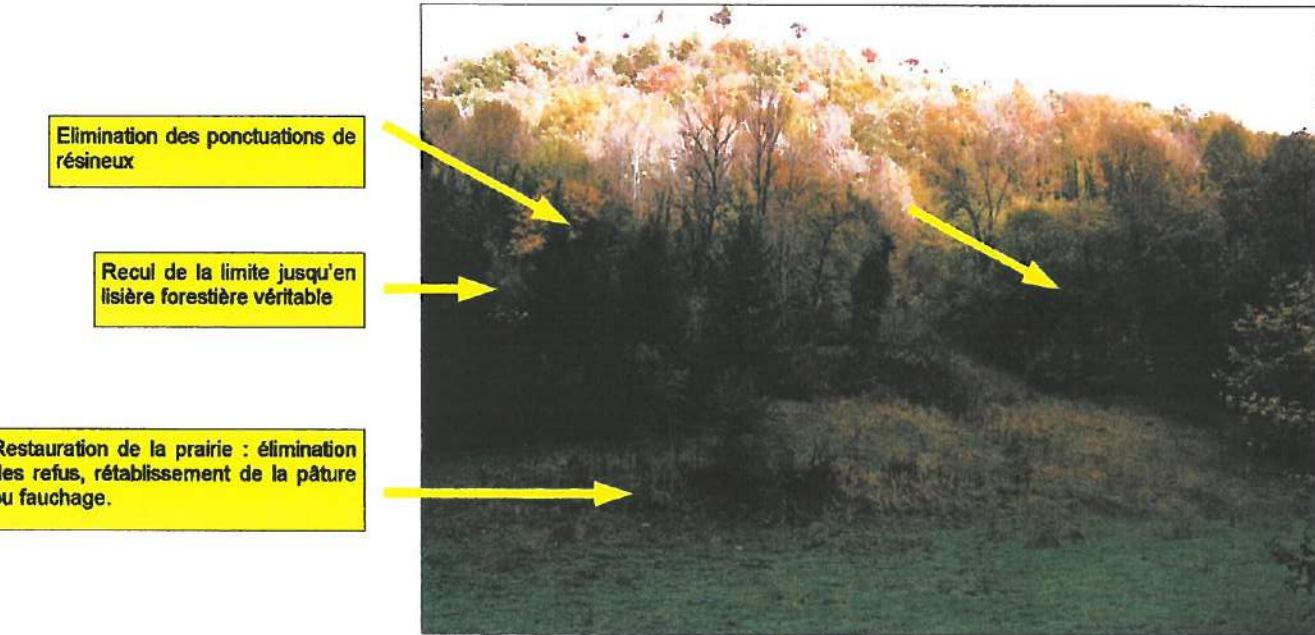
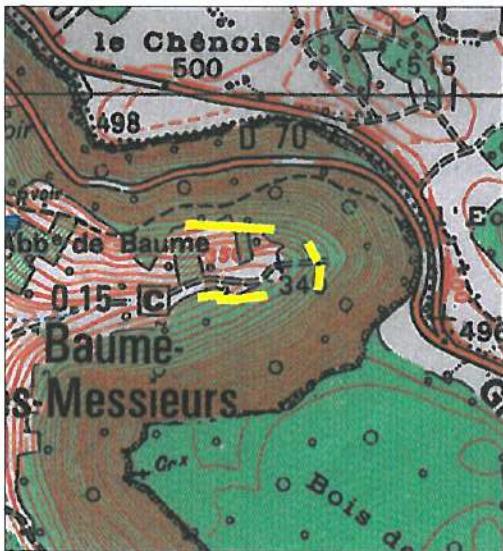
IMPACT ESTIME

- Restauration de l'amphithéâtre : ouverture du doigt de gant, restauration du fond de vallée.
- Elimination de l'obstacle visuel.
- Restauration d'un cadre plus agréable aux abords immédiats du bourg.



3

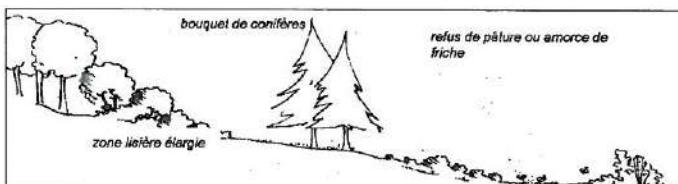
AMPHITHEATRE - Gestion des lisières



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

La lisière constitue une zone de transition entre un milieu arboré et un milieu ouvert. Actuellement, la limite évolue progressivement avec un enrichissement progressif par abandon des pâtures ou prairies, et une modification de l'occupation du sol (plantation sylvicole).

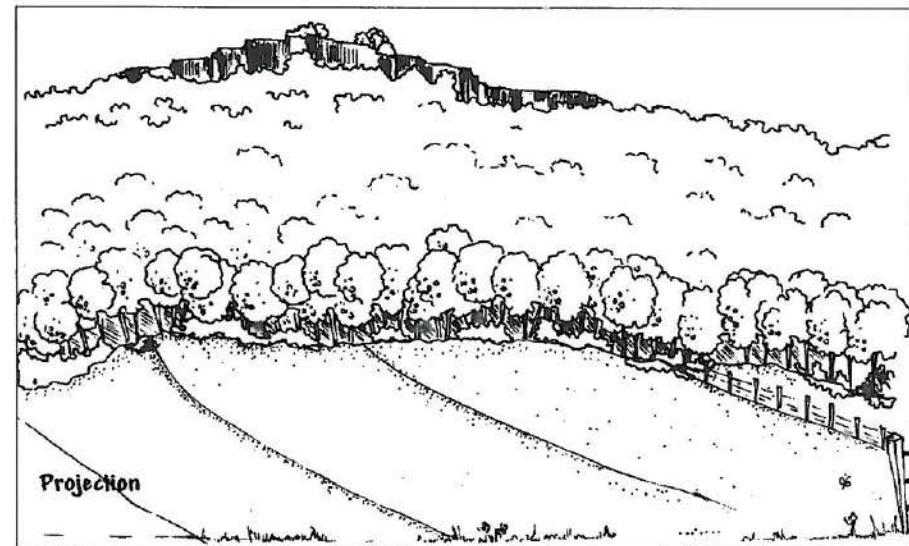
La lisière est remplacée par une zone très élargie. Elle peut disparaître dans quelques cas, en limite de parcelles de résineux.



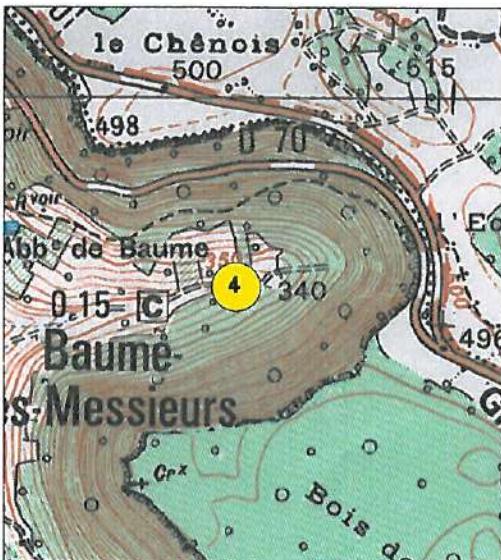
Le rôle écologique de la lisière forestière est indiscutable.

Du point de vue paysager, il convient de :

- restaurer les lisières en bordure de forêt.
- gérer les premières années la colonisation végétale, et favoriser l'installation des essences spontanées aux dépens des essences de lumières envahissantes (ronces).



AMPHITHEATRE - Les prairies et la ripisylve



plantation de conifères

ru pavé et
berme plantée de cépées

cépées



PRESCRIPTIONS : permettre une meilleure pénétration de la lumière en fond de vallon et rétablir les ambiances paysagères.

Restauration des prairies :

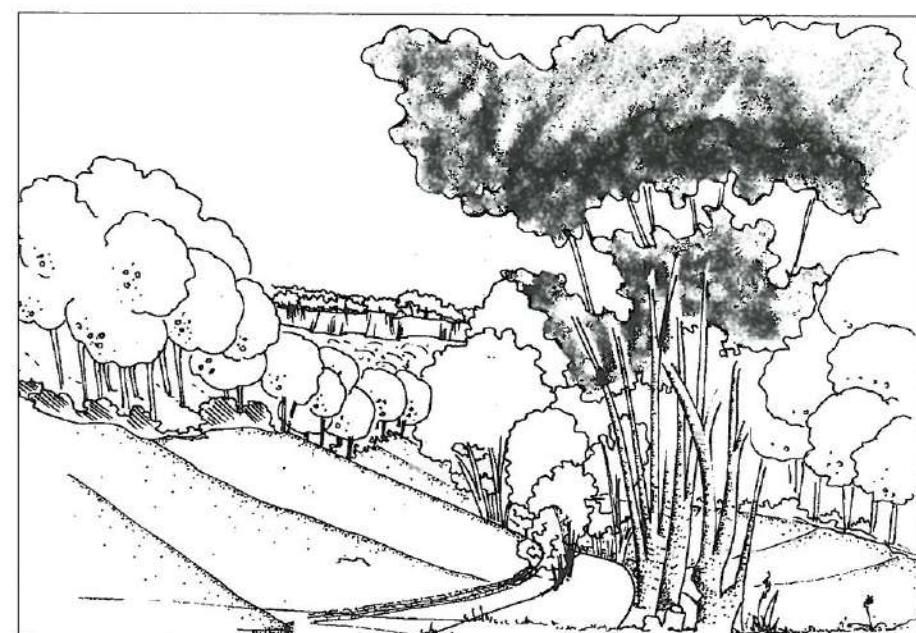
objectif : retrouver exclusivement des prairies en fond de vallon et en amorce de versant.

- La coupe des parcelles monospécifiques de résineux permet de retrouver une clairière. La netteté des profils est soulignée par les lisières franches en recul et l'enfilade des prairies.
- Les clôtures barbelées sont préconisées pour les pacages. Par leur effet de transparence, elles permettent d'accentuer la perspective sur l'amphithéâtre.
- Les prairies fauchées ne seront pas systématiquement clôturées.

Traitements des abords du ruisseau :

- Maintenir la végétation d'accompagnement du ruisseau au niveau de son talweg. Préserver un espace de transition en prairie entre la zone humide et la lisière. La continuité arborée nécessaire à la petite faune est cependant conservée ponctuellement et au fond du cirque.
- Préserver des arbres ou cépées intéressants entre le chemin et les prairies sous forme de bouquets
- Restaurer ponctuellement le muret épaulant la berge.

La ripisylve ou la frange arbustive accompagnant le ruisseau cloisonne ponctuellement l'espace : la perspective est maintenue par transparence.



5

AMPHITHEATRE - les falaises



Zone 1 : au dessus de la route du Mont

Dégagement des pieds de falaises



vue depuis le sentier de l'amphithéâtre

PRESCRIPTIONS : mettre en valeur le cirque rocheux du doigt de gant.

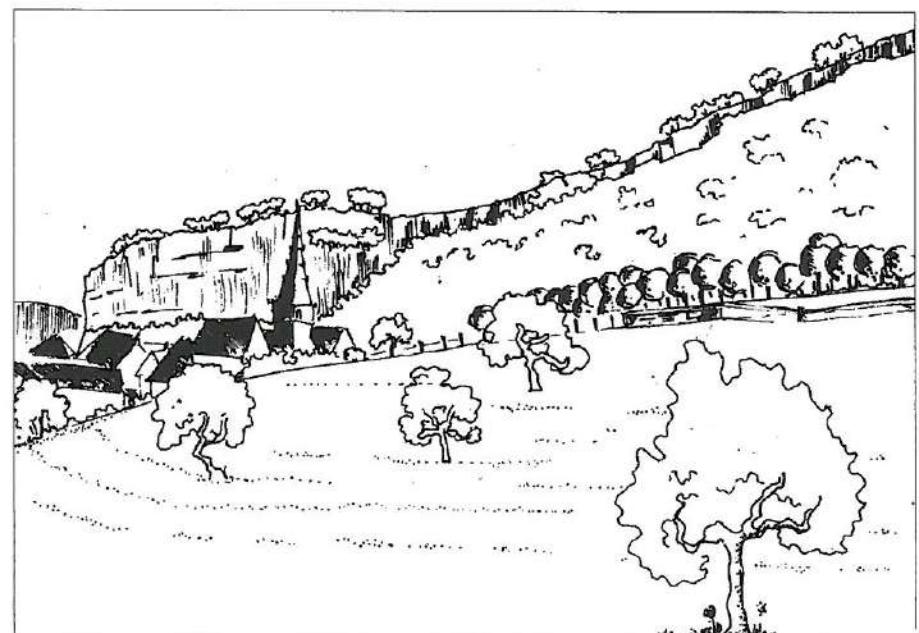
Principes :

- Intervention limitée au niveau de la zone d'éboulis, à la base des falaises.
- Coupe, débitage et évacuation du bois hors du site.

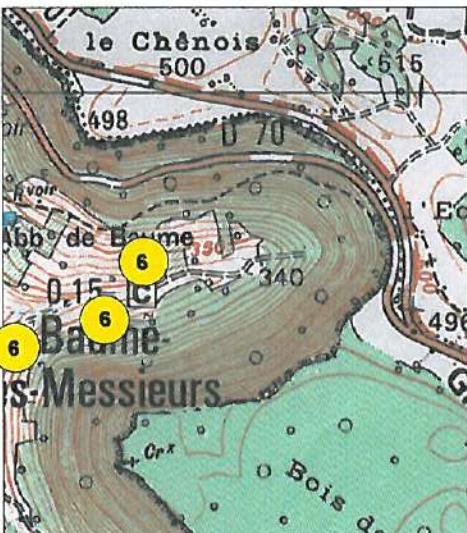
Certaines souches peuvent être conservées saillantes pour jouer un rôle de rétention des éboulis.

Zones d'intervention :

- au dessus de la route du Mont,
- le fond du cirque,
- l'éperon entre l'amphithéâtre et la vallée de Saint Aldegrin.



6

AMPHITHEATRE - les points noirs paysagers

Quelques points noirs paysagers témoignent d'un manque de soin.

Un sentier de promenade destiné aux visiteurs du bourg est envisagé dans le doigt de gant. Des prescriptions paysagères ont été formulées de façon à revaloriser le site. Le projet est ambitieux. Il ne doit cependant pas être dévalorisé par des éléments ponctuels qui donneraient au site une image négligée.



1-2. Véhicules immobilisés servant d'abri. Leur impact est très négatif dans l'amphithéâtre.

Il serait souhaitable de les évacuer hors du site.

Une réflexion doit être engagée en terme de bâtiments et d'annexes agricoles. Il est nécessaire d'estimer l'impact de tout projet même de faible dimension : traitement architectural, implantation, mesures d'accompagnement...



3. Encore une camionnette, partiellement cachée par le tas de bois!



4. La bâche doit être remplacée par une autre de couleur sombre, ayant moins d'impact visuel.



5. Espace à nettoyer : il se situe à proximité immédiate du sentier envisagé.



6. A l'entrée du vallon, en quittant Ville-neuve, les abords des bâtiments déprécient considérablement le départ du sentier.

Propriétés privées : Interventions dans le cadre d'un traitement qualitatif global.



133. La vallée de SAINT ALDEGRIN : Un parti à définir

L'ouverture totale de la vallée semble difficile pour des raisons économiques et écologiques.

Au niveau économique, il est nécessaire de faire des choix et d'établir des priorités en terme de restauration et de reconquête du paysage.



Scénario 1 : un territoire d'observation de la dynamique écologique.

En terme écologique, cette vallée peut constituer une zone d'observation privilégiée de la faune et de la flore, dans le respect des préconisations de Natura 2000.

Les interventions seraient limitées voire inexistantes pour permettre l'expression d'un nouvel équilibre écologique.

La fermeture complète de la vallée de Saint Aldegrin va entraîner un apauvrissement de la qualité paysagère par la perte de ses motifs essentiels aux dépens d'une seule unité forestière.

Dans ce cas, il faut clairement retenir le parti naturaliste et envisager la modification (radicalisation) du paysage au profit d'une image nouvelle et résultant de ces choix.



Les limites en terme de logique paysagère : le paysage doit-il se définir par rapport à une entité visible ou par rapport à un territoire ?

Dans le premier cas, on considère les vallons digités de la reculée comme autant d'entités paysagères, ce qui pourrait justifier d'une démarche différenciée en terme de paysage.

Dans le deuxième cas, la démarche paysagère concerne l'ensemble de la reculée: le raisonnement paysager doit être global et cohérent sur la totalité du site.



Scénario 2 : un état paysager intermédiaire.

... un compromis en terme d'écologie, satisfaisant du point de vue paysager.

Saint Aldegrin présente un intérêt certain au niveau paysager, reposant surtout sur la variété des différentes ambiances, ainsi que sur le relief singulier. Ces points ont été largement décrits dans le diagnostic.

Un état de compromis, c'est en quelque sorte, stabiliser le paysage existant, trouver un équilibre cohérent. Cette phase réversible, ne compromet pas une restauration ultérieure.

Le site peut être considéré comme une réserve paysagère, un état en suspens. A l'image d'un palimpseste, le site conservera jusqu'à un certain stade les qualités qui lui sont propres.



En effet, s'il n'est actuellement pas envisageable d'atteindre un état de référence optimum, il semble pourtant nécessaire de le maintenir à

un stade intermédiaire, respectant la dynamique du site et restaurant certaines aberrations paysagères ou écologiques. Une toilette en quelque sorte!

Principe proposé :

Ouverture localisée de la vallée avec un système de clairière : on reconnaît la notion de FORET comme l'état légitime de Saint Aldegrin.

Prescriptions paysagères :

Certaines sections de la vallée sont complètement fermées, et seront maintenues dans cet état.

Sur les autres séquences :

1. entrée de la vallée

- Parcalle de conifères s'étendant sur les bords de la Seille. Leur disparition permettrait de créer une fenêtre et de valoriser la perspective depuis Ville-neuve sur la jonction entre Saint Aldegrin et la vallée du Dard.
- Création de fenêtres ponctuelles : gestion de la végétation des versants : conservation des arbres en premier plan et en arrière plan. Elimination ponctuelle de quelques arbres intermédiaires.
- Evacuation d'un stock de gravats : il est situé au niveau de la sortie du cheminement des *bords de Seille*.

2. Séquence centrale

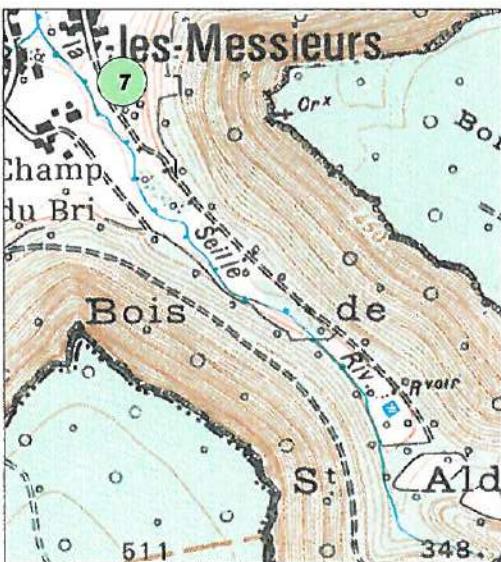
- Dans les clairières : restauration des prairies. Des prairies de fauche peuvent être préconisées pour garantir une diversité floristique.
- Gestion des haies : ponctuation d'arbres mais rabattage régulier du cordon arbustif.
- Restauration jusqu'en limite de lisière forestière véritable.
- Ripisylve : conservation de la frange arborée en respectant une différenciation avec les haies pour permettre une lisibilité.
- Restauration du bief

3. Au niveau de l'éperon rocheux

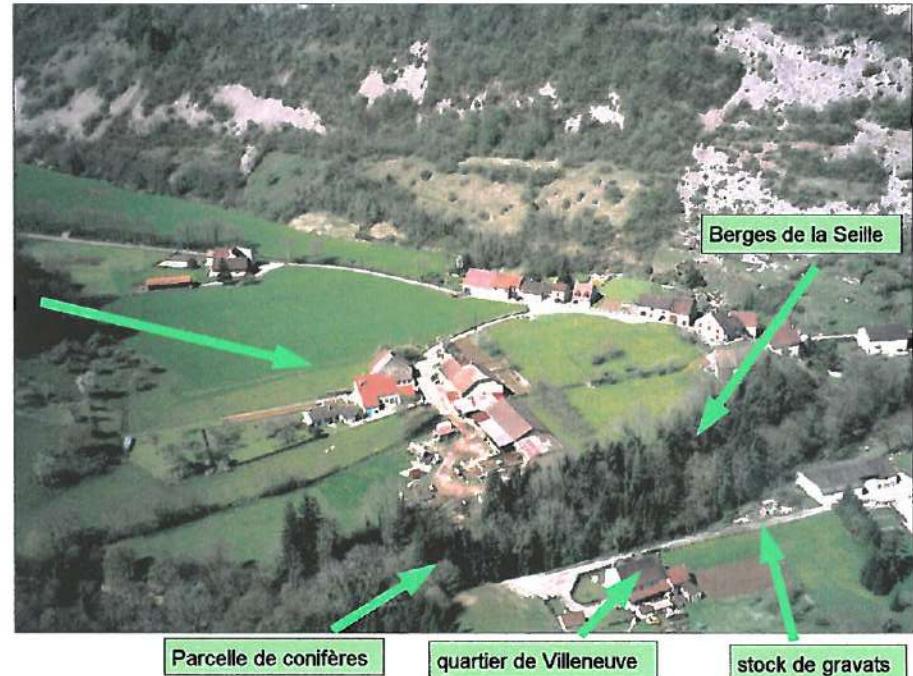
- Restauration de la prairie au pied de l'éperon. Amorce de versant. Intervention sur les peuplements n'appartenant pas à la logique paysagère ou forestière du site : peupleraie et futaie de conifères
- Petit ponceau à restaurer
- Préservation en l'état de la source de la Seille.

Scénario 3 : un état paysager de référence optimum

Un troisième scénario peut être envisagé. Il ne sera pas développé dans cette étude : l'objectif serait de restaurer un état paysager de référence idéal avec une réhabilitation complète du fond de vallée en prairies, la restauration du maillage arboré et arbustif, et la valorisation des éléments remarquables du site.



quartier du Champs du Bri



PREScriptions PAYSAGERES

- Suppression du cordon de résineux le long de la Seille et en contrebas de la dernière maison du quartier de Villeneuve.
- Evacuation du stock de gravats : débouché du *sentier des Bords de Seille*.

Cette intervention a pour but de modifier les caractéristiques paysagères et visuelles du site, et de permettre une ouverture vers la vallée du Dard.

IMPACT ESTIME

- Création d'une perspective sur l'amorce de la vallée du Dard et sur sa jonction avec Saint-Aldegrin depuis le hameau de Villeneuve et l'amphithéâtre.
- Restauration d'un cadre plus agréable des bords de Seille qui bénéficiera d'un meilleur ensoleillement.
- Restauration de la ripisylve : cortège végétal mieux adapté aux berges (rôle mécanique et de rétention des terres).
- Revalorisation du point de jonction de la Seille et du Dard

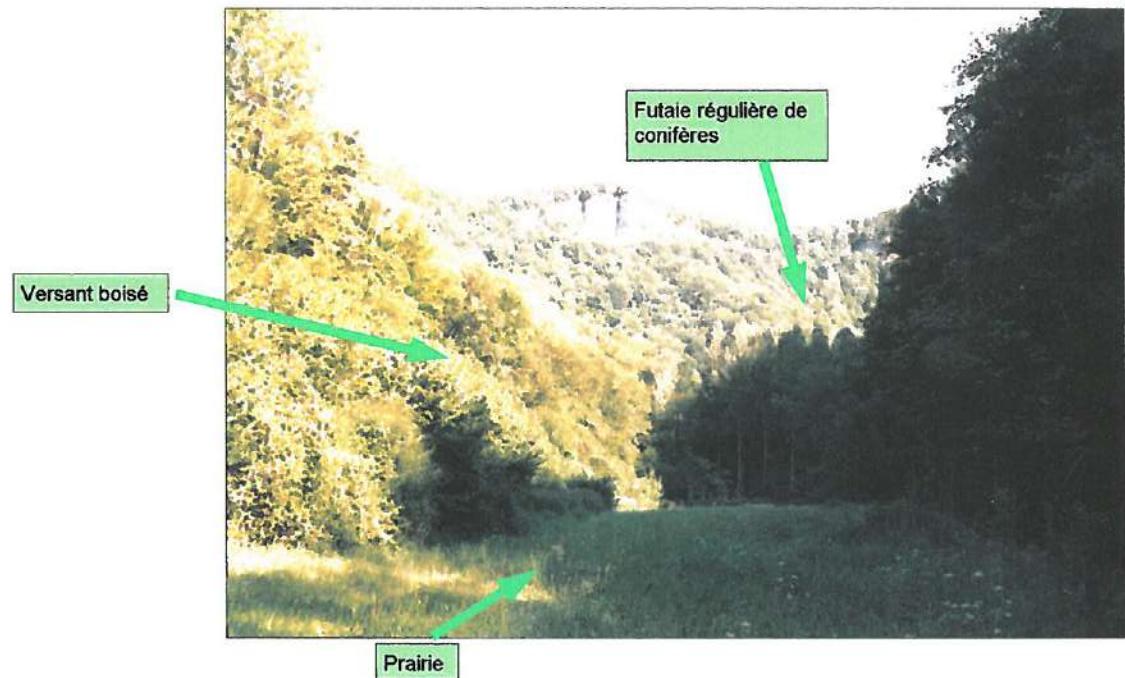
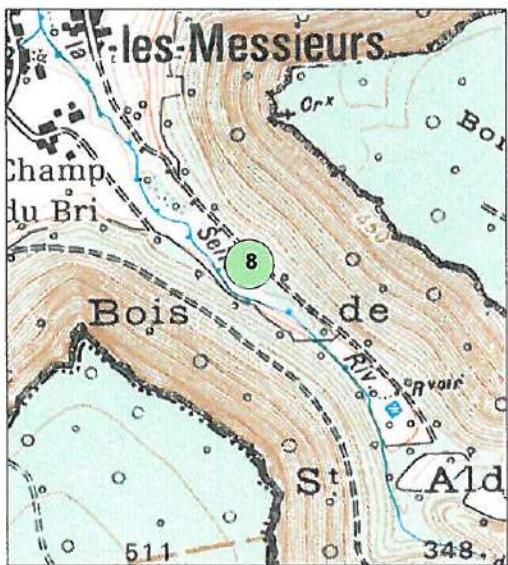
La problématique : Point noir paysager et impact secondaire

Actuellement masquée par les plantations hautes de conifères, la vue sur les arrières du quartier du Champs du Bri, dans l'état actuel, risque de pénaliser le panorama : Les abords de l'exploitation ne sont pas suffisamment bien soignés pour envisager une intervention permettant une vue plongeante sur ce site.

- Dans un premier temps : encourager le traitement qualitatif de la cour de l'exploitation.
- Intervention paysagère dans un second temps.

Cet exemple montre bien à quel point le paysage global et la perception d'ensemble d'un site dépendent de la qualité de traitement et de soins apportés par chaque habitant.

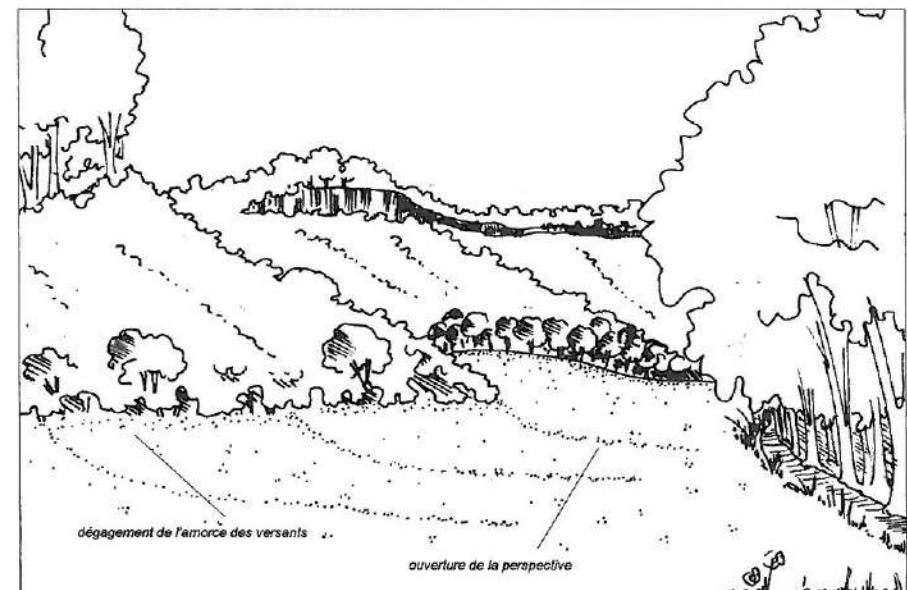
Le paysage est une préoccupation de la collectivité et de chacun.



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

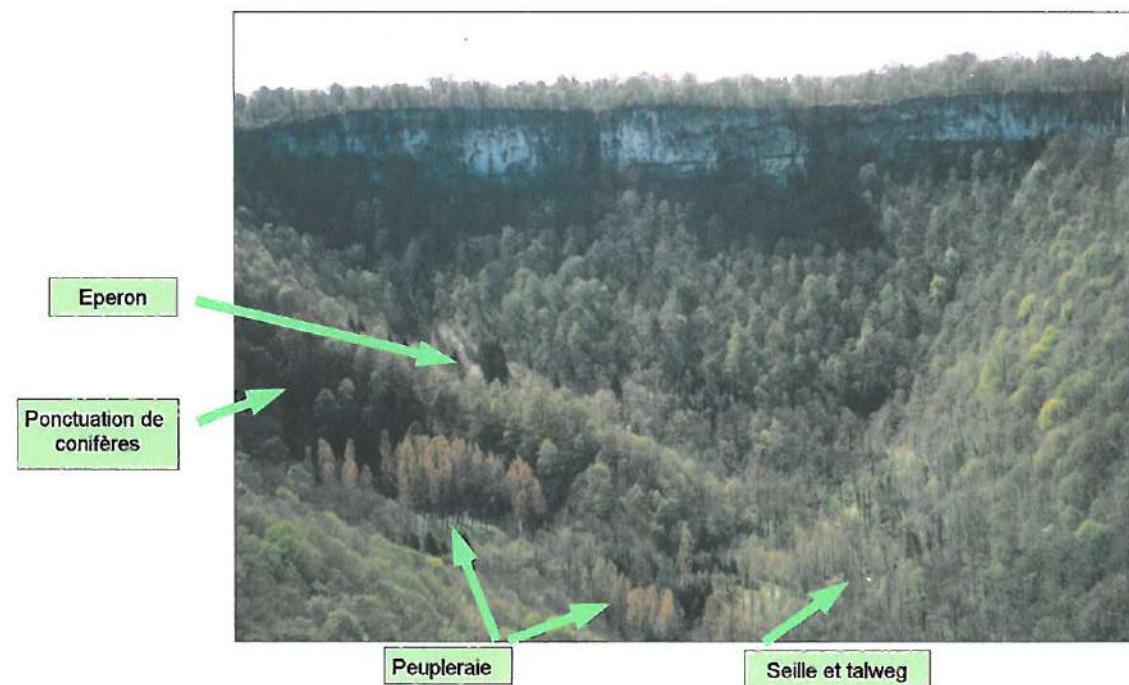
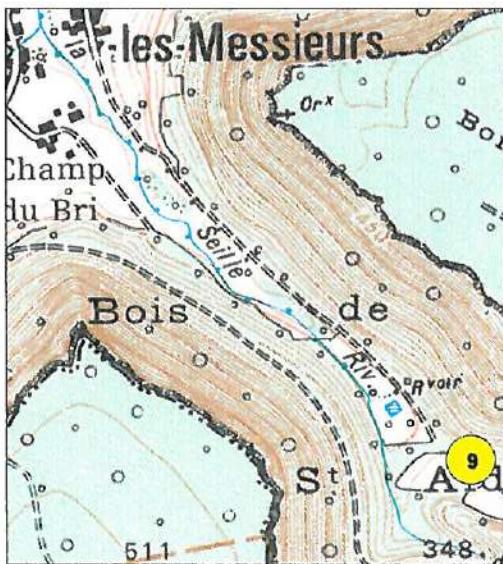
- Suppression de la futaie de conifères et ouverture de la perspective. Les coupes doivent concerner principalement les essences «étrangères» au site : conifères (altitude inférieure à 350 mètres!) ou peupliers : les plantations alignées et organisées artificialisent un site caractérisé par les volumes harmonieux et des lignes souples.
- Les lisières doivent être «redessinées» pour ne pas créer à nouveau de rupture visuelle.
- Dégagement des amorces de versants pour souligner le talweg.
- Maintien de la végétation périphérique pour conserver la notion de clairière.

Ces interventions ont pour objectif de préserver les caractéristiques écologiques du site : forêt, lisière, ripisylve tout en valorisant un relief singulier.



9

SAINT ALDEGRIN - L'éperon



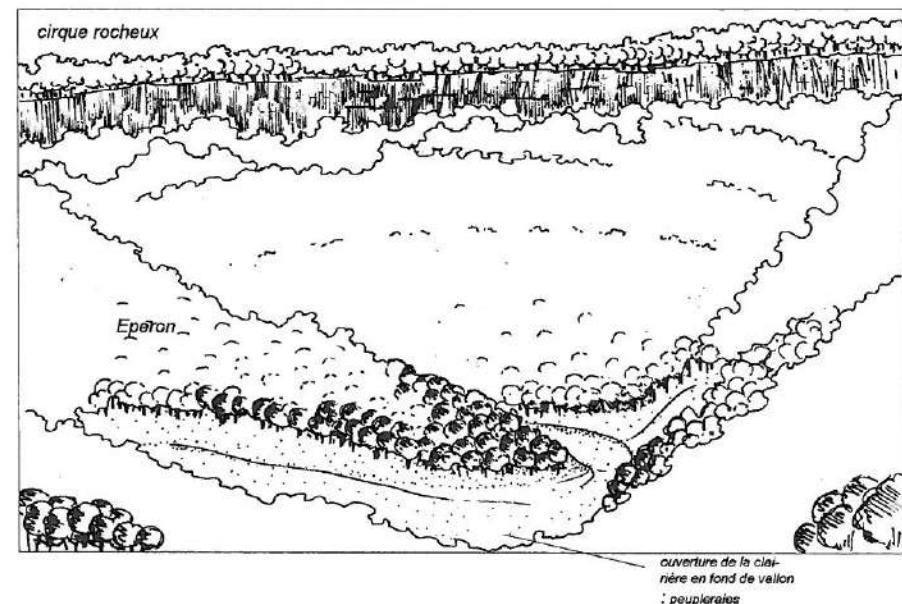
PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

Suppression de la futaie de conifères et des peupleraies sous réserve de ne pas créer de «dent creuse» ou d'impression en «timbre poste».

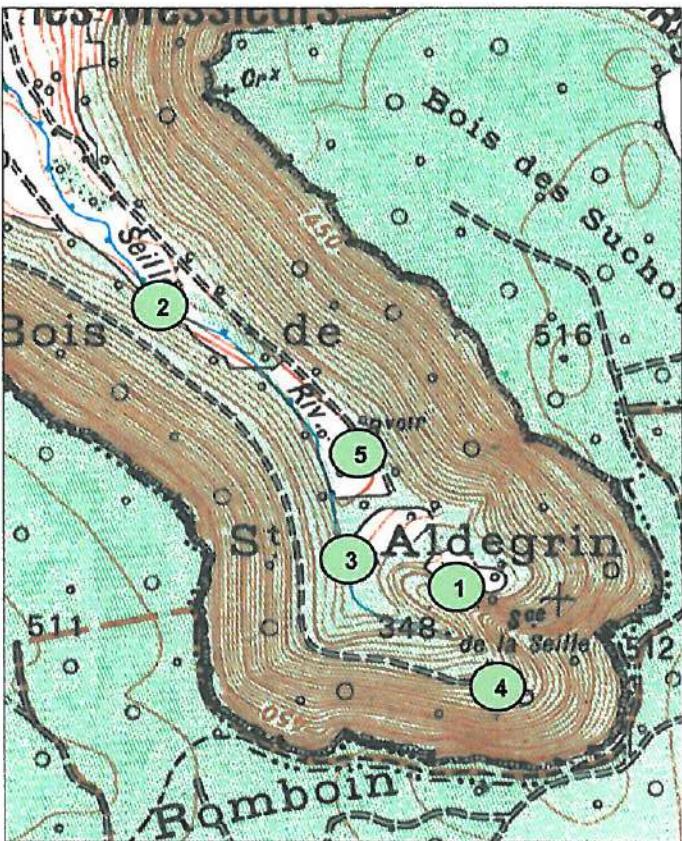
Les peuplements adjacents pourront être affectés afin d'éviter des limites trop franches et une géométrie trop rigide des «vides».

Ce sont avant tout les lisières qui dessinent la clairière. Elles doivent être «redessinées» pour empêcher toute rupture visuelle. Leur forme doit suivre les courbes de niveaux, en amorce de versant.

Mise en valeur de l'éperon et de la Scille



SAINT ALDEGRIN - restaurations ponctuelles et motifs majeurs



1. Eperon de Saint Aldegrin : un relief surprenant.



La vallée de Saint Aldegrin est caractérisée par certains motifs singuliers ou intéressants : l'éperon, le bief (alimentant un moulin implanté en contre-bas à la jonction de la Seille et du Dard)...

Les particularités biologiques du site méritent également d'être mentionnées dans ce document. L'étude menée dans le cadre de Natura 2000 contribuera à émettre des préconisations adaptées pour leur préservation.

Les choix en matière de paysage ne sont pas antagonistes.

Ils contribuent même par la création de différents milieux à la diversité floristique de la vallée.

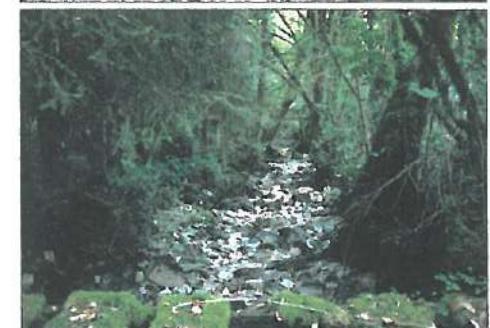
2. Bief et retenue d'eau.

Défrichage de l'ouvrage et des abords. Le fonctionnement hydraulique pourra être restauré, le cas échéant.



3. Passage au dessus de la Seille.

Le poncneau devra être remplacé par un autre de même facture, en bois traité à coeur. Si les conditions de sécurité le permettent, il serait souhaitable de ne pas installer de garde-corps : impact moindre.



4. Pelouse sur un replat intermédiaire



5. Station de Berce du Caucase, dans la clairière (au niveau du réservoir)

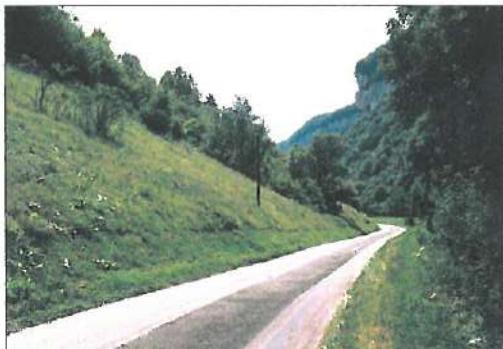


134. La vallée du Dard

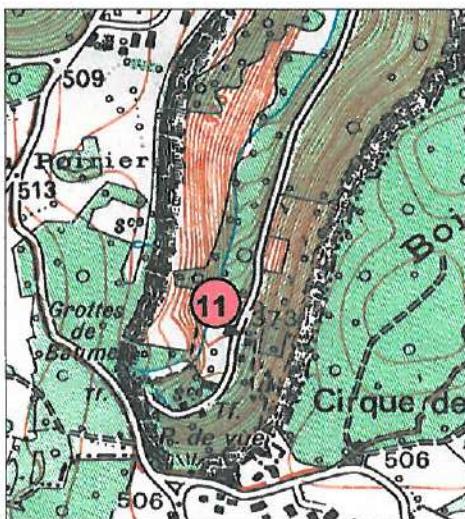
La vallée du Dard est la plus fréquentée. Elle est traversée par la route menant aux Grottes.

Les enjeux de reconquête paysagère concernent autant le site touristique que la vallée.

Les principes d'intervention reposent sur le respect d'un équilibre existant : les versants boisés seront préservés, comme les prairies et les haies... Des interventions ponctuelles auront pour objectif de restaurer ponctuellement des dysfonctionnements en terme de paysage ou de fonctionnement.



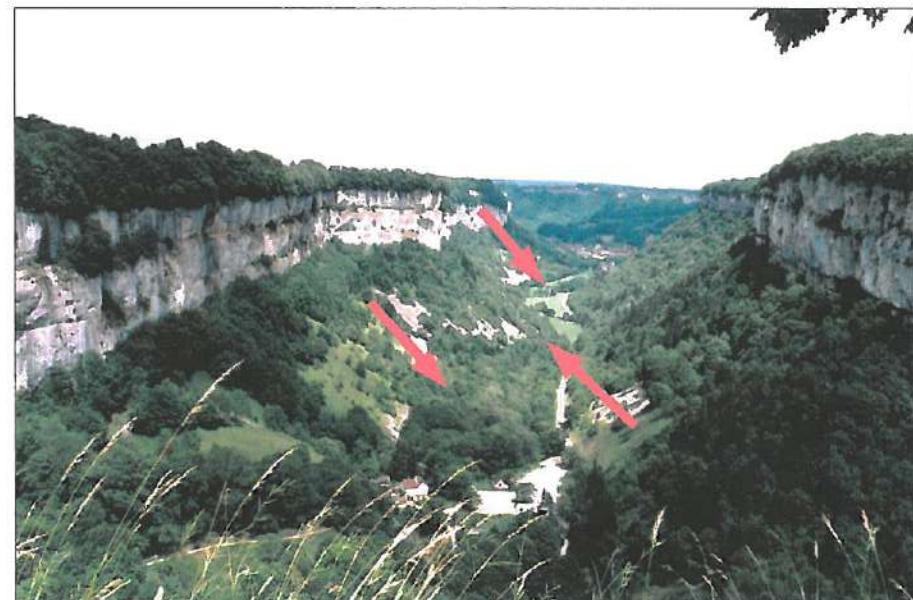
VALLEE DU DARD - Principes généraux



Gestion des haies et de la ripisylve

Point noir paysager : réseau aérien parcourant le linéaire de la vallée

Bosquet à éliminer partiellement



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

Reconquête paysagère de la vallée du Dard avec une restauration des motifs paysagers légitimes.

Restauration des ambiances paysagères et de la lumière au fond de la vallée. Valorisation du sentier du Dard.

Reconquête :

- Rétablissement des prairies en fond de vallée et en amorce de versant.
- Restauration des haies par entretien manuel : rabattage en hauteur de la strate arbustive, conservation de quelques hauts jets, réduction de la largeur des haies et restauration progressive de leur volume initial. L'émondage des arbres des haies est autorisé.

Ponctuellement, les haies pourront être remplacées par des clôtures barbelées. Une autorisation préalable devra cependant être faite. Un schéma global pourrait être proposé aux propriétaires pour définir le maillage minimum à préserver.

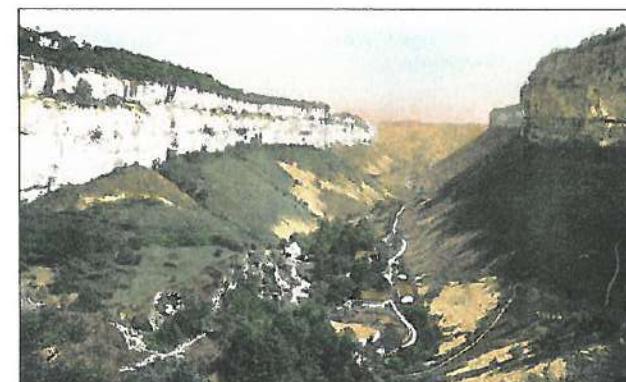
Valorisation paysagère :

- Réseaux aériens : enfouissement des réseaux ou modification de desserte.

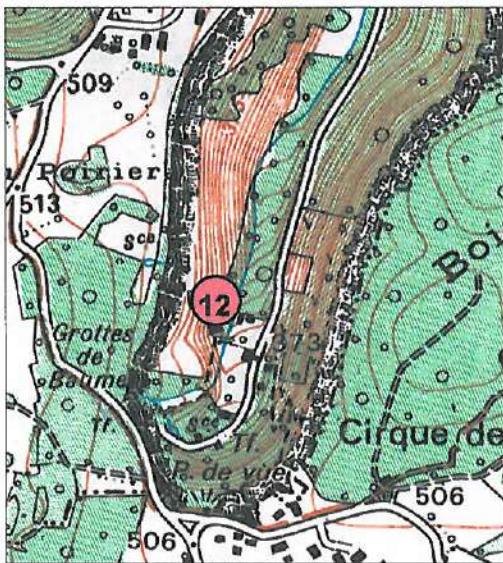
Maintien d'un système biologique ou paysager :

- Préservation des versants en l'état
- Gestion raisonnée de la ripisylve

Carte postale ancienne colorisée - Vallée du Dard depuis le belvédère de Crancot - Début XX^e siècle
les versants et le fond de vallée sont largement dénudés



VALLEE DU DARD - Bosquet de fond de vallée



Seconde cascade dissimulée par la végétation

Berge Est : bosquet à conserver

Sentier du Dard menant du site des Grottes au bourg de Baume les Messieurs



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

Reconquête paysagère de la vallée du Dard avec restauration des motifs paysagers légitimes.

Restauration des ambiances paysagères et de la lumière au fond de la vallée. Valorisation du sentier du Dard.

Reconquête :

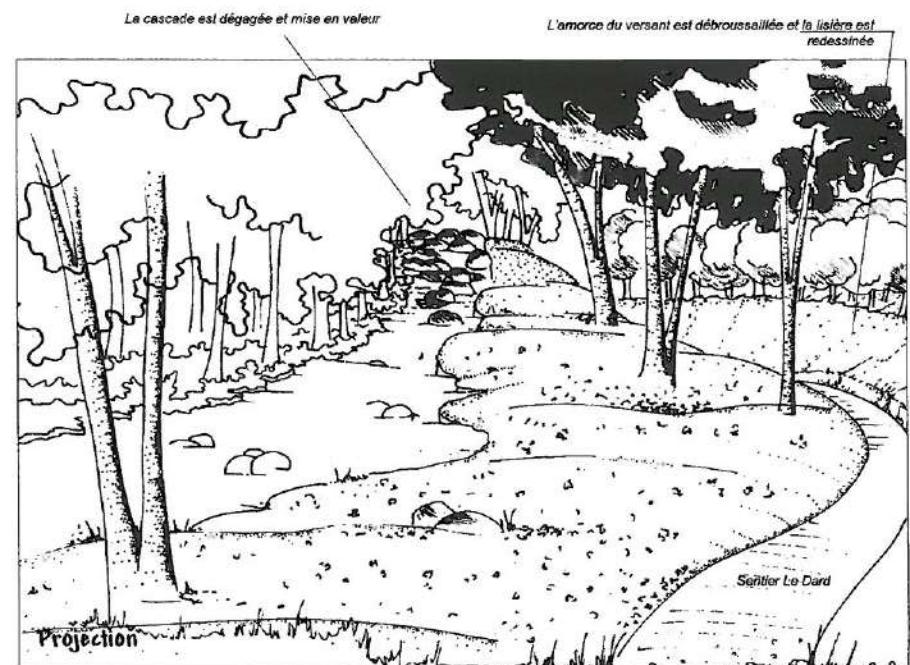
- Rétablissement des prairies en fond de vallée sur la rive Ouest du Dard et en amorce de versant.
- Suppression du taillis. Maintien ponctuel d'une couverture arbustive ou de cépées intéressantes.
- Conservation de trois motifs principaux : la forêt, la prairie et les franges arborées.

Valorisation paysagère :

- Dégagement des pieds de falaises pour réaffirmer le cirque rocheux.
- Suppression ponctuelle d'éléments ou d'obstacles visuels sans justification sur le lieu.

Maintien d'un système biologique ou paysager :

- Le bosquet installé sur la berge Est du Dard est préservé : il dissimule actuellement le site de l'ancienne décharge de gravats. La restauration de ce site par revégétalisation sera progressive. Le bosquet constituera un écran efficace.



EN DIRECTION DE LA COUR FROIDE



① accès au Grand Jardin et au sentier des bords de Seille



② au bord du mur de soutènement



③ passage dans des propriétés privées



④ derrière la mairie



⑤ accès à coté de la mairie, après le pas d'âne



⑥ possibilité d'ouvrir ce passage appartenant à la mairie



⑦ accès depuis la rue de la Seille; en bon état



⑧ le pont permet d'accéder de l'autre côté



⑨ cheminement existant



⑩ supprimer le barbelé



⑪ défricher et créer le sentier



⑫ création d'un parc de stationnement de complément restant enherbé possibilité d'emprunter le sentier des bords de Seille pour rejoindre le centre - durée du parcours 10 mn



⑬ parc de stationnement de la Toupe les rondins sont abaissés pour contre les pare-chocs mais créer un impact visuel moindre



⑭ tracer le passage



⑮ le passage est large et suffisant

135. La vallée de LONGE BIEF : revalorisation

C'est une vallée en impasse, façonnée par les combes et le ruisseau du Longe Bief. Liée à la reculée elle peut être considérée comme un doigt de gant inachevé.

L'occupation du sol est destinée principalement à la prairie. Les terres sont réputées de bonne qualité. A l'entrée, quelques vignes annoncent les vignobles de la vallée de la Seille.



Dynamique paysagère de la vallée / au paysage de référence :

- ponctuation de parcelles en friches,
- «extension» des bosquets : enrichissement à partir des lisières et des parcelles adjacentes.
- «tentatives» de sylviculture,
- implantation de vignobles sur les parcelles hautes et exposées,
- quelques parcelles de petites dimensions ont un impact particulier sur l'ensemble : impression en « timbre poste » et dénotent dans un environnement de grand parcellaire,
- ponctuation des pâturages par des arbres isolés qui constituent le reliquat de haies mitoyennes.

La vallée n'est pas remembrée.



Prescriptions paysagères :

- Valorisation : occupation du sol à interdire : sylviculture
- Encourager des pratiques culturales respectueuses du relief : pâturage. Les vignes sont tolérées en amorce de la vallée (elles sont soumises par ailleurs à leur propre réglementation).
- Encourager l'entretien des haies.
- Motifs paysagers à sauvegarder : les clôtures en dalles levées et les murets de soutènement.
- Remise en eau de la Fontaine des Nœuds.



136. L'éperon barré de SERMU

Le patrimoine particulier que représentent les vestiges des remparts ayant fait de Sermu une place forte s'appuie sur des frontières naturelles.

Les murgers sont des motifs caractéristiques des plateaux et rattachent par ce fait le plateau de Sermu à celui de Granges sur Baume. Les murets sont cependant en mauvais état. Beaucoup ont été renversés ou sont dans un tel état de délabrement qu'ils ressemblent plus à un amas de cailloux qu'à une structure édifiée.

Un principal propriétaire et exploitant habite Sermu. Le remembrement a été effectué.

Intérêts :

- Vestiges des remparts,
- Murgers et cabordes, trois (dont une enterrée) ont été recensées dans le diagnostic.
- Plateau «miniature» permet de comprendre le fonctionnement et la relation avec la reculée : polyculture, «greniers», position sentinelle par rapport au bourg de Baume les Messieurs.

Principes paysagers

- Type de polyculture existant à conserver
- Bosquets à préserver
- Murgers et cabordes :
 - les cabordes doivent être protégées. Elles devront être partiellement restaurées.
 - Les murgers devront faire l'objet d'un inventaire : état des lieux, proposition de tramage (murets constituant un maillage, méritant d'être préservés pour la cohérence du système) et actions de préservation et restauration. La trame correspondant à une logique paysagère et permettant la culture mécanisée des terrains sera protégée en priorité. Il serait même souhaitable que les murets correspondant à cette trame soient remontés. Le parcellaire pourra également être agrandi dans d'autres cas si cela correspond aux vœux des propriétaires.
- Belvédère : panorama et perspective intéressante sur l'abbaye. Il est à aménager.

CONCLUSION de L'ETAT PAYSAGER DE REFERENCE

Dans la perspective de la reconquête paysagère, les actions localisées n'ont d'efficacité que dans un cadre d'intervention global.

Il est important également de ne pas confondre les intentions et les moyens. En effet, si le plan de gestion détermine CE qu'il faut faire, il ne détermine pas COMMENT le faire. Cette réflexion devra se faire dans un second temps, en étroite concertation avec les propriétaires et l'ensemble des acteurs et partenaires locaux concernés pour définir les procédés à mettre en œuvre.

Les moyens choisis devront respecter les principes forts de propriété foncière. Le contexte particulier d'attachement des propriétaires à leur territoire doit même servir à atteindre un niveau de qualité dans les interventions paysagères.

Le remembrement, par exemple, ne se justifie que pour résoudre des problèmes d'exploitation.

D'autres moyens peuvent être envisagés. Une association foncière pastorale permettrait par exemple à chaque propriétaire de conserver ses terres, tout en participant à une valorisation collective...

Si l'installation d'un exploitant est projetée, elle devra se conduire avec une réflexion globale sur les atouts mais également sur les impacts estimés de cette activité. En effet, l'implantation de bâtiments agricoles devra se faire préférentiellement dans le bâti existant, ou à défaut, dans les quartiers. La solution la plus souhaitable serait cependant hors de la reculée. L'impact devra dans tous les cas être estimé, en s'affranchissant dans un premier temps des considérations économiques.

La qualité paysagère du site implique des moyens à la hauteur.

S'attacher au patrimoine paysager du site ce n'est pas seulement rechercher une légitimité dans son passé, c'est avant tout «projeter le paysage (et l'environnement) dans son avenir». La reconquête paysagère s'attache sur les motifs récurrents du paysage. Elle définit également les priorités d'interventions, en tenant compte des contraintes et du contexte social et économique du milieu.

L'enjeu va au delà d'une *protection* du patrimoine, il ambitionne sa *survie*, c'est à dire une pérennité des caractéristiques du site avec les adaptations nécessaires.

La reconquête paysagère est un projet ambitieux, qui s'attache au **paysage quotidien d'un site d'exception**. C'est l'ensemble des actions envisagées parfois modestes, ou plus importantes, qui est exemplaire.

II - URBANISME ET ARCHITECTURE

De manière générale, l'ensemble des idées énoncées dans le document sont des propositions qui se veulent progressives mais non directives et figées. Elles seront vérifiées, prendront en compte les impératifs de chacun et respecteront la propriété privée.

21. Plan de circulation

211. Élaboration d'un plan de circulation par périodes (cf. plan)

C'est durant l'été que Baume les Messieurs reçoit le plus de visiteurs.

Arrivés dans le centre du bourg, en provenance de Voiteur ou de Crançot, les automobilistes cherchent à se garer. Ils empruntent alors, l'itinéraire leur paraissant le plus évident, c'est-à-dire la rue longeant l'abbaye.

Parfois, les véhicules engorgent le quartier, et s'installent même sur la place Guillaume de Poupet.

Les nuisances engendrées par les effluves des gaz d'échappements polluants et les croisements incessants, dérangent la promenade des visiteurs et la quiétude des consommateurs attablés aux terrasses des restaurants.

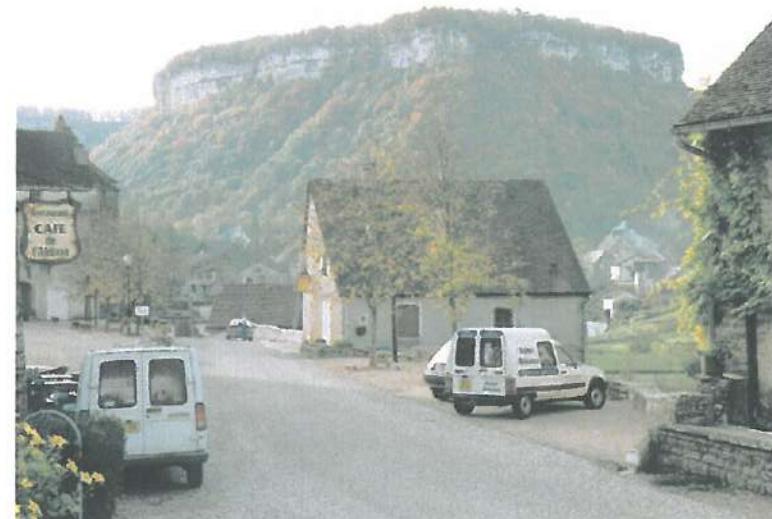
Il faut trouver des solutions capables de résoudre ces gênes, tout en s'adaptant à la vie des habitants de la commune et à leurs habitudes.

Le quartier de l'abbaye est légèrement à l'écart des habitations. La rue longeant la place Guillaume de Poupet n'est pas le seul accès pour se rendre à Villeneuve, au Fravoz Gip Fauchet, au Champ du Bri ou aux grottes, secteurs situés au sud de l'abbaye. Partant de ces constats, on pourrait envisager que les véhicules empruntent uniquement le chemin de la Dîme pour s'y rendre. Une zone piétonne pourrait alors être proposée en été, dans le secteur de l'abbaye, le plus fréquenté par les touristes.

Les véhicules, orientés dès l'entrée dans la commune, à la hauteur de l'église Saint Jean, vers le pont classé menant au chemin de la Dîme, s'engageraient vers les divers parcs de stationnement proposés. Le parking de la Toupe n'est qu'à dix minutes du centre du bourg, et des parcours piétons peuvent être aménagés. Ils permettront une nouvelle approche, riche de panoramas, mêlant éléments naturels, couleurs, volumes, mouvements et sonorités. Il sera toujours possible d'accéder au parking de l'abbaye qui pourra d'ailleurs s'agrandir les jours de forte affluence.

Des plots empêcheront l'accès à la zone rendue piétonne, au niveau de la fontaine située dans l'angle, ainsi qu'à partir du parking de l'abbaye. Cette mesure permettra de supprimer les panneaux peu dissuasifs, interdisant le

aménagement du belvédère



état actuel



état projeté

stationnement sur la place, ainsi que les chaînes nouvellement posées. Les véhicules n'envahiront plus cet espace, restitué à sa fonction première de "Parvis d'Entrée de l'Abbaye".

Une "dépose minute" sera aménagée devant la librairie, pour permettre aux voitures ou aux bus de déposer les personnes à mobilité réduite.

Les escaliers en pierre de la fontaine seront prolongés dans le virage actuellement difficilement praticable, pour empêcher les véhicules d'y passer ; cette mesure permettra également de modifier esthétiquement l'aspect de cette zone peu cohérente. Elle prendra cependant en compte les observations de la SDAP 39 qui avait écarté cette disposition au moment de la réalisation de l'aménagement des abords de la fontaine, les véhicules lourds devant pouvoir continuer à tourner sans avoir à faire le tour par la Peyrouse -Cour Froide.

La rue située entre la place et le mur de pierre donnant sur le Grand Jardin, désormais interdite aux voitures et aux cars, pourrait prendre l'aspect d'un béton désactivé stabilisé, identique à celui de la place, pour créer une unité entre les espaces. Les différents niveaux existants entre la place et la voie seront maintenus ; ils hiérarchisent de manière cohérente deux secteurs. Les promeneurs pourront enfin, profiter en toute quiétude des fabuleux panoramas situés en contrebas : le Grand Jardin réaménagé, l'ilot de constructions avec toitures en laves, les jardins en terrasses, les bords de Seille, les falaises... Les restaurants profiteront de plus d'aisance pour leurs terrasses. Celles-ci devront cependant répondre à des critères de qualité concernant le choix de leur mobilier (pas de parasols publicitaires et de mobilier en plastique identique à celui actuellement présent).

Devant le café de l'abbaye, le revêtement de la chaussée nouvellement refait, pourrait être prolongé sur la petite zone de stationnement présente, belvédère sur le quartier Fravoz Gip Bega et le Grand Jardin.

On constate, en voyant les photos de la page précédente, que le bâtiment du restaurant le Grand Jardin est implanté directement dans la perspective de

fontaine située dans le virage



état actuel de la fontaine située dans le virage



état projeté

l'éperon rocheux.

Le bâtiment de l'actuel restaurant est présent depuis la fondation de l'Abbaye, qui n'était pas destinée à être traversée, le parvis actuel était bâti sur tout son côté Nord, la rue descendant vers Villeneuve étant postérieure à la période révolutionnaire ; cet espace était une basse-cour, sans fonction d'agrément (explication donnée par Monsieur Jean, Architecte des Bâtiments de France).

Les habitants de l'abbaye n'auront accès aux cours de l'abbaye, qu'à des heures précises, pour permettre les livraisons (ex : 7 heures - 10 heures), comme c'est le cas dans beaucoup d'autres lieux prestigieux. Durant la période hivernale, la circulation sera à nouveau libre, sauf si les habitants de la commune décident de conserver l'habitude estivale.

212. Orientation de la circulation (cf. plan)

- En provenant de Voiteur, à l'entrée du bourg devant l'église Saint Jean, un panneau de signalisation indiquera la direction à prendre pour se diriger au centre de la commune ou vers les grottes.
- Dans le centre, à la hauteur de la fontaine, les automobilistes descendant la route du Mont seront guidés par la signalétique vers les différents parcs de stationnement.

Ces deux voies se rencontrent, à la hauteur du pont classé sur la Seille ; après l'avoir traversé, la route longe alors la Seille en proposant de part et d'autre des emplacements aux différents véhicules (bus, camping cars, voitures).

213. Stationnement (cf. plan)

De manière générale, les parcs de stationnement ont été étudiés afin de s'intégrer parfaitement au site et créer le minimum d'impact. Ils sont là pour répondre à des demandes ponctuelles, et leur aspect végétalisé ne s'apparente pas à des espaces "construits" trop visibles d'aires de stationnement classiques.

- Le parking de l'abbaye peut s'élargir, les jours de forte fréquentation, grâce au verger voisin qui restera néanmoins enherbé. Son revêtement actuel nécessiterait un décapage sur une vingtaine de centimètres environ. Ceci lui permettrait de se rapprocher du niveau du terrain voisin, actuellement plus bas, mais également



extension possible du parc de stationnement de l'abbaye



parc de stationnement enherbé pour les bus

de remédier à la perception de sa matière, trop visible depuis les belvédères situés sur les falaises. Un aspect de grave stabilisé dans les tons ocre-roux serait plus adapté.

Une ouverture non perceptible depuis la rue, est à créer dans le mur de pierre délimitant les deux propriétés, ainsi qu'une légère rampe pour joindre les deux niveaux.

- Un parc de stationnement réservé aux bus, précède celui de la Toupe de l'autre côté de la rue. C'est un terrain simplement défriché, qui conserve son aspect naturel.

Depuis le parking de la Toupe déjà existant, le piéton est seulement à dix minutes de l'abbaye ; il a en outre la possibilité d'emprunter le sentier des bords de Seille, largement sécurisant, qui permet une perception plus progressive et plus complète de la commune et une découverte des points de vues sur l'îlot de toitures en laves, les bâtisses en pierre avec leurs jardins en terrasses, les murs de soutènement du Grand Jardin, le Four Banal, les ponts, et l'abbaye.



① Mont du Chat



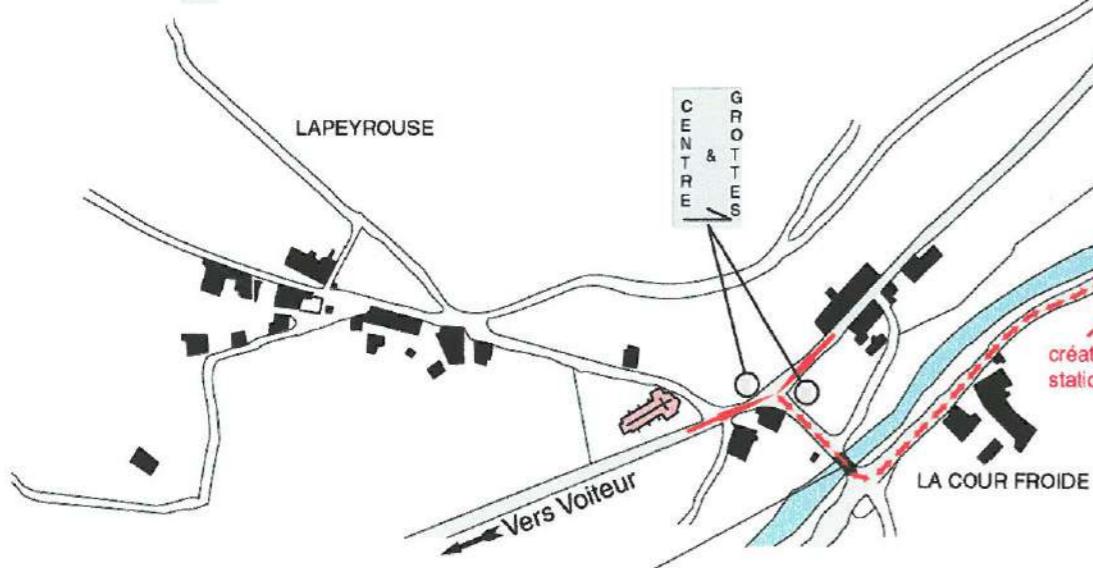
② L'abbaye



③ Extension du parking de l'abbaye

Légende

- Parc de stationnement
- Zone piétonne
- Circulation des véhicules et accès aux différents parcs de stationnement
- Dépose minute des bus
- Voie interdite à la circulation
- Stationnement d'un côté de la voie toléré les jours de forte affluence
- Signalétique directionnelle



création d'un parc de stationnement pour les bus



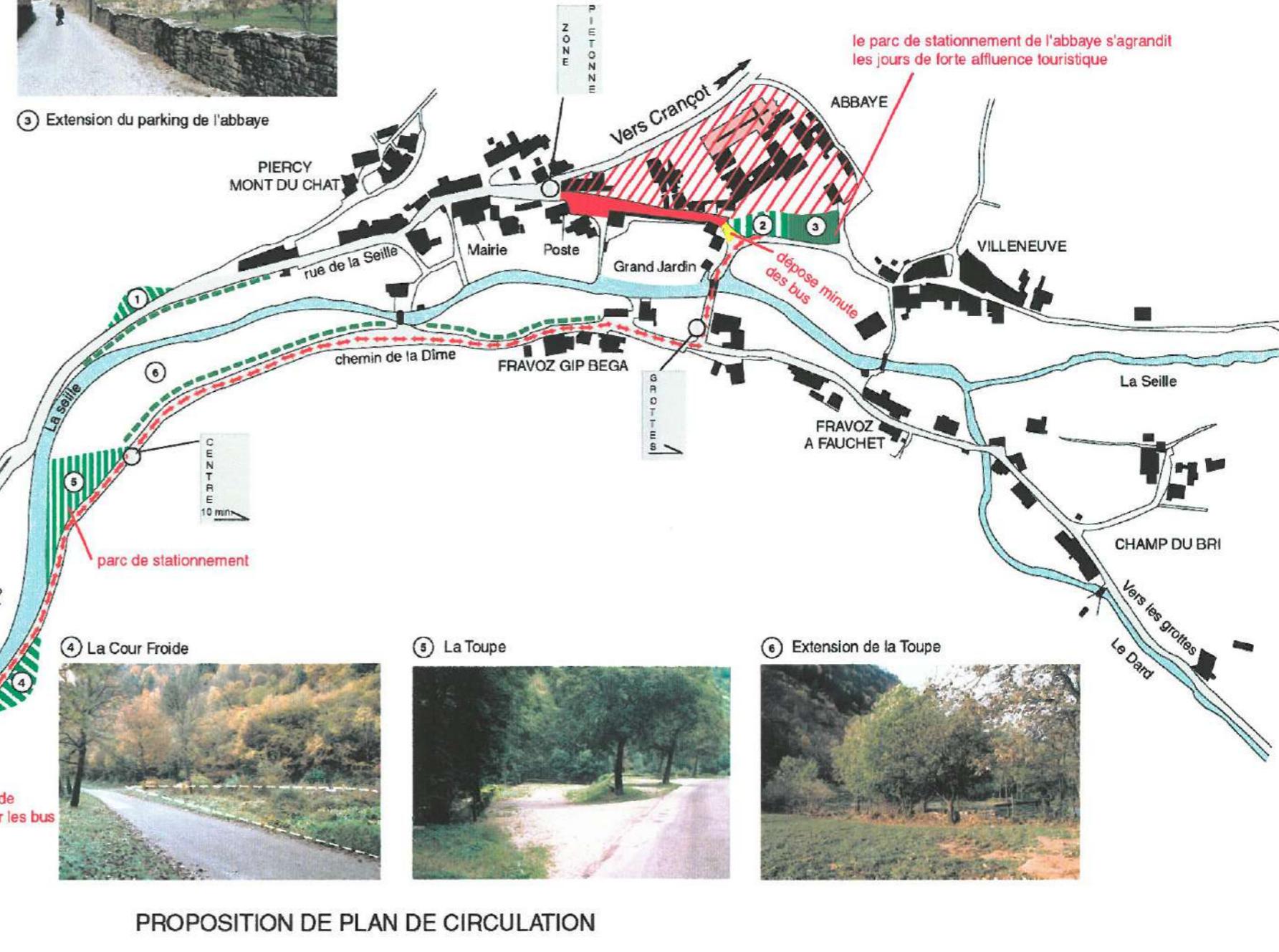
④ La Cour Froide



⑤ La Toupe



⑥ Extension de la Toupe



22. LE RESEAU VIAIRE

221. Traitement des abords routiers

- Les abords routiers devront être enherbés.
- Les glissières de sécurité. Elles seront préférentiellement en bois. Il est souhaitable de retrouver une homogénéité de matériau sur le même itinéraire. Une minéralisation du sol sous les glissières sera tolérée pour en limiter l'entretien.
- La végétation arborée en bord de voirie sera conservée. Pour la route menant à Granges ou celle de la vallée du Dard, des effet de fenêtre seront ponctuellement créés en coupant quelques arbres en contrebas, dans le talus.
- Route du Mont : les arbres le long des itinéraires seront préservés. Aucune création de fenêtre ou de dégagement de la visibilité n'est envisagée, pour éviter le marquage trop important en versant. Les glissières métalliques de la partie supérieure pourront être déposées pour être remplacées par un modèle en bois.
- Vallée du Dard : la gestion de la végétation (élagage raisonnable, ouverture ponctuelle) peut être envisagée pour permettre de découvrir la vallée depuis la route et pour privilégier un phénomène d'anticipation.
Un traitement particulier de la voirie est proposé sur le site des grottes. Il visera à modifier les caractéristiques routières du lieu pour restaurer une connotation plus piétonne : changement de revêtement et marquage des niveaux. L'impact du parc de stationnement sera réduit par un engazonnement partiel.
- Route de la vallée du Longe Bief : des travaux de stabilisation peuvent être nécessaires. Il serait souhaitable de restaurer les motifs existants : murets ou talus plantés en crête. Les talus devront être modelés en doucines et enherbés.

222. Calibrage des voiries et des ouvrages liés

- Les voiries devront conserver leur emprise actuelle. L'augmentation ponctuelle de la fréquentation ne justifie pas une emprise plus grande notamment sur la route du Mont. En effet, outre les conditions techniques défavorables (problèmes de stabilité des sols), la perception de l'itinéraire marque déjà le versant.
- Les ponts ne seront pas recalibrés. **Les usagers doivent s'adapter au site et non l'adapter.**

L'augmentation ponctuelle de la fréquentation ne doit pas servir d'argumentaire pour une éventuelle reprise de largeur de voirie ou d'ouvrage d'art. La reculée est une « impasse ». Elle doit conserver ses caractéristiques propres qui rendent l'itinéraire convivial et intimiste. Le site ne peut d'ailleurs pas supporter une sur-fréquentation. Le réseau viaire est donc un moyen de régulation naturel.

Il est préférable de développer d'autres moyens d'accès, notamment piétonniers, pour accéder à Baume les Messieurs depuis Granges avec le sentier des Moines (12 mn) ou aux Grottes (à partir des échelles de Crançot - 15 mn).



Marquage du versant par la route du Mont



Remplacement des glissières métalliques

23. Prescriptions urbaines : préservation de l'existant

231. En hameaux

Cette organisation linéaire par groupement d'habitations est caractéristique de la commune. Si l'on observe le plan napoléonien de 1815, on constate que le développement des constructions reste limité, grâce à la présence des éléments naturels tels que l'eau et les falaises. Ceci a permis aux jardins, prés et champs, de se développer en parfaite harmonie avec le relief environnant.

Cet effet qualitatif d'habitat groupé est à préserver.

232. Des jardins en terrasses

Le cadre naturel confère aux jardins une implantation souvent latérale à l'habitation.

Cette organisation génère des propriétés souvent plus longues que larges. Le promeneur peut ainsi admirer les espaces fleuris ou cultivés, juxtaposés. Le maintien de cette configuration ne sera possible qu'en limitant la construction de nouveaux bâtiments qui restreindrait et étoufferait ces entre-deux végétaux.

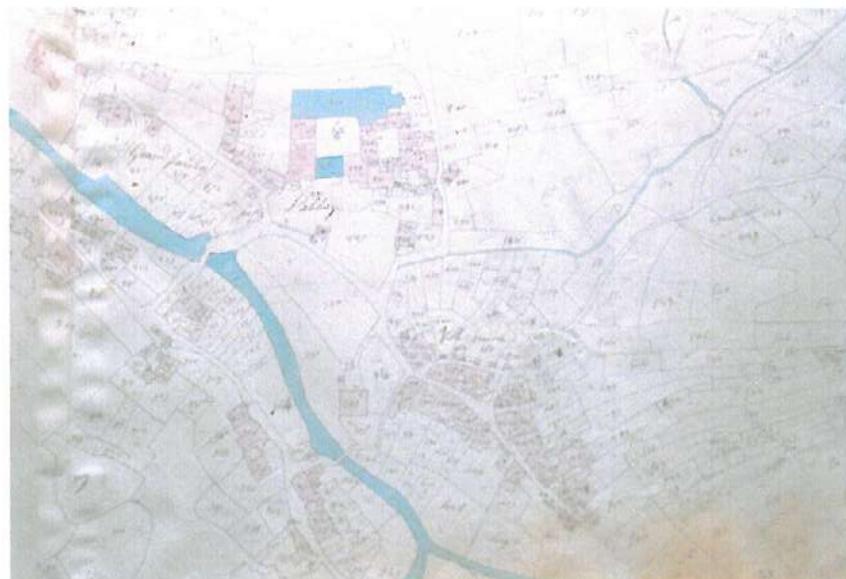
233. Des bords de Seille dégagés

Peu d'habitations sont construites le long de l'eau ; le lit de la Seille est ainsi bordé de larges verger pâturés et de jardins ; cette bande végétale, très développée de part et d'autre de la rivière, doit être préservée ; c'est la "respiration verte" qui permet d'avoir d'aussi nombreux points de vue à divers endroits dans le bourg.

Des constructions éventuelles peuvent partiellement s'envisager à l'extérieur de la partie centrale du bourg, dans des quartiers moins sensibles (Lapeyrouse, Sermu).

234. Des petits passages

Ils foisonnent dans l'ensemble des quartiers et permettent une découverte "intime" de la commune. En développant les parcours piétons, et en enchaînant les liaisons en boucles, on contribuera à les mettre



plan napoléonien de 1815



bords de Seille

en valeur et à développer une approche spontanée des lieux.

234. Des constructions traditionnelles

Il faut préserver les caractéristiques architecturales du bourg énoncées dans la première partie de l'étude : toitures en laves, façades de pierres, éléments décoratifs caractéristiques (treilles, bancs en pierre, fontaines).

Beaucoup d'étrangers (hollandais, belges, suisses) se sont intéressés au patrimoine local, en acquérant des propriétés dans la commune. S'ils ont entrepris cette démarche, c'est parce qu'ils apprécient le charme et le cachet traditionnel du bourg. Ils souhaitent respecter les qualités architecturales du bâti et restaurent en général leur propriété en tenant compte de ses caractéristiques. La commune conserve ainsi une unité d'ensemble respectueuse du passé. La restauration d'une toiture en laves de manière traditionnelle, est d'un coût extrêmement élevé (environ dix fois supérieur à celui de la petite tuile plate 60/m², autre matériau traditionnel préconisé du lieu).

Pour permettre la conservation d'une identité, et de la trace d'un patrimoine, il faut aider les propriétaires par le biais de subventions allouées par les collectivités locales.

24. Un cohérence architecturale menacée par des incongruités

La ZPPAUP préconisait des mesures en matière de paysage et d'architecture. Ces prescriptions restrictives orientaient les bâtisseurs, permettant ainsi de protéger le patrimoine architectural et urbain.

Des édifices peu représentatifs qualitativement, ont vu le jour, certains depuis sa disparition. On décompte quelques hangars agricoles trop visibles (à Villeneuve, dans les prairies situées sur les hauteurs de Lapeyrouse) ; une maison d'habitation (au Fravoz A Fauchet) récemment construite, perturbe la lecture paysagère du site.

L'intégration dans le bourg d'un nouvel élément, et son respect de l'environnement résultent d'une étude d'implantation et de recherche architecturale poussée.



façade en pierre



bord de Seille



toiture en laves



verger



petit passage



jardin en terrasse

En outre, aucun Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) n'existe à ce jour. La prescription d'un P.O.S., faite par la commune le 20 avril 1984, n'avait pas été prise en compte. En effet, avec moins de dix permis de construire ou d'autorisations d'utilisation du sol par an sur les dix dernières années, la commune n'avait pas été considérée comme prioritaire pour la mise à disposition gratuite des services de l'Equipement et l'étude n'avait pas été engagée.

De nouvelles dispositions doivent impérativement être réfléchies et mises en place pour endiguer un phénomène susceptible de dénaturer le cachet traditionnel de la commune.

En attendant de telles mesures, les services concernés par les demandes de permis doivent rester vigilants.

De manière générale, il s'agit de préserver l'unité et la qualité du bâti par un contrôle strict des matériaux et de leur mise en œuvre ainsi que des couleurs utilisées.

25. Résorption des points noirs architecturaux

Relevés dans le diagnostic, ils sont divers mais susceptibles d'être résorbés sans trop de difficultés.

- Le pas d'âne longeant la mairie

Conçu au départ pour fonctionner avec l'aménagement d'une placette à l'arrière de la mairie, ce passage est inutilisé par les visiteurs. Il se prolonge subitement par un chemin enherbé paraissant ne mener nulle part. Cet accès sera intégré au projet d'aménagement du parcours des bords de Seille ; il subira un simple défrichage sur sa deuxième partie.

Un panneau indiquera le sentier. Le muret de pierre délimitant les propriétés, sera remis en état et ouvert, pour permettre le passage dans les jardins en terrasse qui dominent la Seille.



- La fontaine située dans le virage de la rue menant à l'abbaye peut être réaménagée. Le prolongement des marches déjà existantes permettra de gérer l'important décalage des niveaux, et délimitera la zone réservée à l'usage exclusif des piétons. En outre, cet espace minéral épousera les formes existantes et fera office de petits gradins, pour le repos et la rencontre.

- Le mobilier urbain est à revoir dans l'ensemble de la commune. Des choix peuvent être proposés. Il devra s'intégrer visuellement et répondre à des critères de fonctionnalité et de résistance.

Dans l'abbaye, il serait judicieux de le supprimer sans le remplacer, le lieu étant suffisamment prestigieux pour être respecté par les visiteurs.

- L'installation dans l'abbaye d'éléments se voulant décoratifs, comme le pressoir à l'entrée ne sera plus autorisée. N'ayant aucun rapport direct avec le lieu, ils le banalisent.

- Les panneaux publicitaires des restaurateurs et des commerçants devront se limiter à l'annonce du lieu et des menus proposés. Ils seront soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, comme c'est le cas au sein de l'abbaye.

- Le problème des moisissures noirâtres, visibles sur de nombreuses façades pourrait être envisagé dans un plan général de mise en valeur des constructions intéressantes de la commune.

- La gestion des désordres esthétiques trop visibles (stockages de matériaux, hangars en ruine...).



le pas d'âne



ouverture d'un passage



fontaine dans le virage



mobilier dans l'abbaye



installations abusives



moisissures en façade

26. Valorisation et conservation du petit patrimoine architectural

La restauration d'éléments et leur mise en valeur contribueront à donner une identité au site. Il faut que la commune ait une démarche volontaire de prise en charge de son patrimoine. Certains éléments, quasi abandonnés et souvent dans un état déplorable, passent inaperçus. Une signalétique discrète et adaptée permettrait de les répertorier, de les présenter et de les mettre en valeur.

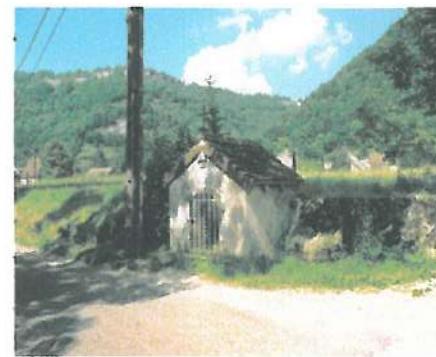
- chapelle Saint Roch : remise en état de la clôture métallique et défrichement du sentier y menant
- terrasse close derrière l'abbaye : remise en état de la clôture en bois et plantation de vigne sur la treille
- oratoire
- chapelle et fontaine à Lapeyrouse : peu repérables, leur signalisation paraît indispensable
- niche creusée dans la pierre avec son petit banc installé dans une niche sur le sentier des pêcheurs à Fravoz A Fauchet : dans un état complet d'abandon, cette charmante zone de repos nécessite une réfection complète. Le garde corps métallique est à remplacer ainsi que le banc en bois. Il faut restaurer à l'identique.
- cabanes en pierre bordant les chemins : souvent abandonnées, elles font partie du site et doivent être conservées en l'état ; des fonctions ponctuelles pourraient leur être attribuées (point I, abri de bus, aire de repos, abri pour la pluie...).
- bancs en pierre en bordure des constructions
- passages derrière l'abbaye
- niches creusées dans les façades contenant des statuettes : à conserver sans rajout de grillage
- fontaines à remettre en eau : peuvent animer les promenades (à Villeneuve, fontaine des noeuds à Sermu, derrière l'abbaye, dans le virage devant la poste)
- ponts : en bon état, leur état doit néanmoins être vérifié régulièrement. Avec le projet d'aménagement d'un sentier sur les bords de la Seille, ils seront davantage empruntés.
- treilles : leur ornementation végétale fleurit la commune



chapelle Saint Roch



terrasse derrière l'abbaye



oratoire



niche sur le sentier des pêcheurs



cabane en pierre



banc en pierre

- terrasse du bâtiment communal à côté du pont à la Guite : son aménagement sera proposé en parallèle de celui du Grand Jardin (cf. plan d'aménagement du Grand jardin)

- donjon de l'abbaye : le restaurer et l'intégrer à un programme d'exposition et d'activités saisonnières.

D'une manière générale, l'ensemble du petit patrimoine nécessite une remise en état et un entretien régulier.

Les mousses et moisissures causées par l'humidité du site ternissent souvent son état, le rendant peu enclin à être remarqué. Les mesures à prendre sont simples et ne nécessitent pas de gros travaux mais des interventions ponctuelles :

- suppression des mousses

- nettoyage de la pierre

- réparation et mise en peinture des ferronneries

- entretien des abords pour accéder aisément et éviter l'enrichissement des chemins.

La restauration d'éléments ayant antérieurement participé à la vie de la commune, augmente le charme et l'intérêt des promenades.

Le respect de mesures consignées dans le cahier des charges de l'ancienne ZPPAUP paraît primordial et doit continuer à être suivi.

Rappel de quelques-unes d'entre elles :

- Les maçonneries de pierre de taille

Elles doivent rester ou être rendues apparentes. Elles seront ravalées et rejoointoyées suivant les règles de l'art régionales. Les joints effectués au mortier de chaux de couleur pierre affleureront le nu du parement.

- Les enduits

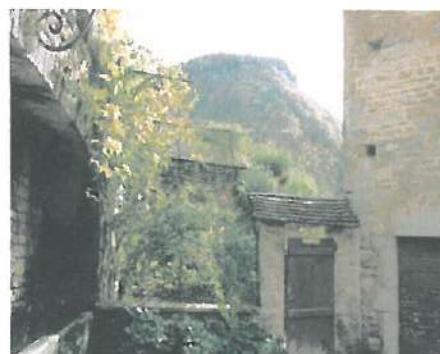
Pour les parties enduites, la couche de finition ne comportera pas de ciment et sera effectuée uniquement au mortier de chaux ; elle sera talochée et légèrement grattée à la truelle, de façon à faire ressortir le grain de sable ; le choix d'un mélange de sable de carrière et de sable plus terne doit permettre de retrouver une couleur proche de celle des pierres apparentes ; c'est-à-dire dans une palette d'ocres et de gris bleutés de la gamme colorée des pierres locales... Il ne faudra pas rechercher une planéité parfaite mais au contraire suivre le mouvement du gros œuvre".



passage derrière l'abbaye



niche avec statuette



fontaine derrière l'abbaye



pas d'âne derrière l'abbaye



treille



pont

27. Parcours de découverte du site

271. Proposition d'aménagement d'une promenade sur les bords de Seille (cf. plan)

Un parcours bucolique au bord de l'eau sera apprécié des visiteurs. En l'occurrence, celui dessiné le long de la Seille offrira une découverte différente de la commune et de nouvelles perspectives. Situé au point le plus bas de la vallée, l'échelle imposante des falaises sera perçue de manière encore plus impressionnante.

Le cours d'eau n'est pas large et son débit peu impressionnant ; la sonorité du cours d'eau apporte un réel sentiment d'apaisement.

Plusieurs petits passages partant de la rue de la Seille, permettent d'accéder à un cheminement longeant le cours d'eau depuis le Grand Jardin jusqu'au pont classé sur la Seille situé dans le quartier de la Cour Froide.

Au niveau du pont à la Guite, un sentier s'enfile le long de l'eau, vers le sud. Au petit pont suivant, une alternative est possible :

- d'un côté, la promenade se prolonge jusqu'à l'intersection de la Seille et du Dard ; c'est un endroit surprenant, changeant durant les saisons suivant la quantité d'eau des biefs
- de l'autre côté, le sentier rétréci, réservé aux pêcheurs aboutit à un cul-de-sac ; on y découvre alors une charmante niche creusée dans la pierre, en balcon sur le cours d'eau, et destinée au repos. Pour lui conserver sa quiétude, et celle des pêcheurs, cet endroit pourrait ne pas être signalé, mais offert à la découverte des plus curieux.

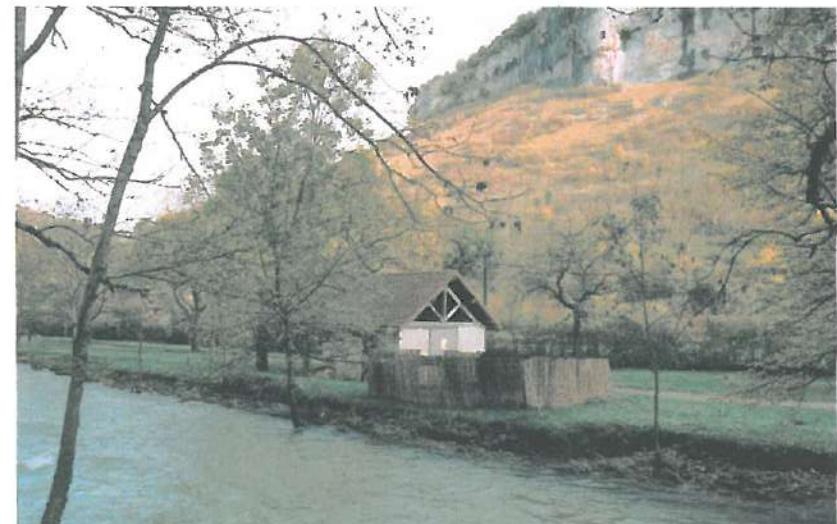
Des aménagements seront créés aux endroits où le passage est, pour l'instant, inexistant ou peu praticable : défrichement, élargissement, marquage d'un sentier en terre, mise en sécurité du piéton au bord de la route (ex : en face du camping), remplacement des barbelés par des fils tendus.

Une plantation de cépées devant le camping permettrait de masquer les sanitaires.

272. Parcours de découverte de la commune

Un dépliant présentant les caractéristiques de la commune, pourrait être proposé aux visiteurs pour sus-

plantation d'arbres permettant de masquer les sanitaires du camping



état actuel



état projeté

citer leur curiosité et les surprendre ; il ne s'agit pas d'indiquer le moindre détail présentant un intérêt quelconque, mais de signaler la présence d'éléments remarquables dans leur configuration : petit patrimoine lapidaire, lié à l'eau, techniques traditionnelles de constructions (façon de l'enduit beurré sur les murs et les façades, toitures en laves), organisation des jardins (en terrasses, alignés...), façades intéressantes, ornements (treilles avec vigne ou glycine, niches creusées dans les façades avec statuettes...), four banal....

Ce dépliant serait disponible dans divers points d'information : à l'abbaye, à la Mairie, dans les restaurants. Il retracerait également les diverses promenades démarrant depuis le centre du bourg.

Les nombreux panoramas sur la commune et le paysage ne peuvent se découvrir qu'au travers des promenades ; fenêtres sur le paysage, les falaises, la végétation...

273. Promenade nocturne dans la commune - Étude d'éclairage

Actuellement, la visite de Baume les Messieurs s'arrête à la tombée du jour ; seuls les trois restaurants présents dans le centre, continuent d'animer la commune. En été, des joueurs de quilles hantent la place Guillaume de Poupet. Il est regrettable que ce soit la seule animation estivale existante, ce que déplorent d'ailleurs les visiteurs.

La lumière artificielle extérieure apporte une autre vie, des ambiances différentes de celles présentes le jour. Les couleurs et les matières changent et sont perçues de manière un peu féerique, voire presque magique.

Une étude effectuée par des spécialistes compétents de l'éclairage permettrait de valoriser avec finesse, les nombreux éléments architecturalement intéressants de la commune.

Le relief naturel se prête également très bien à ce type d'expérience (l'eau, la pierre, les arbres, les jardins...).

On pourrait imaginer une nouvelle conception de l'espace, visant à mettre en lumière l'abbaye, le Grand Jardin et ses contreforts, ainsi qu'une amorce du sentier de promenade des bords de Seille.

Ces moyens favoriseraient certainement la création de nouvelles manifestations (festivals, fêtes villageoises, ...).

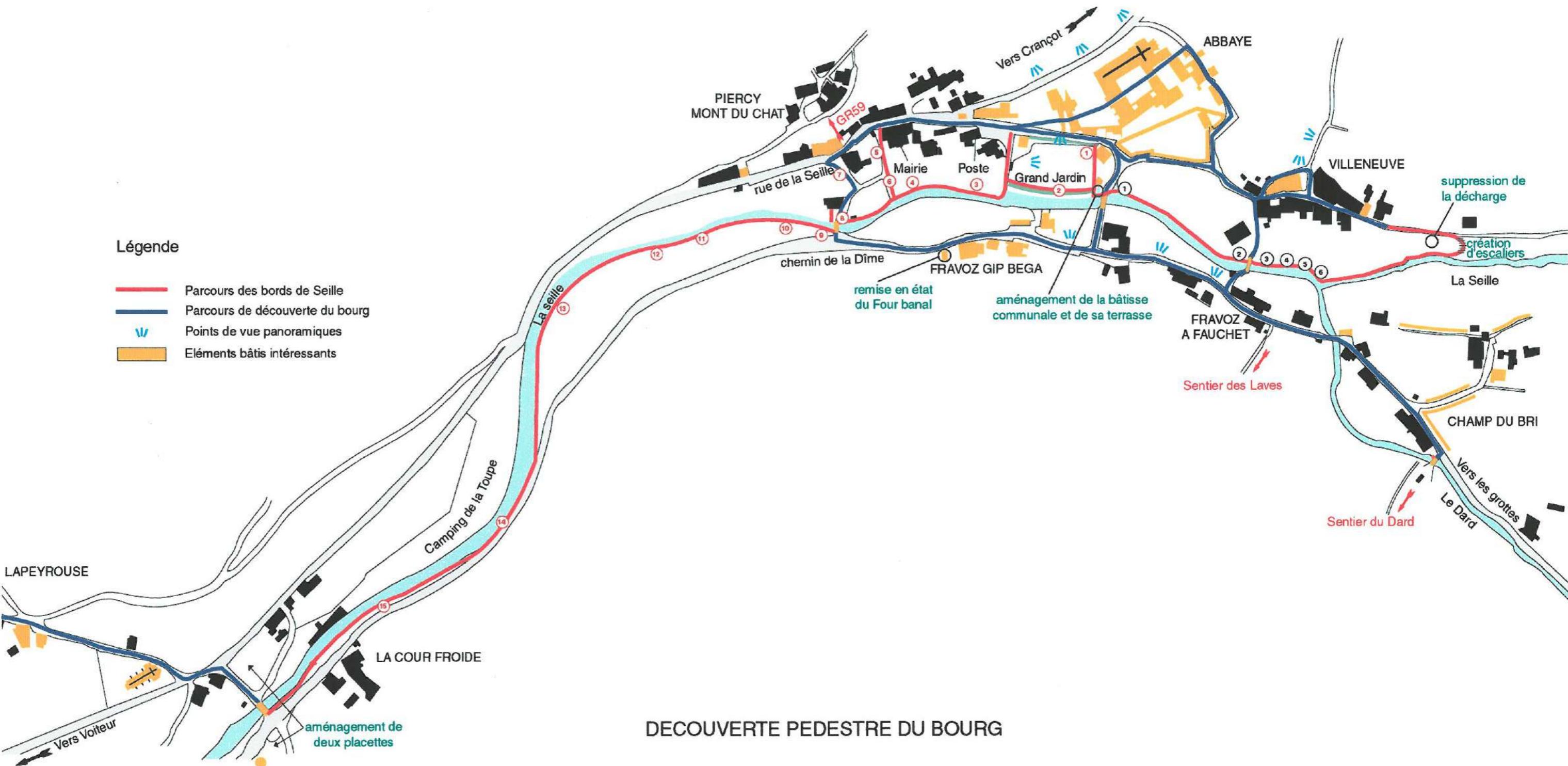
mise en sécurité du piéton au seul endroit critique de la promenade



état actuel



état projeté



VERS LE SUD - RETOUR PAR VILLENEUVE



① en provenant du pont à la Guite



② tracer le passage



Fravoz A Fauchet vu d'en face



③ défricher le sentier



④ tracer le passage



sentier des pêcheurs, de l'autre côté de la rive



⑤ retour par Villeneuve



⑥ retour par Villeneuve

point de croisement
du Dard et de la Seille

fin du sentier
des pêcheurs



fin du sentier des pêcheurs
aire de repos bucolique à remettre en état

274. Une signalétique adaptée

Une signalétique unique doit permettre de répondre aux divers besoins d'information dans la commune :

- les directions
- les informations thématiques

Il est important qu'un même panneau soit décliné sous plusieurs formes, afin de ne pas troubler la compréhension du lecteur.

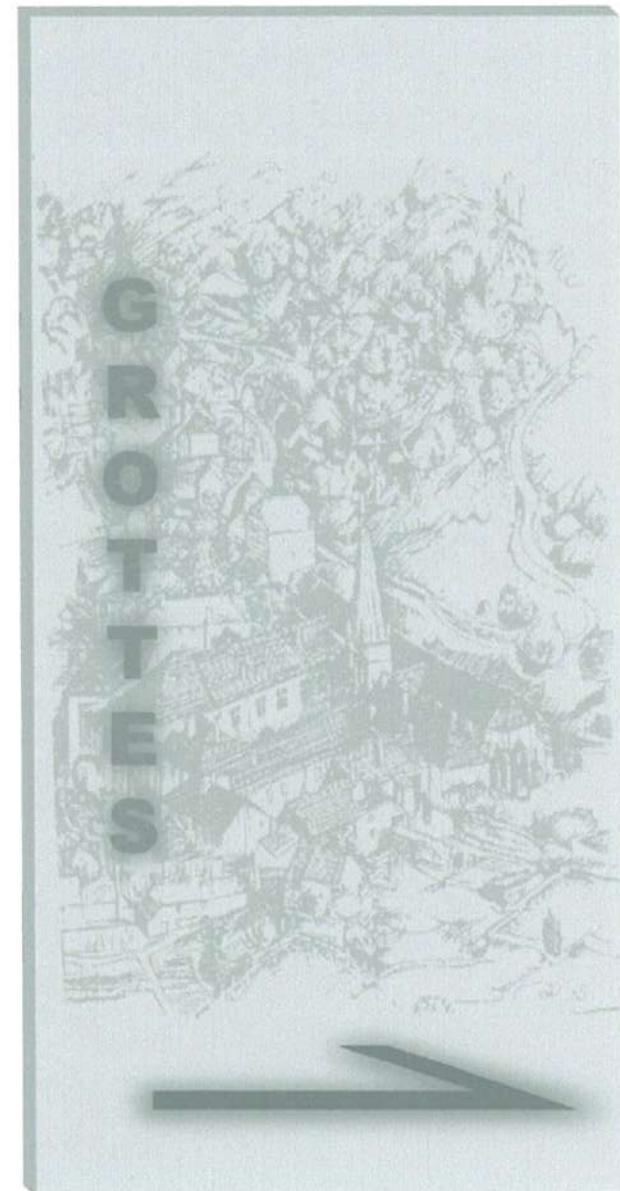
Son rôle est d'informer tout en limitant l'impact. Une intégration maîtrisée assurera sa discrétion.

C'est l'élément présenté, ou l'information à donner qui doit ressortir, non le panneau lui-même.

Pour arriver à une certaine originalité, on pourra l'envisager de forme allongée avec des inscriptions verticales. Le support semi transparent en verre sablé sérigraphié portera une même image (par exemple une gravure de l'abbaye réalisée par madame Coras).

La transparence du support permet d'amoindrir l'impact de l'élément qui reste malgré tout visible.

Le panneau doit être élégant, à la hauteur du prestige de la commune et donc d'une conception élaborée.



proposition

275. Les sentiers de découverte de la reculée

Il ne s'agit pas de créer des sentiers ou des accès artificiels mais plutôt de faire un choix parmi les différents sentiers existants, des réseaux à valoriser pour permettre une exploration orientée du site.

Cartographie

Sentiers existants et balisés

- Sentier *Le Dard*
- Sentier *Les Laves* (+ circuit des murgers)
- GR 59

Sentiers proposés nécessitant des aménagements ponctuels et une signalétique

- Promenade aux abords de la Seille
- Circuit de découverte de l'Amphithéâtre
- *Sentier des Moines*
- Sentier de l'éperon barré / *Les Murgers*
- Sentier de la vallée du Longe Bief / *Les Combes*

Les échelles

- Echelles de Sermu
- Echelles de Crançot et les sentiers annexes (accès au chalet des Guides ou au restaurant des grottes).

Les points de jonctions des différents sentiers et circuits :

Les points de jonction permettent de relier les sentiers entre eux et de proposer des circuits plus complets. Au delà d'une promenade, c'est une découverte plus complète de la reculée.

Ils regroupent une information du public et un stationnement.

Crançot (Belvédère)

Baume les Messieurs (Parc de stationnement - RIS)

Granges sur Baume : place de l'église (avec le RIS)

Les informations

Elles doivent être réduites au minimum pour ne pas artificialiser le site.

- Balisage minimum sur sentier : plaquette colorée de petit format (10X10) avec un

symbole de reconnaissance. Le jalonnage s'impose lorsque le chemin n'est pas identifié ou lors d'un changement de direction.

- Au niveau des points de jonction, l'information doit être plus complète. Elle proposera des destinations possibles avec une identification des sentiers et une indication de durée.

Par exemple : à Crançot

grottes : 12 mn ou
belvédère de Sermu : 30 mn ou
Baume les Messieurs : 45 mn.

Elle doit être suffisante pour susciter un comportement spontané de promenade.

a- Un réseau de sentiers

L'objectif du réseau de sentiers n'est pas de faire découvrir l'intégralité de la reculée mais de proposer la découverte de différents « visages » du site, en privilégiant les ambiances.

Les sentiers proposés sont adaptés à des publics différents.

Si les berges de la Seille et la boucle de l'amphithéâtre sont destinés plutôt aux « citadins » et aux promeneurs, les sentiers de la vallée du Longe Bief et de l'éperon de Sermu peuvent être réalisés en boucle, en une heure. Ils permettent également de relier *les Laves* au sentier *du Dard* pour une découverte plus complète du site.

Saint Aldegrin restera «à l'état sauvage». Le parti retenu permet de découvrir une vallée préservée depuis le haut des falaises (GR 59). Il peut y avoir une intervention sur le paysage mais pas de marquage de sentier.

Sans en interdire l'accès, la vallée ne sera explorée que par les promeneurs les plus curieux ou avertis.

b- Le sentier de l'Amphithéâtre

C'est un sentier destiné aux visiteurs de l'abbaye.

L'amphithéâtre est une reculée miniature : on retrouve en effet l'ensemble des motifs du paysage, et les dimensions réduites du lieu permettent d'en comprendre le fonctionnement : l'eau suggérée par le ru dallé et muré, le cirque rocheux, la vallée en impasse, les prairies et les forêts...

Le sentier passe par Villeneuve avant de suivre le talweg en rattrapant à mi-parcours le ruisseau. La promenade se poursuit jusqu'au fond de l'impasse. Le retour s'effectue par le versant et aboutit aux arrières des jardins de l'abbaye. La découverte de Baume les Messieurs et de l'abbaye qui semblent surgir derrière la combe, donne l'impression au promeneur de passer sans transition du fond de la reculée au cœur du bourg. Le passage par l'arrière des jardins en terrasses permet de découvrir des angles de vue insolites, et des mises en scène d'éléments architecturaux.

Si le chemin est clairement lisible le long du vallon, il doit être discrètement jalonné sur le retour, lorsqu'il passe par les prairies.

Le chemin ne sera pas marqué dans les prairies.

Le passage des clôtures peut s'effectuer par des échaliers. L'aménagement est différent

d'un aménagement d'un sentier de randonnée. Le traitement de ce circuit est à l'échelle (et à la portée) du promeneur.

L'accès doit être aisé et le cheminement lisible.

Malgré l'intérêt pédagogique indéniable du lieu, il ne semble pas souhaitable de disposer d'une information explicative implantée sur le site.

Il doit rester préservé. La dimension pédagogique doit être exploitée sans pour autant artificialiser le lieu. Donc, plutôt que de retrouver des panneaux jalonnant le sentier, il semble préférable de proposer une découverte basée sur une information préalable (panneau d'explications sur le parc de stationnement de l'abbaye : effet d'appel, utilisation d'un support existant : le RIS...), puis laisser la place à la spontanéité.

Il peut être également envisagé des découvertes guidées par des animateurs volontaires habitant le bourg.



Tracé du sentier de l'Amphithéâtre

c- Le sentier des Murgers

Ce sentier est l'équivalent de celui de Granges sur Baume.

Plus modeste, il présente cependant l'intérêt de proposer une découverte et une compréhension de l'éperon de Sermu qui représente une « miniature » du plateau.

Points intéressants :

- les vestiges des fortifications
- les murgers et cabordes
- les points de vue sur Baume les Messieurs et les coteaux de la Seille

Durée estimée de la boucle, depuis Crançot : 50 mn

d- Le sentier des Combes

Découverte de la vallée du Longe Bief.

Une liaison est possible par la Cour Froide et la Peyrouse pour rejoindre Granges sur Baume par le sentier *des Laves*.

Durée estimée depuis Crançot jusqu'à Granges sur Baume : 2h00.

Prévoir 2h 30 avec le sentier des Murgers et le belvédère de Sermu.

Le tour complet de la reculée par une boucle extérieure est possible.

e – Le sentier des Moines

Partant de l'abbaye de Baume les Messieurs, il rejoint directement Granges en passant par le versant de la route du Mont. L'aménagement ne peut cependant s'envisager que lorsqu'une solution d'assainissement convenable sera réalisée par la commune de Granges sur Baume.

Il permettra de relier à pied le belvédère de Granges à Baume.

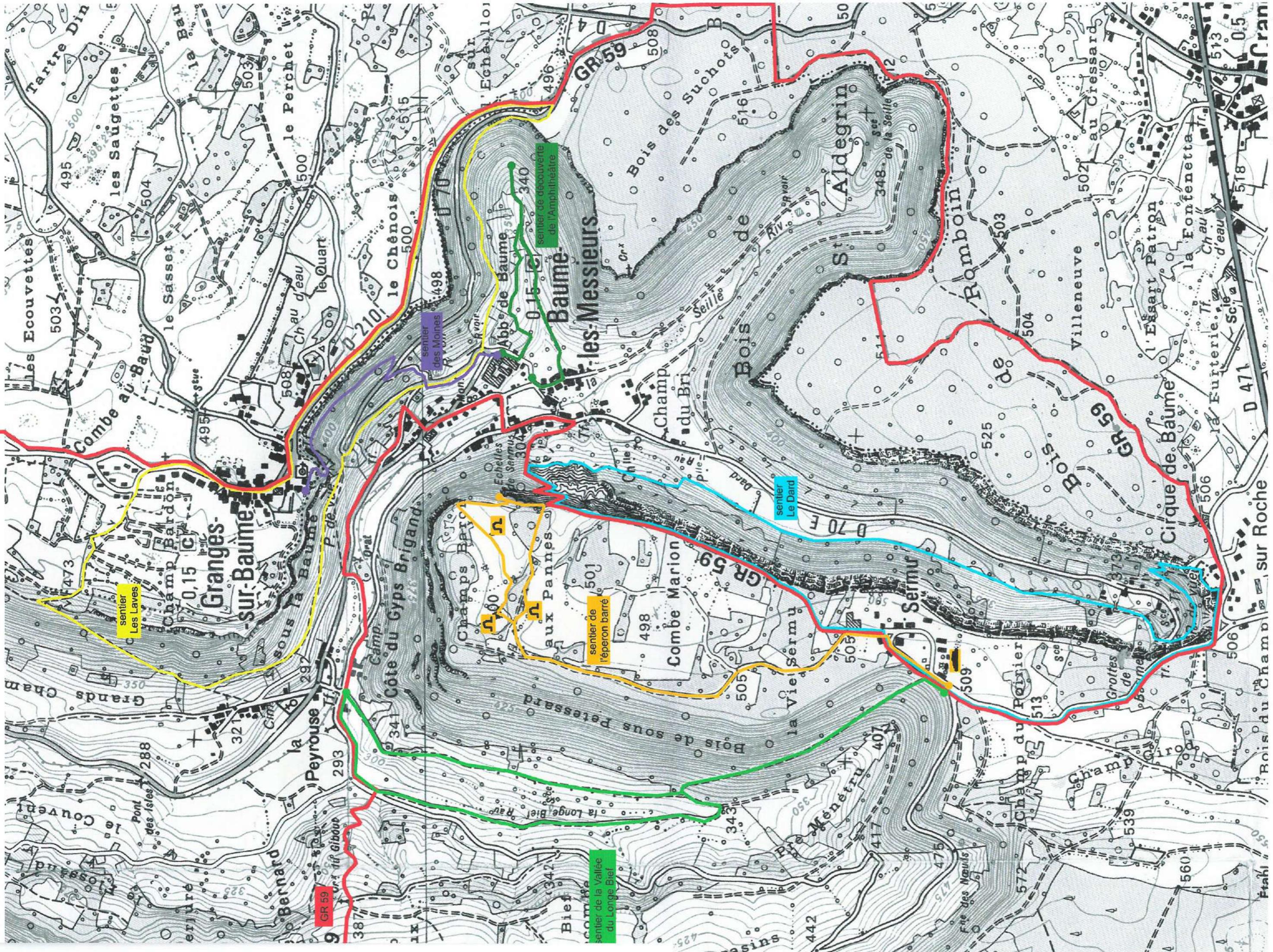
Durée estimée de la montée : 40 mn

Il propose également une alternative au sentier du Dard pour relier avec le sentier des Laves et celui des Combe, Baume à Crançot.

Les sentiers de découverte

DIREN de Franche-Comté - Y. HESSOU - J. TRIBLE

Plan de gestion de la reculée de Baume les Messieurs -12/99



III - L'ABBAYE

31. Démarches et prises de décisions

Hormis l'église Saint Pierre qui est classée, l'ensemble des façades et toitures des bâtiments constituant l'abbaye est inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques.

Rappel des mesures :

" L'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le Ministère chargé des Affaires Culturelles n'y a donné son consentement.

L'obligation est imposée au propriétaire d'un édifice inscrit à l'inventaire supplémentaire de ne procéder à aucune modification sans avoir, quatre mois auparavant, prévenu l'autorité préfectorale de son intention. "

Les réflexions proposées dans l'étude ne sont en aucun cas des mesures directives. Elles ont été élaborées lors de séjours répétés sur les lieux et font suite au diagnostic de la première partie. Toute proposition sera discutée, en amont du projet avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

32. Aménagements proposés

32.1. Remise en état et transformation des revêtements de sols extérieurs

La visite doit débuter sur la place Guillaume de Poupet et se terminer à l'arrière de l'abbaye, pour faire découvrir l'ensemble du secteur, et permettre un meilleur flux des visiteurs, qui ne retraverseront ainsi pas la première cour.

Dans la première cour, prolongement de la place Guillaume de Poupet, le revêtement en grave stabilisée nécessiterait d'être repris. Les espaces engazonnés devant l'entrée sont à supprimer, pour créer un effet de cour plus qu'un chemin. L'ensemble paraîtra ainsi plus soigné. Il faudra créer des niveaux pour éviter un phénomène de ravinement.

Le revêtement du sol s'affine au fur et à mesure que l'on pénètre dans le lieu.

porche d'entrée dans l'abbaye



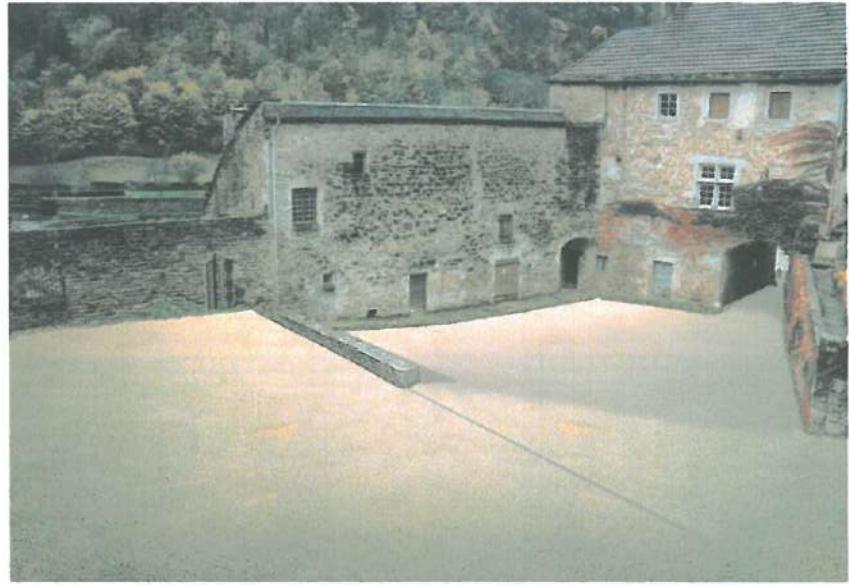
état actuel



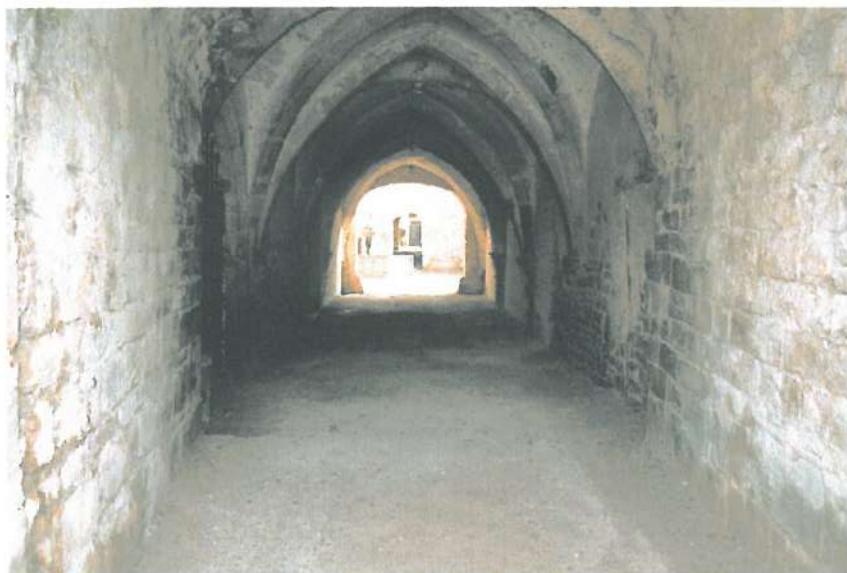
état projeté



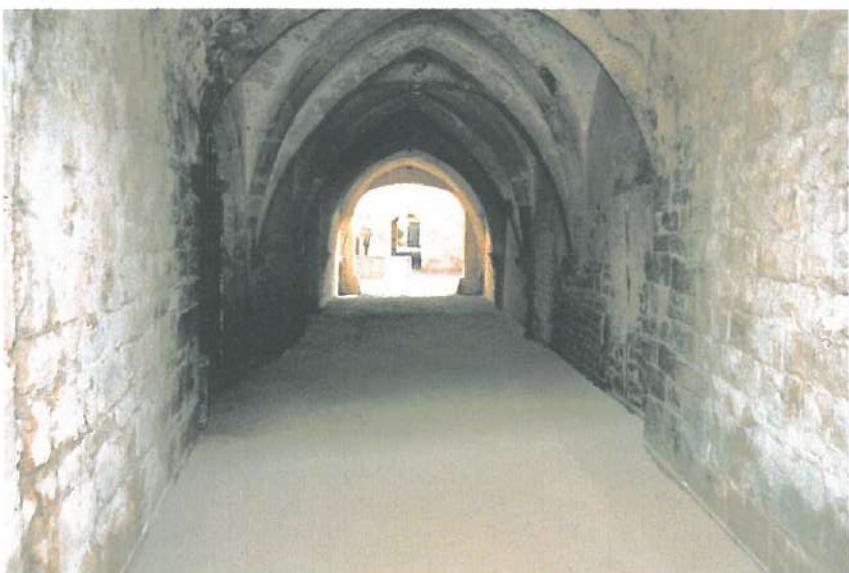
état actuel



état projeté



état actuel



état projeté

322. Aménagement du parvis de l'église Saint Pierre

C'est un lieu actuellement inexistant. Après avoir pénétré dans la première cour de l'abbaye, les visiteurs s'enfilent directement dans les passages successifs, sans prendre la peine d'accéder au parvis de l'église, légèrement en hauteur et en retrait. Le portail, surmonté d'une grande rosace, est cependant étonnant et mérite d'être intégré à la visite.

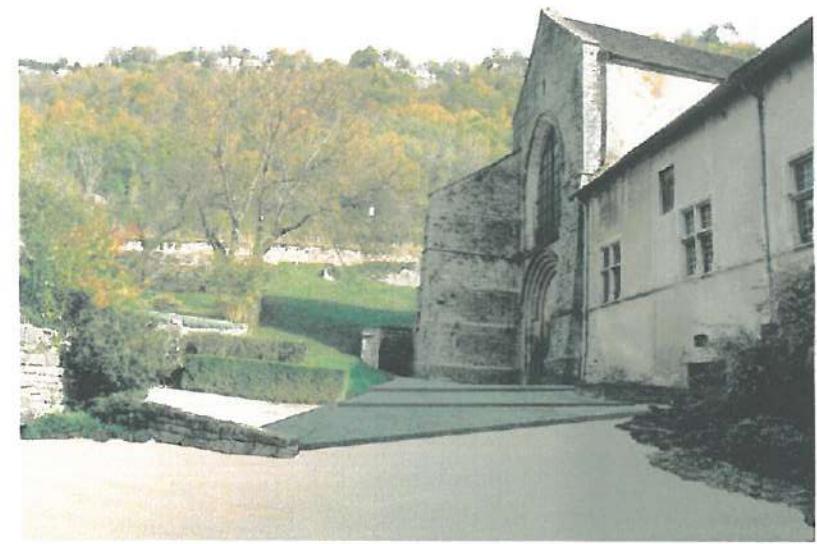
Le cheminement en pente menant à la Grande Porte pourrait être remplacé par de larges marches de faible hauteur en pierre bleutée ou en pavés. Le changement de matériaux par rapport au stabilisé de la première cour provoque le sentiment d'accès à un lieu privilégié. L'horizontalité des dalles aux dimensions aléatoires, en opposition à la pente régulière actuelle, affirme le prestige du lieu, le surélève (notion de paradis invoquée dans le mot "parvis"). L'épaisseur des dalles ne sera pas supérieure à 2 cm pour permettre leur accès aux handicapés.

Le suivi des lignes de l'existant (emprise bâtie, végétal), la reprise de principes, de motifs rectangulaires aléatoires présents dans l'enceinte de l'abbaye (devant l'entrée du Gothic Café, à la descente de l'escalier du logis abbatial), guident sa représentation.

L'affirmation visuelle et matérielle du parvis entraînera une modification dans le comportement des visiteurs ; le principe actuel consistant à suivre l'enfilade des cours, "l'appel" du passage, ne sera plus aussi évident ; deux options sont alors envisageables dès le passage du premier porche : se diriger directement vers la seconde cour, ou accéder avant à l'église par le parvis. Le passage permettant de relier la route du Mont pourrait être reconstitué pour profiter des panoramas existants et rejoindre la tour de justice.

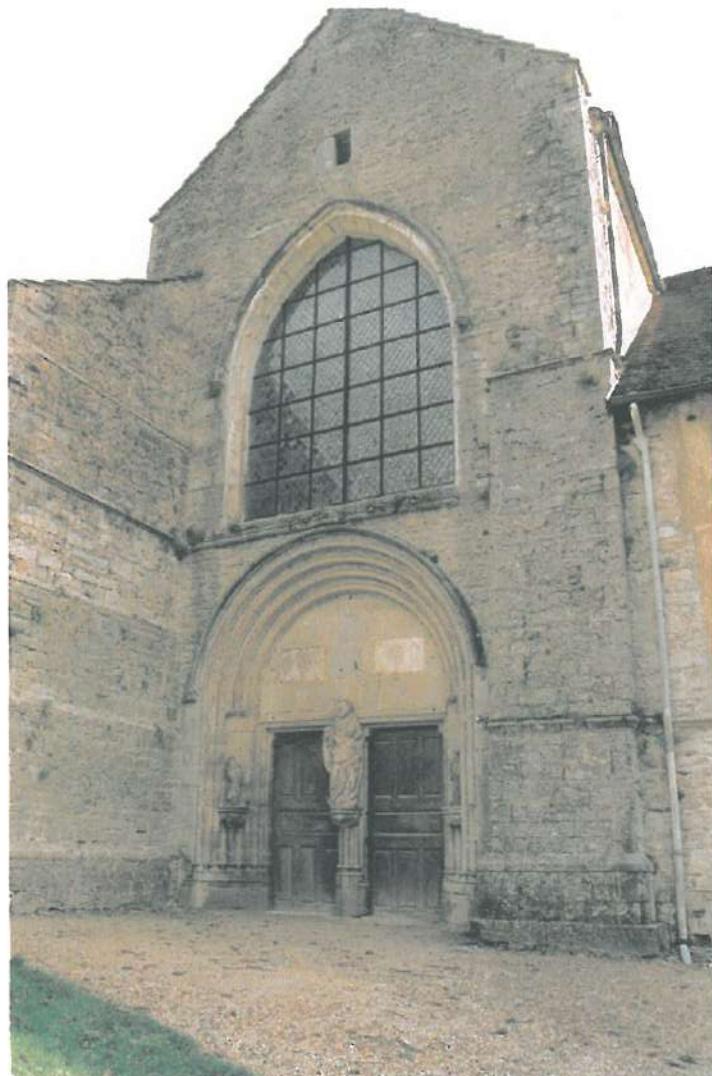


état actuel



état actuel

proposition de pavés sur le parvis



état actuel



état projeté

323. Réflexion sur la deuxième cour

Il serait intéressant de retrouver une trace montrant l'emplacement de l'ancien cloître. Un marquage au sol par des effets de granulométrie, de différenciation de matériaux ou de couleur pourrait être envisagé. Les travaux de réaménagement de la deuxième cour étant récents (1966) et bien réalisés, il n'est pas souhaitable de remodeler l'ensemble des pavés. La réflexion pourrait cependant être poussée dans un projet global d'enterrement des réseaux.

La mise en lumière de l'ancien cloître fera partie de la proposition d'éclairage de l'abbaye.

324. Aménagement de la troisième cour

La visite guidée ne suffit pas à découvrir l'ensemble des richesses de l'abbaye. L'accent sera mis sur la spontanéité ; l'accès à l'arrière permettra d'admirer le petit patrimoine présent (voûtes en pierres servant de passage aux habitations, fontaines, bancs en pierre) et les sentiers de découverte de la commune. Il sera également possible de retourner au parc de stationnement de l'abbaye en ayant effectué une boucle complète, ce qui évitera de surcharger l'abbaye en visiteurs, lors des pics de fréquentation.

Le sol de la troisième cour nécessite une restauration.

Déjà présents depuis 1966 dans la deuxième cour, l'installation de pavés dans la troisième et sous le porche la précédent, offrirait une continuité visuelle des espaces et permettrait de rendre l'ensemble plus soigné. Ce revêtement s'adapte au temps et patine harmonieusement. C'est le départ de la proposition concernant l'aménagement des jardins en terrasse de l'abbaye.

Ce principe devra se prolonger jusqu'à l'escalier et au pas d'âne menant à la rue de l'abbaye (à l'arrière).

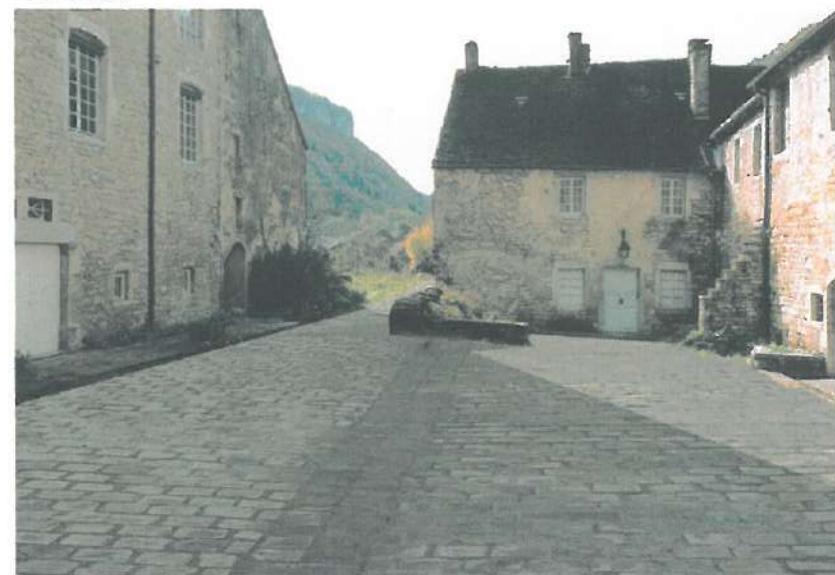
La réfection des cours de l'abbaye redonnera un certain prestige au lieu, sensiblement laissé actuellement sans entretien.

L'ensemble des câbles, gaines et réseaux apparents reste à étudier. Il faut profiter d'une réfection des sols pour les encastrer.

installation de pavés dans la troisième cour

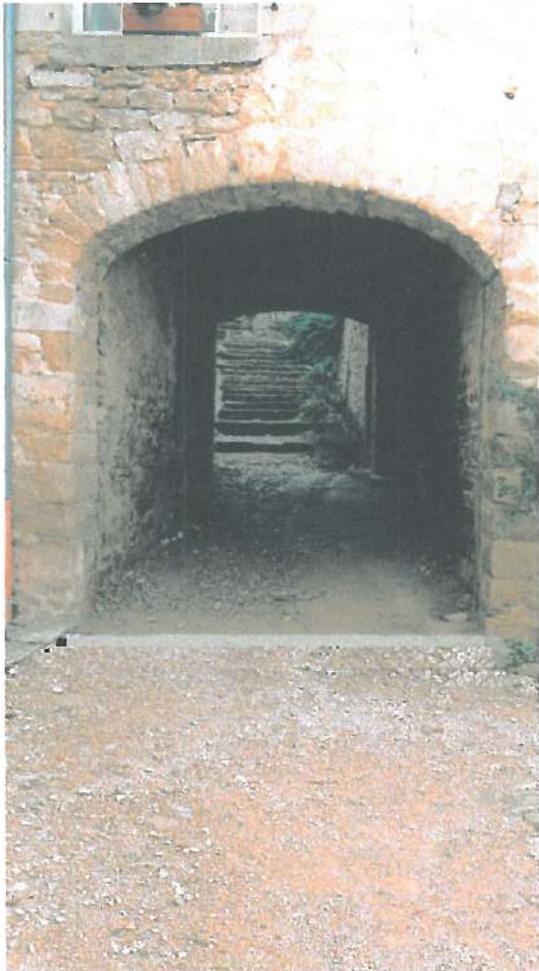


état actuel

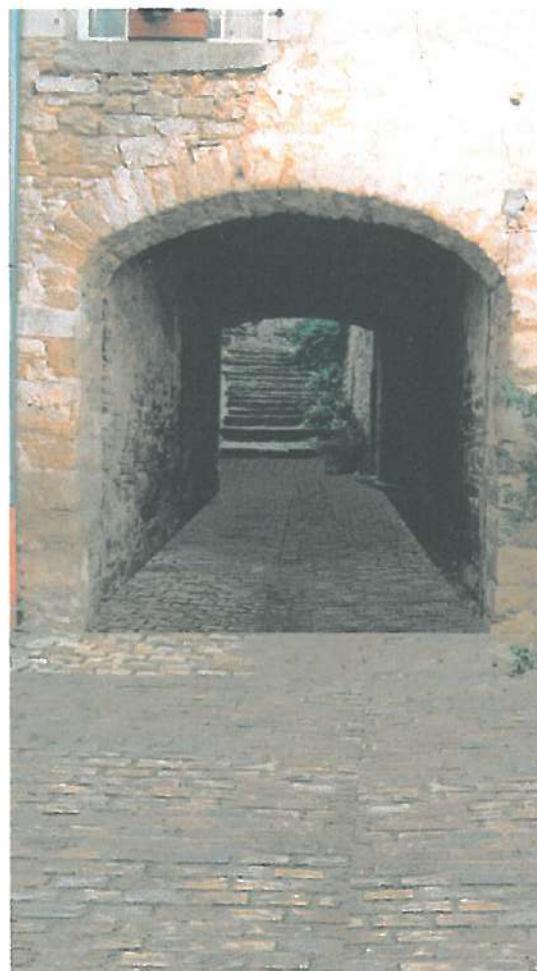


état projeté

mise en place de pavés dans la troisième cour

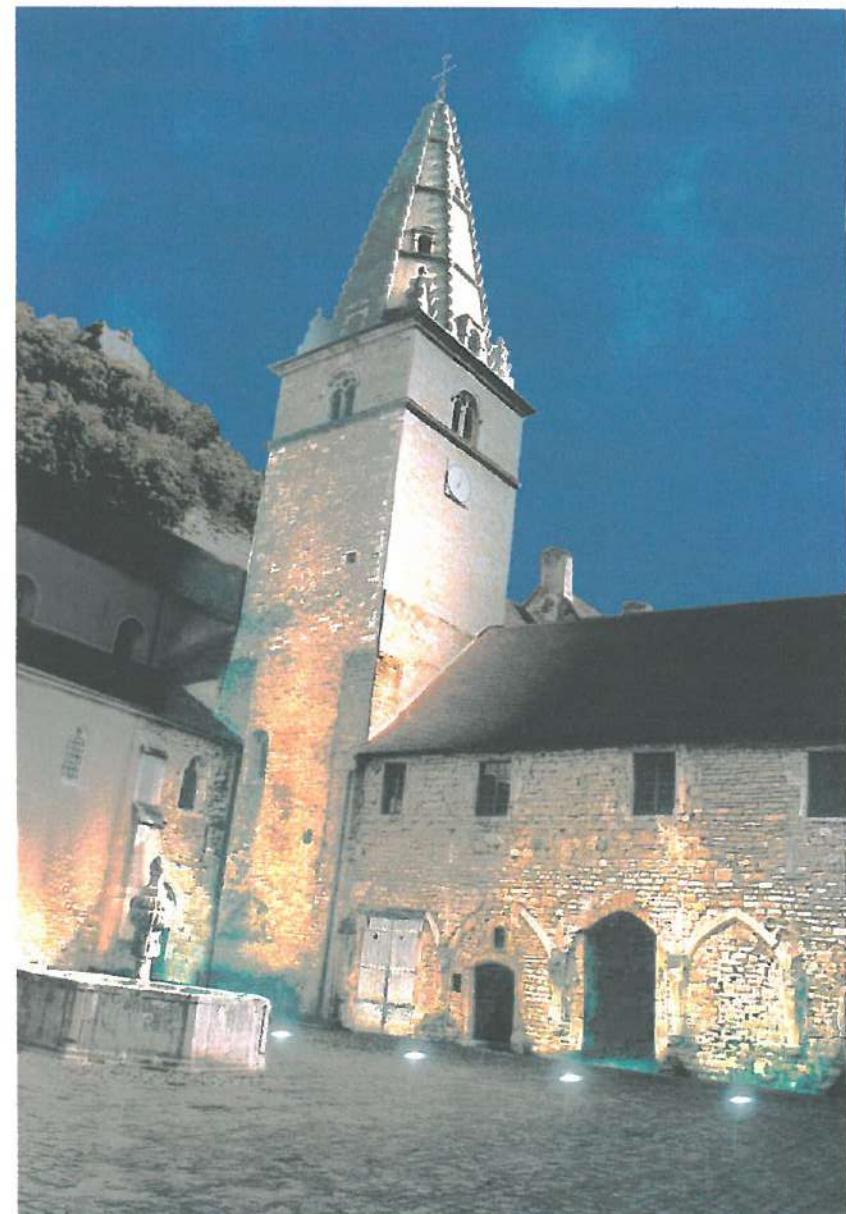


état actuel



état projeté

mise en lumière



Les aménagements proposés doivent s'intégrer à une démarche générale d'amélioration et de restauration du lieu.

Il convient également de réaffirmer les directives de la ZPPAUP et des Architectes des Bâtiments de France notamment pour les éléments menuisés et rajoutés sans lien avec l'existant (pressoir, ferronneries sur les volets ; publicité...)

325. Projet d'éclairage de l'abbaye

Les moyens actuels d'éclairage de l'abbaye sont vétustes et ne mettent pas suffisamment en valeur certains éléments caractéristiques.

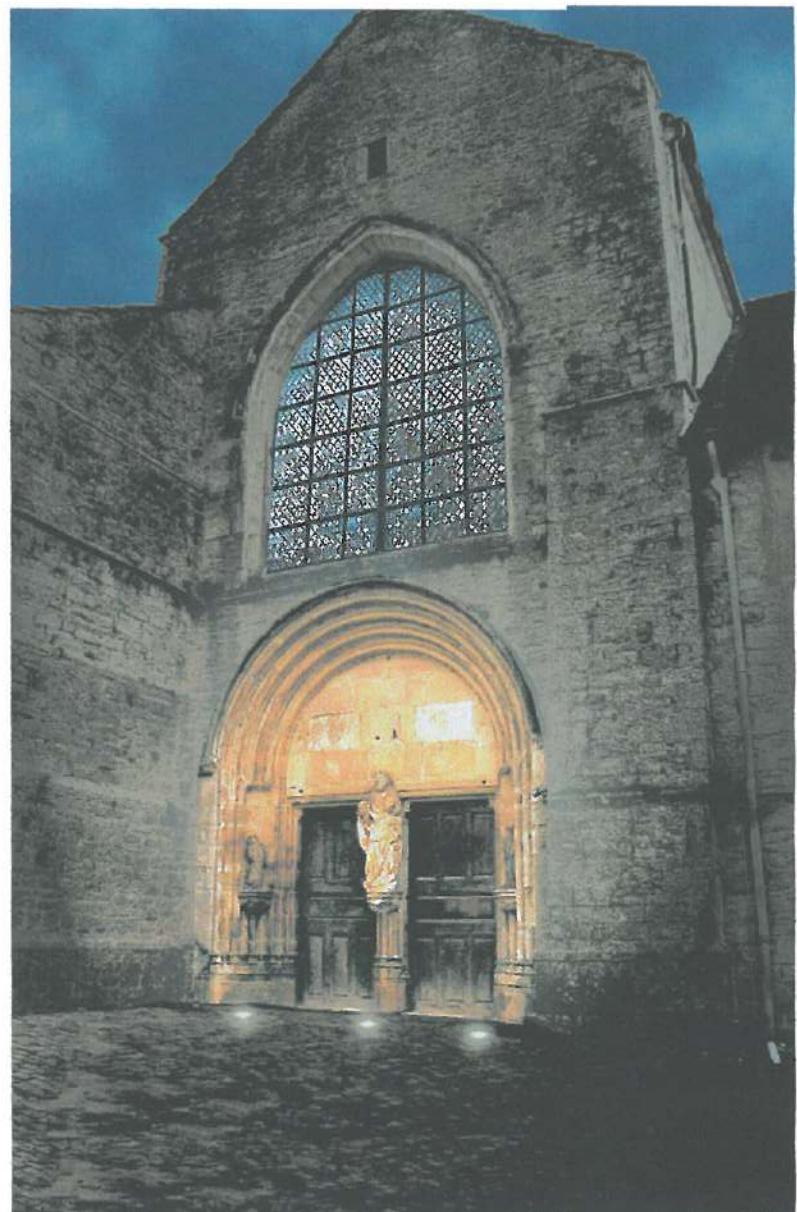
Ce travail de spécialiste nécessite une étude approfondie permettant de cerner les atouts et les disgrâces du lieu, et l'intérêt à les mettre en valeur ou au contraire à les éclipser.

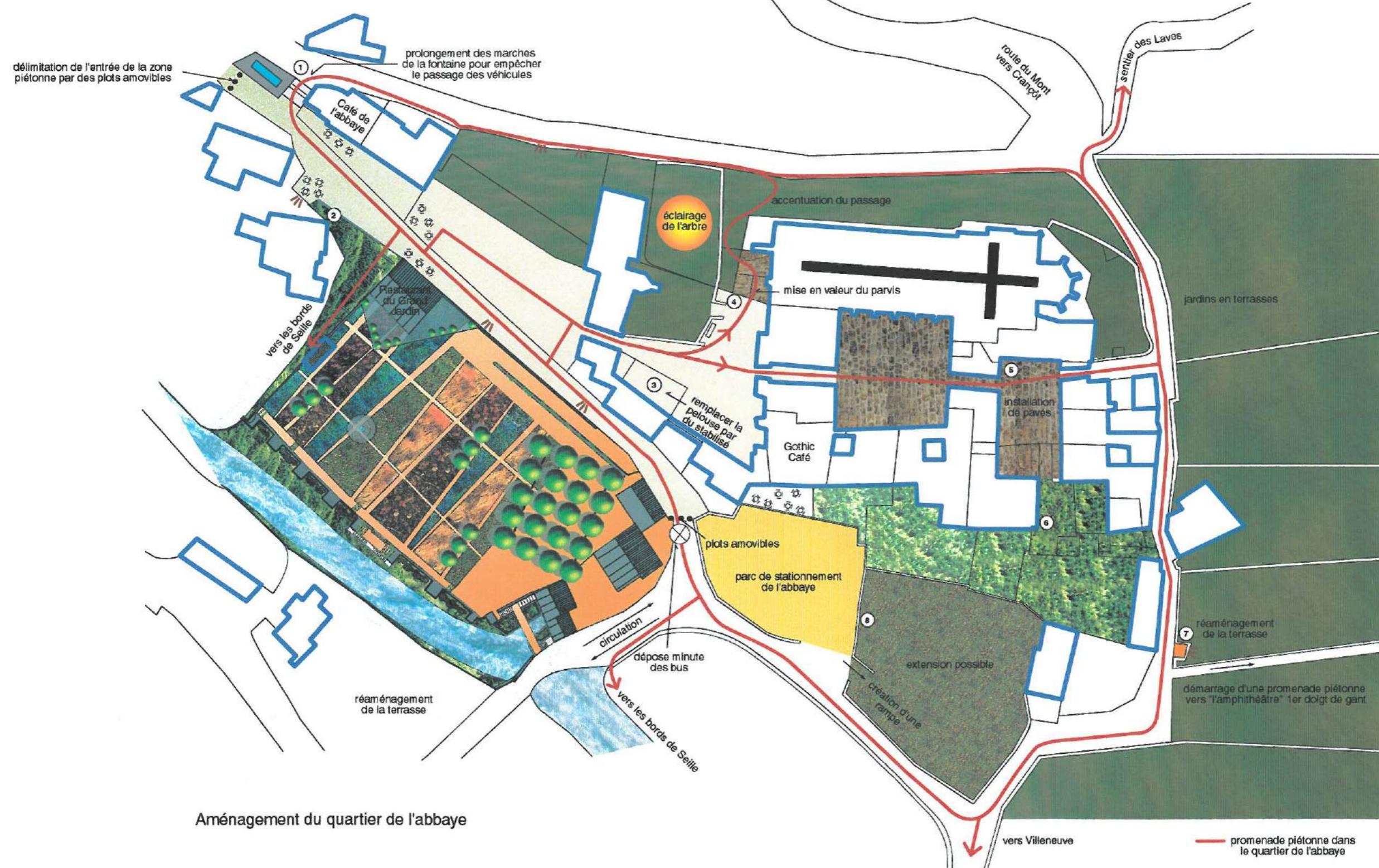
Celle-ci pourrait être menée en collaboration avec un artiste de la lumière, reconnu dans son domaine.

Les éléments à éclairer :

- un parcours intérieur au travers des cours successives
- le parvis de l'église
- le portail
- la rosace
- les façades du logis abbatial et l'escalier
- le feuillage de l'arbre dans la première cour
- les traces de l'ancien cloître
- les niches ornementées de statuettes
- la fontaine
- la sortie à l'arrière de l'abbaye ainsi que les arcades en pierre situées dans la rue de l'abbaye
- les façades extérieures de l'abbaye (vues depuis le chemin de la Dîme)
- les passages
- les jardins

le portail de l'église





Aménagement du quartier de l'abbaye

33. LES JARDINS DE L'ABBAYE

Le diagnostic a mis en évidence l'intérêt à connaître les jardins en terrasses de l'abbaye, en soulevant les contraintes inhérentes au fait que la plupart de ces jardins sont privés.

1. Un ensemble de jardins singuliers

Les jardins abbatiaux constituent un ensemble complexe de cellules vertes, encloses, parfois cachées à la vue, et bénéficiant d'une desserte particulière. En effet, ils sont le plus souvent accessibles uniquement depuis les bâtiments de l'abbaye (donc depuis les appartements des propriétaires).

Les jardins étaient destinés à une fonction précise, selon leur localisation : réserve de pharmacopée, expérimentation, produits destinés à l'alimentation ou à la transformation, mais également espace de méditation. Ils étaient directement reliés aux bâtiments référents.

On peut différencier, dans l'abbaye de Baume les Messieurs trois types de jardins, classés en fonction de leur situation par rapport au monde extérieur.

- L'église

Le premier jardin se situe évidemment dans l'église. **Jardin emblématique et perpétuel**, c'est un lieu d'expression d'une végétation élevée au niveau symbolique, véhiculant un message religieux. La rosace, les piliers, les feuilles d'acanthes, l'iconographie et la statuaire religieuse, l'architecture même, utilisent des motifs empruntés à la nature.

L'origine éthymologique de parvis (paradis), fait évidemment référence au jardin de la Genèse, et au dogme religieux plaçant l'humanité à *la porte du paradis originel*.

« Le problème de représentation du lien de l'homme à la nature qui intéresse tout le Moyen Age ... Ce lien, à Saint Gall comme à Aix la Chapelle ne passe pas par l'espace à ciel ouvert qu'est le cloître mais par l'espace clos qu'est l'église. C'est elle notamment par la peinture murale, la mosaïque, la sculpture, le vitrail qui le porte au plan symbolique au nom d'un impératif religieux que l'on pourrait définir comme un anthropocentrisme chrétien ... » Michel Baridon – Les jardins, paysagistes, jardiniers et poètes.

- Hortus conclusus, le jardin clos

Il est isolé de l'environnement naturel. Un jardin se trouvait très certainement (cf. diagnostic) au centre du cloître de l'abbaye de Baume les Messieurs. Depuis cette cour située au centre de l'abbaye, la reculée n'est pas visible.

C'est un **jardin allégorique**, destiné à la méditation : il est conçu en fonction de clefs de lectures communes aux initiés. Jardin de cloître ou jardin de retraite, ils sont protégés de l'extérieur, ouverts uniquement vers le ciel.

- Les jardins liés à la condition humaine

Les autres jardins que l'on retrouve dans l'abbaye sont destinés à une nourriture autre que spirituelle : de fonction vivrière ou d'expérimentation, ils sont variés et plutôt spécialisés.

Les jardins en terrasses de l'abbaye de Baume les Messieurs sont entourés de murets bas, situés dans l'enceinte du bâtiment monacal, mais en balcon sur la reculée. La liaison avec l'environnement est évidente et semble même surprenante pour une société médiévale. Elle ne devient compréhensible que si l'on considère la reculée comme une entité géographique symbolique représentant une cathédrale naturelle.



2. Un contexte particulier de copropriété

Le potentiel du site est remarquable mais le résultat dépendra des actions de concertation et de réflexion préalable.
Proposition de méthodologie d'intervention :

- Mettre en place **des réunions de réflexion avec l'ensemble des propriétaires intéressés par une démarche** de restauration ou d'aménagement.



L'objectif n'est pas d'homogénéiser le traitement ou la restauration des jardins, mais de créer une émulation de groupe, d'initier des interventions individuelles de restauration en proposant un cadre d'intervention et une assistance avec pour objectif principal de préserver la particularité et l'individualité de chaque jardin.

- Des **aides à la restauration** (conseils, travaux, échanges de plantes, subventions) peuvent être envisagées, dont certaines en contrepartie d'une **ouverture ponctuelle** aux visiteurs, notamment lors du mois des jardins. Il suffirait d'un week-end par an, (associé éventuellement à une manifestation thématique dans l'abbaye) pour donner une dimension supplémentaire au site, et permettre une **exploration** totalement différente du lieu : passage par les passerelles, de jardin en jardin.

Une ouverture restreinte permettra de conserver cet attrait lié au **caractère confidentiel**, occulte des jardins monastiques.

3. Un potentiel à développer

- Une restauration des vignes pourrait être envisagée dans les parcelles encloses du *chemin du Vieux Mont*, faisant partie de la grande enceinte de l'abbaye, et exposées favorablement.
- Jardin de simples, d'épices, botanique, médicinal, d'expérimentation, ou de méditation, les thématiques sont variées et propices à diverses créations,
- Au delà d'une reconstitution stricte de jardins médiévaux, il peut être envisagé des jardins d'artistes mettant en scène et en végétation la dimension mystique des lieux.
- L'ouverture d'un ensemble de jardins nécessiterait des **aménagements spécifiques** permettant une promenade de terrasse en terrasse. La mise en place de portillons dans les murets pourrait être proposée, dans le cadre de cette réflexion commune.

34. LE GRAND JARDIN

Un jardin de monastère réinventé

Parce que ...

Une reconstitution d'un jardin médiéval est déjà une invention, à partir d'une iconographie et de textes qui ponctuent plusieurs siècles.

En terme de jardin, peut-on parler de fidélité historique pour un modèle qui tend à résumer le Moyen-Age (10 siècles) à une seule perception, comme si l'archétype du jardin médiéval n'avait pas évolué pendant tout ce temps?

Parce que ...

Le jardin est l'expression la plus intime de la sensibilité et du ressenti de l'homme par rapport à la nature. C'est une création, et comme telle, elle évolue avec la civilisation, le contexte, l'histoire.

Sa nature même, sa forme éphémère impliquent un renouvellement constant.

Constructions fragiles si on les compare à des cathédrales, immortelles si l'on considère les capacités de vie du règne végétal.

Se limiter au modèle du jardin botanique avec un découpage en carrés, c'est en quelque sorte éluder la diversité des jardins spécialisés d'une époque longue et riche en évolution et en bouleversements intellectuels.

L'image la plus répandue est bien celle de l'*Hortus conclusus*, jardin clos, séparé en parcelles carrées, avec un marquage fort de la centralité.

Si les symboles sont connus et ont été largement utilisés dans des précédentes reconstitutions, ils ne conviennent cependant pas pour le Grand Jardin de l'abbaye de Baume les Messieurs :

Même si les Moines faisaient cultiver leurs champs sur les plateaux, il semble tout à fait plausible qu'ils cultivaient eux-mêmes le Grand Jardin : le potager se situait en effet dans la grande enceinte de l'abbaye.

Si le Grand jardin est intégré dans « l'enceinte » de l'abbaye, il n'est pas clos : mais il se situe en surplomb sur la Seille, profitant d'une des meilleures expositions.

Jardin de rapport, vivrier et ouvert, il n'était pas destiné à la méditation, ni à la recherche.

La forme carrée, récurrente de tant de jardins médiévaux reconstitués, ne sera pas nécessairement un leitmotiv de composition. Au contraire, il paraît intéressant de retrouver les formes liées à la culture.



Le jardin est une création vivante de l'esprit. Accrochée au temps, elle évolue et se renouvelle.



Il est plus intéressant d'imaginer ce que pourrait être un jardin de monastère, un potager à l'aube du troisième millénaire et partir des lois de composition des jardins des Moines pour proposer un cadre conceptuel et formel adapté ou réinventé.

La fonction du jardin a évolué : le potager devient un « jardin public », destiné à la contemplation, à la flânerie, à la découverte. Il sert de support, de prétexte à l'aménagement d'un espace qui s'enrichit d'une dimension emblématique.

Principes de composition

Réinventer un jardin... ou le concevoir comme on ne l'attend pas, en respectant les principes historiques médiévaux.

Ce jardin réinventé doit être l'essence des jardins de monastères : à la fois emblématique, allégorique et vivrier.

A l'image d'une enluminure, il doit véhiculer plusieurs messages, raconter une histoire, où plusieurs niveaux de lecture sont possibles.

La promenade dans le jardin doit faire partie d'une initiation. L'ensemble est perçu simultanément, puis éventuellement décrypté.

Le jardin de Moines est donc le terrain idéal pour une composition de type non seulement formelle mais conceptuelle, initiatique, ce qui le rend d'un seul coup très contemporain.

Il se prêtera ainsi à plusieurs interprétations :

Un premier niveau de lecture d'ordre sensible : découverte visuelle et promenade dans le potager.

Un deuxième niveau de type historique, inscrivant le jardin dans une logique de temps.

La symbolique (ou le concept) apporte au lieu une dimension supplémentaire : à l'image d'un chemin de croix, ou d'une promenade initiatique, les messages sont dispersés au fil de la découverte du lieu.

Une quatrième lecture accroche le projet au site même de la reculée, en reprenant l'analogie à une cathédrale naturelle.

Multiplier les degrés de lecture permet de simplifier, de traduire l'essentiel en terme d'aménagement.

Promenade descriptive

L'accès principal se ferait du bas de la Place G. de Poupet. Un alignement de fruitiers en espaliers épauler l'accès et conduit le visiteur.

Une seconde entrée serait possible par le chemin d'accès latéral au restaurant *Le Grand Jardin*. Deux autres portes sont à créer par les remparts (en été) ou par le Petit Jardin.

Le potager ou champs peut être organisé à l'image d'une chênevier avec des parcelles en lanières, allongées et irrégulières. Ce découpage reprend d'ailleurs l'orientation des parcelles du cadastre.

Elles sont délimitées par des allées ou des sentes, et traitées en plates-bandes : le potager est alors conduit en « hors -sol », conformément aux principes agricoles médiévaux.

Les formes du parcellaire jouent et trichent avec la perspective, offrant un cadre déroutant dans un dédale d'allées.

Le verger crée un volume structurant, « calant » visuellement le potager ; et offrant un ombrage bienvenu aux promeneurs.

La salle verte, cœur du jardin, est installée à la croisée des allées. Agrémenté de banquettes tressées épousant la forme ronde de l'espace, l'endroit se prête à l'échange et à la discussion. Une fontaine apporte une note rafraîchissante.

Le Petit Jardin se découvre par hasard. Les carrés thématiques interpellent le promeneur.

Au dessus de la Seille, le rempart permet un aménagement particulier. Sa restructuration et l'ajout d'escaliers établissent une liaison entre le Grand Jardin et la promenade au bord de la Seille. Espace destiné à la contemplation de l'eau, c'est une fenêtre sur la rivière.

Deux banquettes latérales sont installées par analogie aux *sièges de veilleurs* de l'abbaye.

La promenade des remparts pourrait être ponctuellement aménagée en galerie avec des treilles tressées, ombragées par des vivaces grimpantes.

Le jardin potager des moines sera ouvert au public. Sa composition devra permettre l'accueil et la circulation de nombreux visiteurs.

L'ensemble est destiné à la contemplation depuis un point haut (la place G. de Poupet par exemple) ou à la promenade.

Une tisanerie pourrait être installée au rez-de-jardin du restaurant, ou dans la maison communale. Dans ce cas, une terrasse sera conçue à l'arrière du bâtiment, à l'ombre du verger.

communale. Dans ce cas, une terrasse sera conçue à l'arrière du bâtiment, à l'ombre du verger.



Cheminement intérieur

Un jardin à voir, à explorer, à ressentir ou à comprendre... selon les attentes de chacun.

Le symbolisme est omniprésent comme il l'est dans chacune des créations des moines. Il sert de base de composition, et se découvre avec les clefs de lecture.

Symbolisme des nombres et des formes utilisés et déclinés.

Le travail et le labeur élèvent l'esprit, qui tend à se rapprocher de la perfection. Un seul carré sera présent dans la composition. Il faudra cependant « s'élever » pour le découvrir. Vue en volume (ou vue en surplomb) pour reconnaître le module carré du mail fruitier.

L'aménagement reprend également certains principes analogiques d'architecture d'une église.

La promenade est libre, et offre de multiples cheminements. Cependant, elle est orientée par la disposition des espaces et des points d'appels ...

Quelques motifs d'aménagement

Un mobilier créé sur mesure :

- Mobilier tressé en clisse ou en pierre.
- Utilisation et déclinaison les tresses vivantes de Saules pour des supports de plates-formes, les banquettes ou les treilles.
- Surélévation des plates-bandes pour respecter les principes des plantations au dessus du sol
- Travail sur le traitement des sols dans un souci de détails : utilisation du bois, des galets et de la pierre.

Des plantes choisies :

- Doit-on se limiter aux plantes du Moyen Age, telles qu'elles sont répertoriées dans quelques documents (dont le fameux capitulaire de Villis – 9ème siècle) ou se permettre quelques libertés en terme d'esthétisme ?
En effet au Moyen Age, il existe peu de plantes ornementales. Il est souhaitable de conserver la palette végétale des genres et des espèces historiques connus à l'époque médiévale, mais de leur préférer ponctuellement certaines formes (variétés ou cultivars) plus florifères.
- Préférer les *vivaces* grimpantes comme le houblon, les haricots lianes, ou les cucurbitacées.
- Clôtures : utiliser les fruitiers en espalier
- Jardin évolutif et changeant : à l'image des rotations culturales, les plates-bandes pourront être plantées différemment selon les années, pour les plantations vivaces : plantation uniquement avec des céréales ou avec des légumes, fleurs et plantes... Ceci permet également d'adapter le concept aux moyens de fonctionnement du site.
- Utilisation des différentes hauteurs de plantes pour créer des volumes et des obstacles visuels, et permettre une promenade axée sur une découverte progressive.



IV - LA COUR FROIDE

C'est la véritable entrée du bourg. La monumentalité des falaises et de l'église Saint Jean, éléments majestueux s'opposant dans le paysage, sur la ligne d'horizon, compose un effet de porche visuel, d'encadrement.

Cet endroit est peu fréquenté, car il ne possède pas de qualités architecturales et urbaines particulières. Le pont sur la Seille et la croix monumentale, classés à l'Inventaire des Monuments Historiques, en fait malgré tout un lieu de passage.

La proximité du camping renforce sa nécessaire organisation. Une liaison piétonne, longeant les bord de la Seille, existe déjà entre lui et la place. L'arrêt du bus est la seule activité que l'on y trouve. De plus, le transformateur destiné à disparaître ne l'embellit pas particulièrement. C'est un lieu où l'on passe, mais s'en trouver réellement de raison de s'y arrêter. L'aménager renforcera son existence et l'intégrera, par sa qualité aux éléments urbains importants du bourg.

Il serait intéressant de marquer le lieu par la création d'un espace public composé de deux placettes situées de part et d'autre du pont classé.

Ces deux éléments établiraient des rapports de complémentarité dans leur forme, leur texture, leur aspect, et se répondraient de part et d'autre de la Seille par l'intermédiaire du pont.



plan masse proposant un aménagement de part et d'autre du pont



état actuel

La mise en lumière des deux arbres monumentaux, de la croix et du pont, accentuent l'entrée dans le bourg.

Les deux placettes encadrant le pont affirment sa présence et créent ainsi un espace de complémentarité.

Il s'agit de ponctuer un espace public global par une trame au sol, de délimiter le minéral par rapport au végétal, de réaffirmer certains critères de forme et de matière.

Les éléments présents répétitifs pour les deux placettes sont pris en compte :

- le muret de pierre
- l'eau
- le pont
- l'arbre majestueux.

Des granulats colorés, un tracé géométrique régulier, l'installation de bancs publics en bois, serviront à rétablir la fonction urbaine nécessaire.

Une signalétique indiquant le centre du bourg, l'abbaye et les grottes sera mise en place.

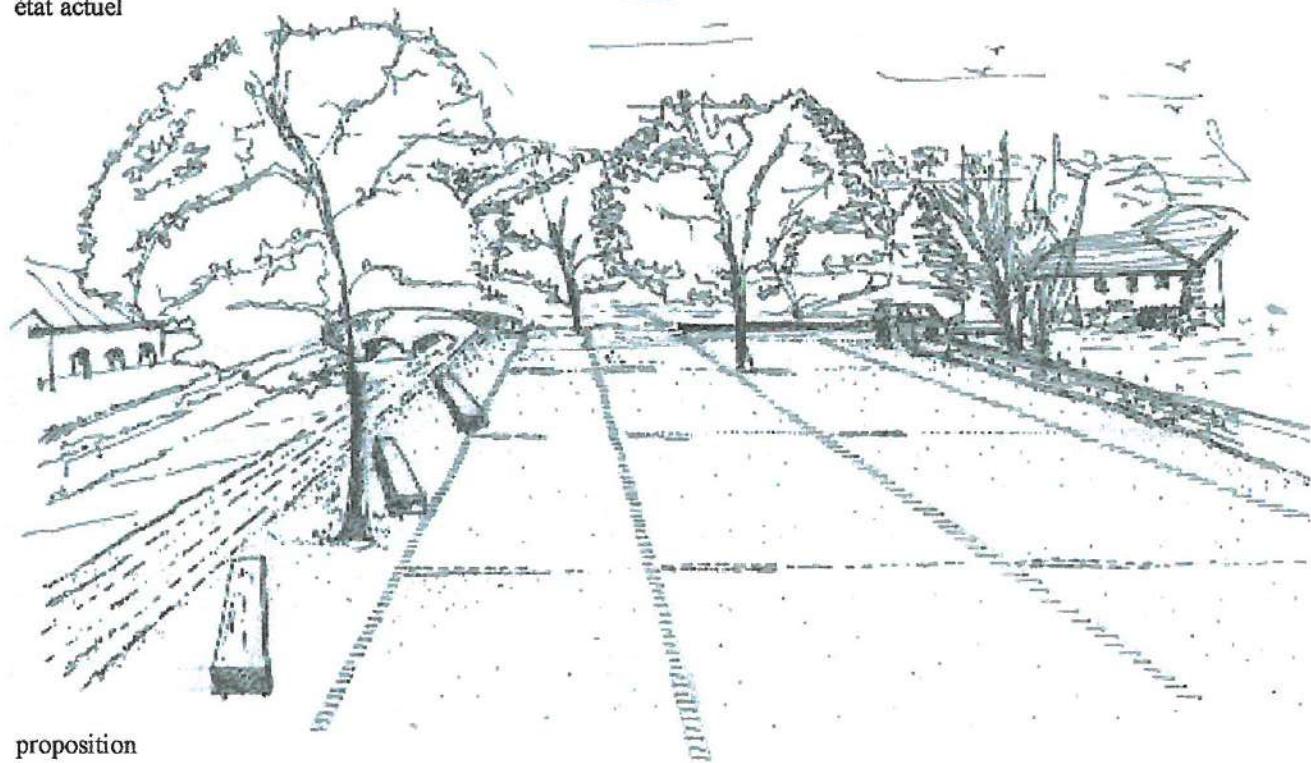
Il est important de se pencher également sur la question de la toiture de l'église Saint Jean dont le clocher a récemment été refait en petites tuiles.

L'ensemble de la toiture nécessite une réfection, des fuites étant toujours repérables.

Cela permettrait à la toiture de retrouver esthétiquement, une certaine cohérence d'ensemble.



état actuel



proposition

V - LE SITE DES GROTTES

Le site construit conserve les traces d'une activité passée, liée au divertissement. Il a depuis sensiblement changé de fonctions, les attentes des visiteurs étant différentes.

Le diagnostic a mis en évidence son caractère sensible et les impacts dus à une trop forte fréquentation.

Les propositions suivantes visent à rétablir l'équilibre du lieu : permettre un meilleur accueil des visiteurs dans un espace réaménagé, et restaurer parallèlement le site « naturel ».

51. Entre Parc et Paysage, une dualité à accentuer...

Les actions d'aménagement visent donc à accentuer la différence entre:

- l'espace construit, aménagé : le Parc
- l'espace naturel qu'il est souhaitable de restaurer pour lui redonner sa dimension d'origine.

Des traces visibles (éléments architecturaux, jardin de buis) témoignent d'une occupation ancienne du site : légitimité de lieu et de temps.

La notion de Parc est renforcée par la lecture actuelle du lieu :

Le *croquis de principe* évoque une coupe imaginée au niveau de la reculée, passant par les Grottes et le jardin régulier. L'illustration permet de comprendre ce qui est perceptible instinctivement dans le site :

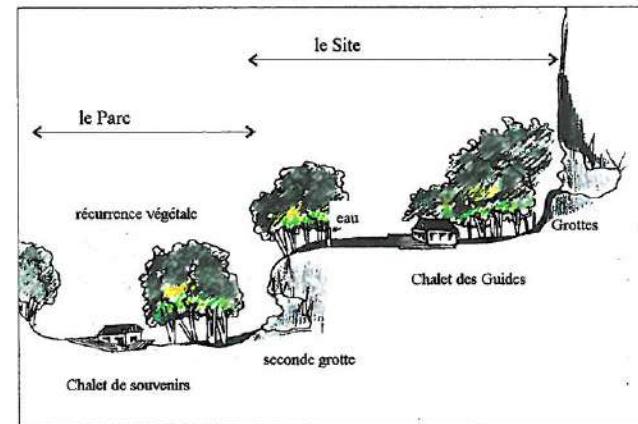
Le cirque se lit comme un étagement de motifs récurrents : les falaises, les grottes, les replats, l'eau, associés à une ponctuation arborée. En contrebas, un site gigogne (défini comme le Parc) s'inscrit comme une reproduction miniature.

Phénomène d'origine naturelle, il semble avoir été accentué (volontairement ou spontanément) par certains aménagements.

L'analogie avec un parc paysager du 19^e siècle est évidente, même si celui-ci n'a pas été volontairement conçu comme tel. Le site est résolument propice aux *correspondances*.

«L'aménagement des parcs peut être considéré comme l'un des arts libéraux au même titre que la poésie et que la peinture. Il a pour objet d'aider la nature à toucher ceux qui en

perçoivent la beauté le plus profondément. »
Wordsworth – 19^e siècle



Deux espaces gigognes : le Parc se lit comme une reproduction en miniature du site de la reculée.

La ligne végétale se mêle à celle de l'eau, et des falaises et elles créent une trame complexe. Une succession de motifs ou d'ambiances se détachent comme un effet de staccato.

La logique du site se perçoit dans un deuxième temps. Les motifs se lient et se coordonnent.

52. Le parc ou la traduction sensible du paysage

Le site peut se lire de différentes façons.

La promenade aléatoire permet de traverser une succession de lieux : le jardin, le bosquet, la clairière, le pré...

La découverte est rythmée par les changements d'ambiances. Le clair-obscur de la clairière succède au puits de lumière du Pré, ou à l'ombre du bosquet de buis...

Dans un deuxième temps, la logique du site s'impose. Les motifs se lient et se coordonnent. L'ensemble du site est construit avec des lignes qui se mêlent pour former une trame structurante :

L'eau libre et spontanée de la cascade, se discipline, est conduite dans la rigole, avant de rejoindre le cours du Dard. L'eau se mèle à la pierre et à la végétation. Le bosquet de buis se transforme en arbustes topiaires...

Les principes d'aménagement :

1. Entrée du site

- Le parc de stationnement sera engazonné partiellement. En période d'affluence l'ensemble de l'espace sera utilisé, alors qu'en période de moindre fréquentation, les automobilistes utiliseront spontanément la partie minérale. La zone enherbée est préservée au maximum. La délimitation de l'espace engazonné s'accroche aux arbres existants sur le site.
Un marquage frontal : la route semble s'arrêter à l'aplomb du restaurant.
Le changement de revêtement et une légère dénivellation marquent fortement l'entrée de l'espace terrasse.



2. La voie d'accès

- Elle se continue après la terrasse, en béton désactivé pour limiter sa connotation routière. Les parcs de stationnement seront engazonnés. La largeur de voirie sera réduite à 4.50m.
- En haut du site, le profil de la voirie sera repris par un léger marquage de dénivellation donnant une impression de plates-formes successives. Une végétalisation adéquate va rompre la monotonie actuelle et permettre de masquer quelque peu les véhicules en stationnement. L'accès au site des grottes sera maintenu. Il n'est cependant pas encouragé.



3. Le jardin

- Les abords du restaurant nécessiteraient un aménagement particulier.
- La terrasse est conservée en l'état.
- Le jardin de buis est lié à la terrasse. Les deux bâtiments de part et d'autre du jardin étant détruits, il faut retrouver une logique de composition. Au Nord, le jardin régulier et architecturé se rattache au restaurant par l'intermédiaire de la terrasse plantée. De l'autre côté, le jardin se fond dans le site « naturel » par l'intermédiaire d'un bosquet de buis, qui sera partiellement taillé en sculptures végétales. On recherchera un effet de transition, comme si le buis se modelait, se métamorphosait progressivement, ou cherchait à regagner sa forme originelle. Tout est une question de perspective !
- La taille devra être confiée à un artisan spécialisé.
- Le cheminement sera possible du jardin au bosquet de buis.



4. Le Petit Bois

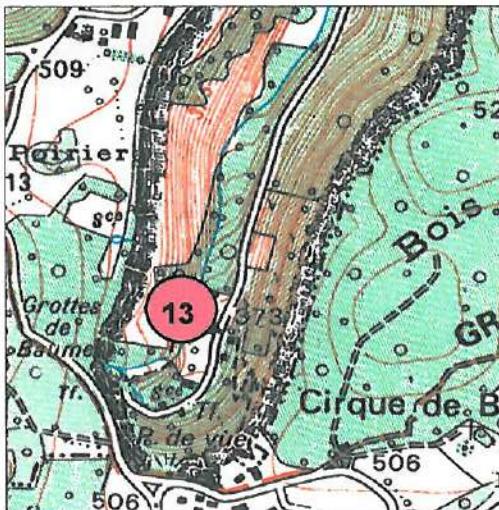
- Actuellement peu fréquenté, c'est un sous-bois humide mais adapté à la promenade. La petite grotte confère au site un caractère ambigu : on ne sait pas si ce sont des grottes reconstituées dans la plus pure tradition des jardins du 19^e, si elles sont naturelles, ou le résultat d'excavations... L'aménagement et le renforcement de la notion de parc accentuent cette ambiguïté. Le promeneur est interpellé.
- Entre réalité et illusion, il est prêt pour la visite des grottes.



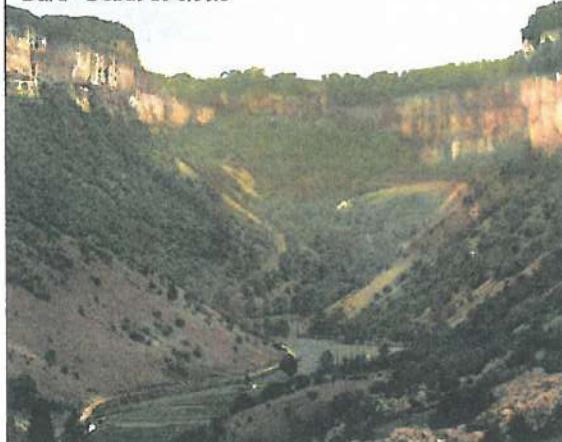
5. La clairière : le site est restauré. Les éléments bâtis sont déplacés ou évacués hors du site.

13

SITE DES GROTTES - Principes

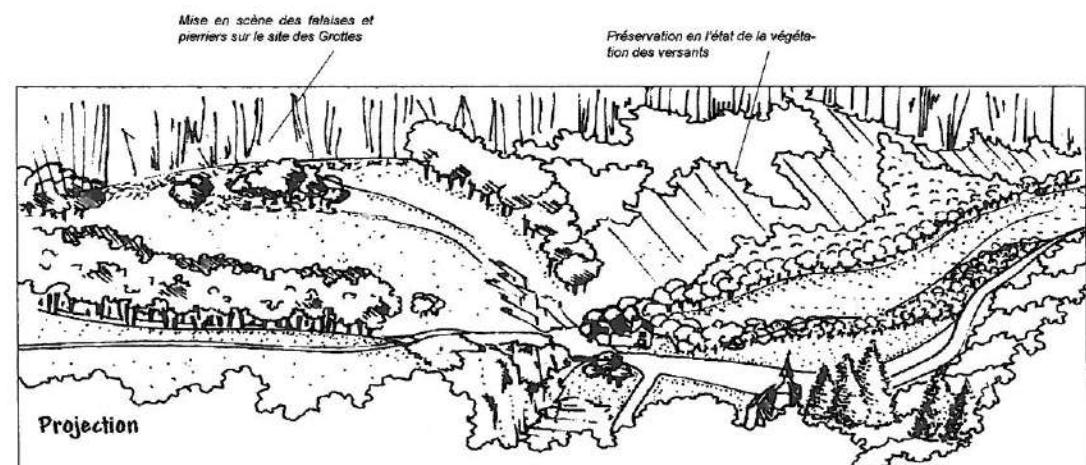


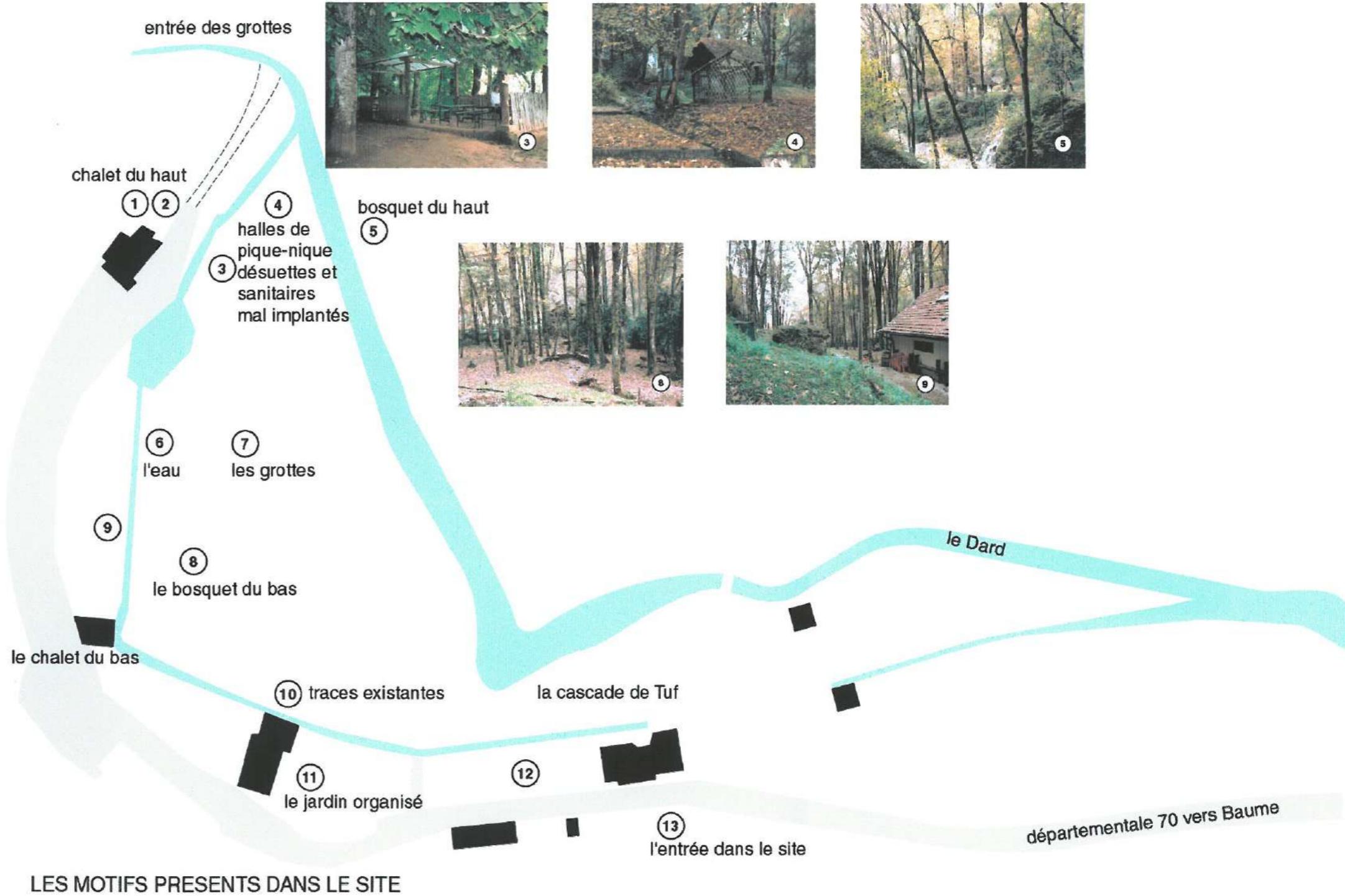
Carte postale colorisée - Vue sur le fond de la vallée du Dard - Début de siècle



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

- Restauration de la perspective sur le bourg de Baume les Messieurs et sur la vallée du Dard : restauration des prairies en fond de vallée, dégagement de la seconde cascade et de la berge Ouest du Dard,
- Valorisation du site : dégagement ponctuel des pieds de falaises pour retrouver une dimension monumentale,
- Réaménagement destiné à limiter l'impact négatif de l'ancienne décharge : végétalisation dense en haut de talus et en pente jusqu'au bosquet de la rive Est du Dard. La végétation entre le Dard et le pied de talus sera conservée dans un premier temps pour permettre une assimilation des aménagements.







**Plan masse
et
ambiances
paysagères**

Le site des Grottes

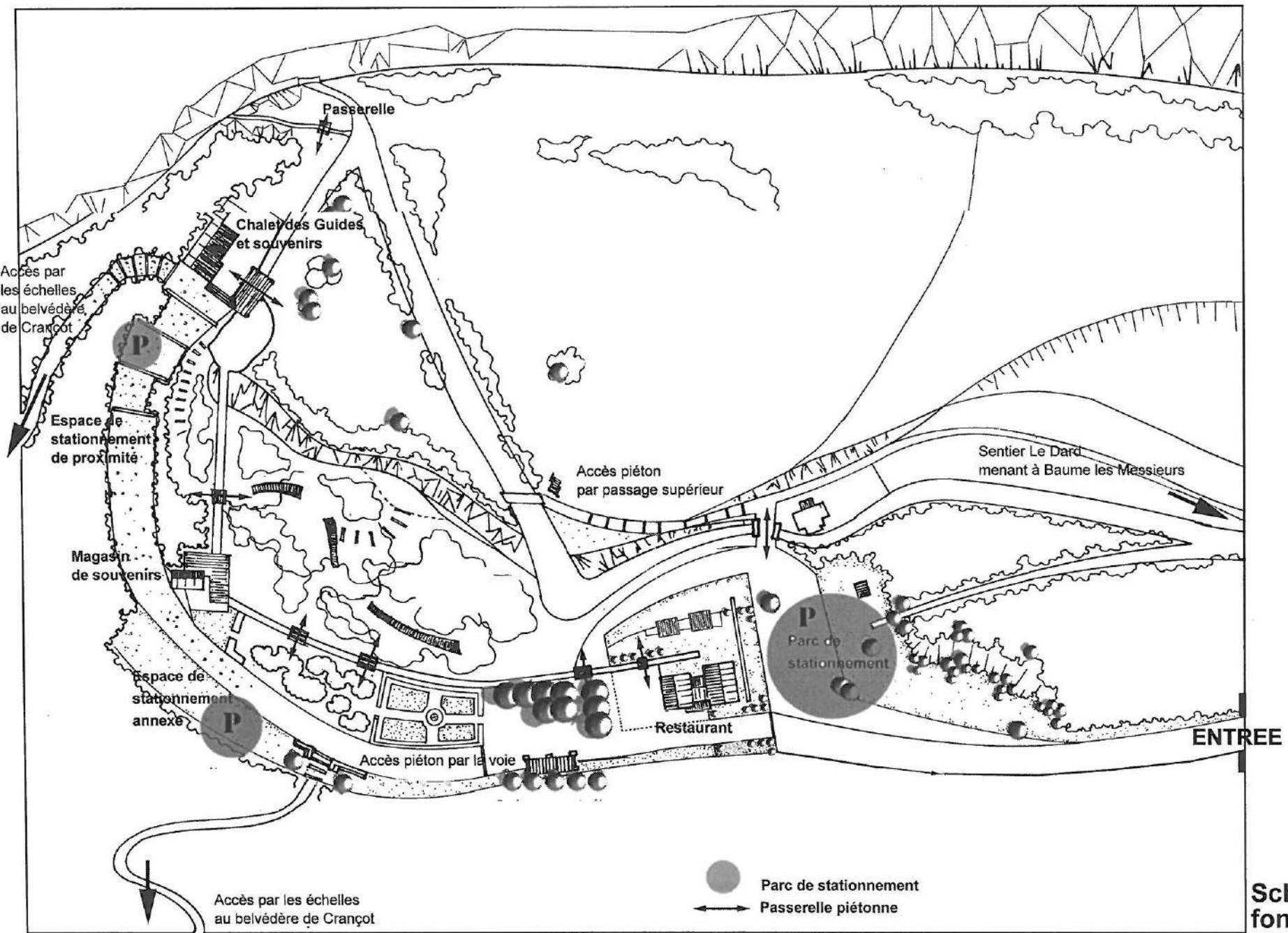
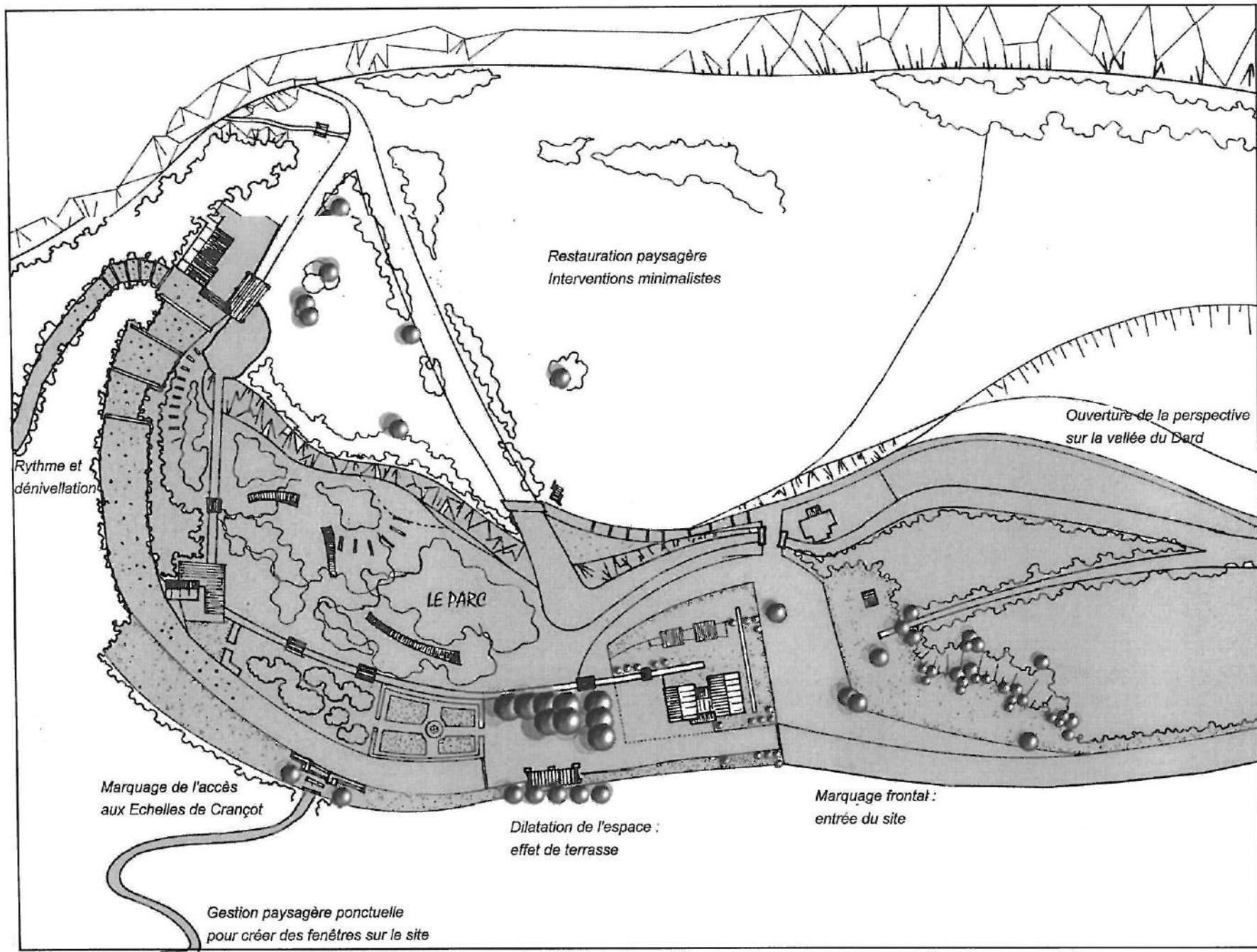


Schéma de fonctionnement

le Site des Grottes



Traitement différentiel :
 - le site naturel : restauration
 - le parc : aménagement

Principes

le Parc

Favoriser l'exploration du site dans le parc

Marquage et identification des espaces

Traitement à l'échelle du piéton

Revalorisation d'éléments emblématiques

le Site

Restauration des motifs paysagers

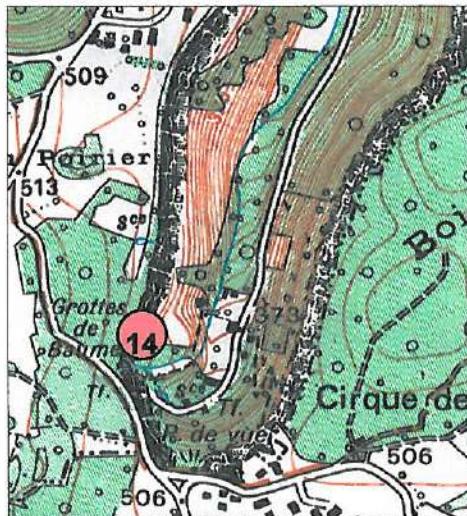
Gestion des vues

Elimination des éléments négatifs

Principes d'aménagement

le Site des Grottes

SITE DES GROTTES - Valorisation des falaises



Bosquet à conserver

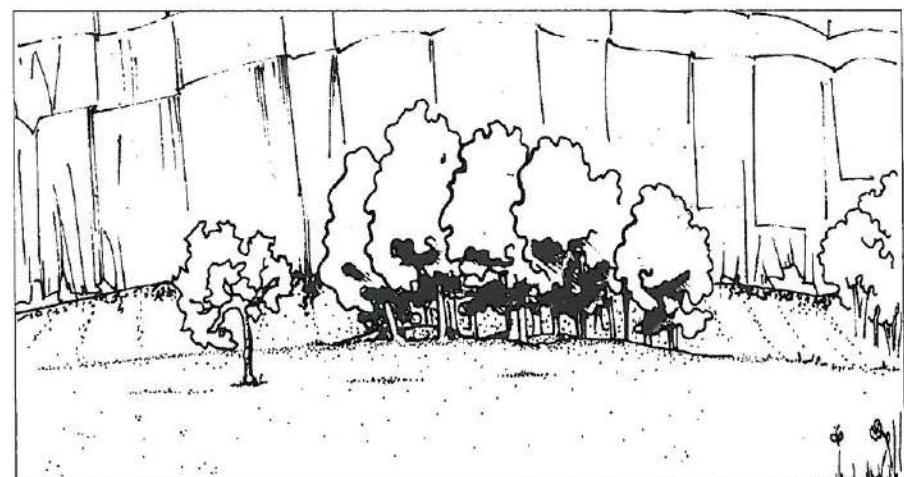
Paire à préserver en l'état



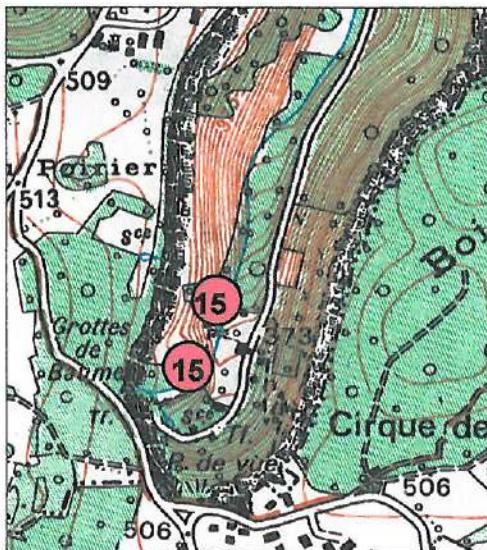
La promenade au pied des falaises est dangereuse à cause des chutes de pierres. Une information et une mise en garde doivent être clairement indiquées au niveau du parc de stationnement ou du chalet des Guides.

PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

- Restauration ponctuelle de l'échelle monumentale des falaises par l'élimination de la strate végétale au pied.
- Les pierriers et éboulis seront donc valorisés.
- Un entretien régulier sera cependant souhaitable sur ce site, car il est situé en premier plan.
- Le bosquet situé dans un plan intermédiaire sera préservé pour créer un effet de profondeur. Il épaulera également un pierrier.
- La partie Nord du pré peut être fauchée tardivement en saison de façon à créer un obstacle naturel et une protection (sommaire) vis à vis de la dénivellation.



SITE DES GROTTES - Interventions ponctuelles



Bouquet de conifères occultant la perspective sur la vallée

PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

- Le bouquet de conifères du jardin attenant à la maison située sur le site des Grottes masque la reculée et notamment le bourg et le cirque de Baume les Messieurs normalement situés en point focal.
- La hauteur de ces conifères ne permet pas une meilleure vue depuis le haut de la cascade.



Portion de paysage surréaliste... ou angle de vue insolite depuis le Grand Pré.



L'accès au Grand Pré : un usage observé



Aménager des escaliers s'intégrant au site...

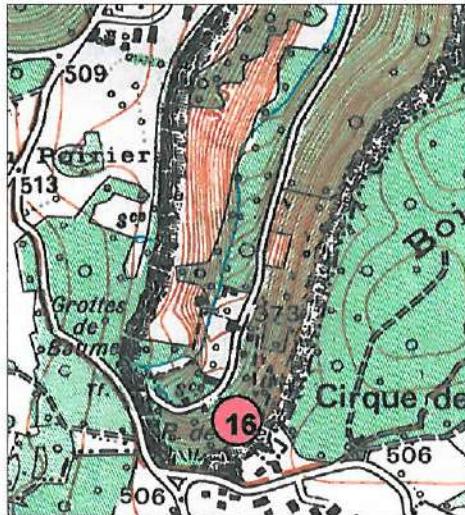


... ou renforcer le caractère singulier du site par un aménagement qui interpelle le visiteur.

PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

L'objectif est de restaurer les caractéristiques paysagères du site. Mais l'accès doit pouvoir être maintenu.

- Aménager un accès au Grand Pré. Situé en surplomb du site «aménagé», il doit conserver un caractère naturel. Son accès, à proximité de la passerelle de la cascade pourra cependant déroger à ce principe.



I - RESTAURATION DES ECHELLES

Les échelles véritables se situent au niveau des escaliers taillés dans le roc. Des aménagements ont été effectués au fil du temps pour rendre l'ascension plus praticable.

Dans le diagnostic, il avait été envisagé le déboisement des échelles, pour restaurer le caractère surprenant de la descente au cœur de la falaise. Cependant l'érosion du sol, due à la fréquentation, risque d'augmenter sans le phénomène de rétention par le système racinaire des arbres.

Le caractère ombragé des échelles correspond finalement bien à l'image d'une descente au creux d'une faille.

II - RESTAURATION DU SENTIER DES GUIDES

Au pied de la falaise, le chemin emprunte le sentier du chalet des Guides. C'est actuellement le cheminement privilégié. Les escaliers «monumentaux» au pied du chalet en témoignent.

Cependant le diagnostic a mis en évidence le caractère altéré du chemin dû à une trop forte fréquentation. Le sol est compacté, et certaines racines sont usées par le passage. Le sous-bois perd de son ambiance.

Des restaurations ponctuelles sont à envisager afin de permettre un cheminement en toute sécurité : la lisse en bois desscellée pourra être renforcée.

Il serait souhaitable de délester le sentier lors de la fréquentation estivale. Il peut même être envisagé une fermeture ponctuelle du sentier pour lui permettre de se régénérer, en offrant au visiteur une autre alternative.

1. Le départ du sentier.
2. A certains endroits escarpés, une remise en état des aménagements de sécurité est à prévoir : une lisse de protection, et également un enjambement en bois desscellé.
3. Passage obligé pour gagner le belvédère de Crançot : les stigmates repérables : chemin érodé et racines superficielles abrasées.
4. Carte postale ancienne montrant les échelles non boisées au début du siècle.



1. Départ du sentier des guides



2. Un chemin escarpé



3. les échelles



SITE DES GROTTES - Les échelles



1



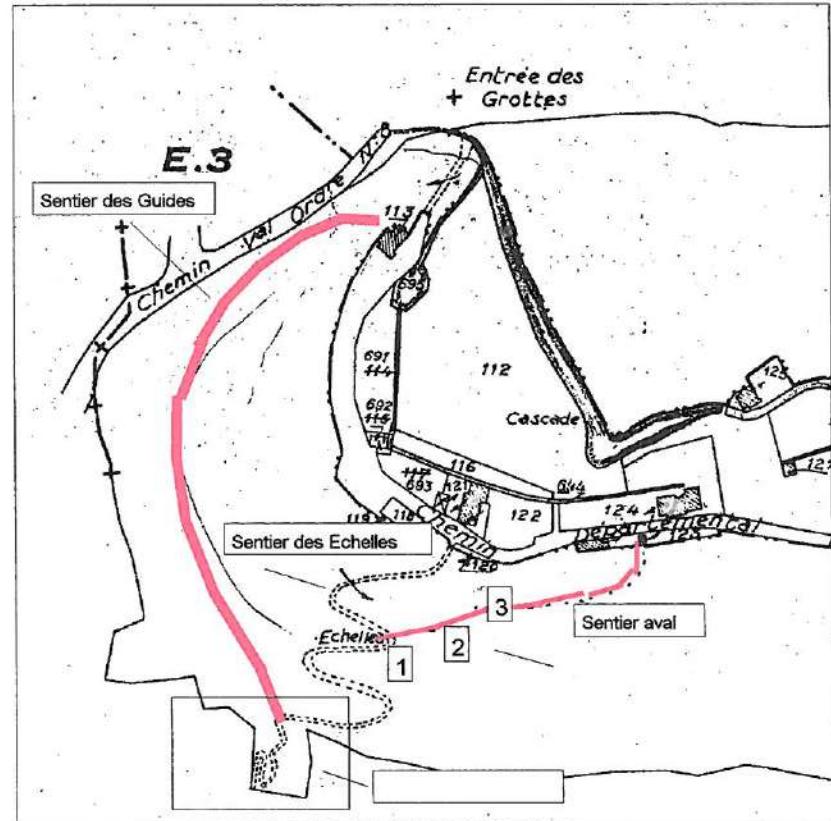
2



3

Quelques interventions ponctuelles sont à envisager :

- un élagage raisonné de quelques branches. - la suppression ponctuelle d'arbres repérés pour créer des fenêtres sur le site des Grottes. La vue sur la Cascade de Tuf est particulièrement intéressante.
- le marquage du départ du sentier : il peut être accentué par une mise en scène en utilisant les motifs du jardin de buis.

III - UNE ALTERNATIVE

Il existait, il y a encore quelques années, d'autres chemins pour accéder par les échelles au plateau de Crançot, et qui semblent avoir été abandonnés depuis que le site est moins fréquenté par les locaux. On peut deviner la trace de ces chemins, par le marquage des versants.

Deux sentiers sont clairement visibles. L'un, répertorié sur le plan cadastral, part face au jardinier de buis. Il chemine en lacets pour rejoindre le sentier du chalet des Guides au pied des échelles.

Un autre chemin part depuis le restaurant, au niveau du petit magasin de souvenirs (qui sera détruit). Il gravit la pente en biais pour rejoindre le précédent sentier dans un lacet.

Leur intérêt est de permettre une alternance et une dilution du public sur les chemins. Chacun d'eux subira moins de fréquentation.

Le chemin situé face au restaurant ne sera pas réaménagé. Il pourra constituer une «réserve» permettant ultérieurement de restaurer un autre chemin.

D'autres chemins, au pied des falaises, permettent de descendre vers la vallée. Ils ne sont que rarement utilisés. Il n'est pas souhaitable pour des raisons de sécurité évidentes d'encourager leur fréquentation.

55. Le bâti

Le chalet du haut

Il est présent depuis l'époque des guinguettes et ne s'est heureusement pas transformé depuis. Assez bien intégré au site, l'étalage durant la période estivale, de produits destinés à la vente ainsi que la terrasse envahissent trop le lieu, lui supprimant son cachet initial de site protégé.

Des mesures sont à prendre pour intégrer le commerce dans une démarche qualitative de revalorisation d'un existant.

Les sanitaires publics présents aux grottes

Ils ont été implantés au beau milieu du site. Assez volumineux, ils sont trop présents, d'autant que leur fonction n'est pas des plus nobles. Indispensables néanmoins, ils doivent être repensés et s'intégrer aux éléments construits déjà existants, comme par exemple le chalet de souvenirs.

L'entrée des lieux pourrait se concevoir à l'arrière du bâtiment. La pierre et le bois seront utilisés en façade.

Les halles de pique-nique

Trop vétustes pour être remises en état, elles n'offrent d'ailleurs pas une grande protection. Dans l'organisation générale des lieux, d'autres solutions, mieux adaptées, seront proposées aux visiteurs (cf. plan masse avec la halle couverte et le mobilier installé dans le bosquet de buis).

Leur disparition entre dans une démarche de reconquête du site.

Le chalet du bas

Récemment construit, il n'est pas d'une grande qualité architecturale. Le sol de pierres en opus incertum de la terrasse s'intègre par contre particulièrement bien au site.

De même que pour le chalet du haut, les installations extérieures sont trop éparses et pénalisent la perception du site.



état actuel



état projeté



chalet de vente de souvenirs - état actuel



proposition d'y accoler les sanitaires publics

La ruine du moulin

Irrécupérable, une trace pourrait néanmoins être conservée pour le “rappel” d’un lieu et d’une époque.

Les constructions fermées situées en face du restaurant des grottes

La plus petite servant actuellement de dépôt de boissons au restaurant pourrait être supprimée. Hormis cette fonction, le bâtiment ne possède pas de qualités particulières et handicape la visibilité et la perception du nouveau lieu de vie créé.

La plus grande, n’ayant apparemment plus aucune fonction pourrait servir de halle de pique-nique couverte. On ne conserverait que la structure à colombages, afin de soutenir la toiture et de créer un effet de transparence.

Les sanitaires publics du bas

Identiques à ceux du haut, ils sont cependant mieux intégrés. Relativement à l’écart, en bordure du végétal, leur toiture est cependant trop apparente. On pourrait imaginer un toit à une seule pente qui les rendrait plus discrets. Un muret de pierre, réalisé grâce à la récupération des moellons de la ruine présente à côté pourrait masquer les différents éléments présents peu esthétiques (poubelles).

La ruine du bas

En très mauvais état, elle semble irrécupérable. Ses moellons pourraient néanmoins être utilisés comme parement (cf. photomontage).

sanitaires publics du bas - état actuel



masquer les éléments perturbants



modification de la toiture



VI - UNE MAISON THEMATIQUE ?

Sur certains sites naturels, il existe des besoins en terme d'accueil ou d'information du public.

Dans la vallée du Herisson, par exemple, une Maison de la Reculée est projetée. En effet le site escarpé ne se prête pas à une simple promenade, alors le paysage est « donné à voir » aux visiteurs n'ayant pas les capacités de parcourir l'ensemble de la vallée.

Sur le territoire de Baume les Messieurs, le contexte est différent. Il existe plusieurs points d'accueil du public ou d'arrivée, satisfaisant les besoins actuels : l'Abbaye, les grottes, Granges sur Baume ou Crançot. La diversification des points d'accès n'est pas pénalisant car les intérêts des publics sont différents. S'ils étaient regroupés en un seul point, il pourrait y avoir des impacts liés à une surfréquentation localisée. La répartition des visiteurs sur le site semble donc correctement gérée. Elle peut être améliorée.

Quel thème retenir pour la Maison Thématique ?

■ Maison des Reculées

Le thème est déjà retenu sur un autre site d'importance majeure sur le département.

Le sujet évoqué est certes très riche, mais ne permet pas de nombreux développements en terme de vulgarisation.

La reculée est suffisamment exceptionnelle pour satisfaire dans un premier temps la curiosité des visiteurs.

La reculée se ressent, se parcourt. Elle ne s'explique pas forcément.

Les thématiques qui pourraient être déclinées ne correspondent pas forcément aux attentes actuelles du public.

■ Maison de la Chauve Souris

Cette idée a été évoquée par Monsieur SOUM, maire de Baume les Messieurs, qui souhaite voir une animation se développer sur la commune, destinée au grand public, pour palier à une éventuelle chute de fréquentation des sites naturels.

A son avis, une animation est nécessaire pour maintenir l'économie touristique.

Cependant cette réflexion s'inscrit peu dans le contexte présent de l'étude. En effet, le plan de gestion vise à établir des principes en terme de gestion ou de valorisation du site existant.

Le diagnostic a mis en évidence les principes suivants : il n'est pas nécessaire de créer une animation *exceptionnelle* pour faire un lieu *exceptionnel*.

La restauration d'un paysage « quotidien » peut, dans certains sites, restituer la valeur d'un lieu et le qualifier de remarquable.

La reculée et l'abbaye sont les deux pôles forts du site. Ils sont liés historiquement et formellement. Créer artificiellement un troisième site, sans lien véritable avec les autres risque de perturber la logique du site et banaliser un ensemble cohérent.

Il serait préférable de développer des animations ou des activités liées à la reculée ou à la dimension mystique de l'abbaye et de son environnement.

Un projet de Maison thématique nécessite avant tout une étude de faisabilité pour définir le programme, et estimer les répercussions de l'aménagement sur l'économie touristique. Il est également nécessaire de s'interroger sur les impacts éventuels en terme de paysage ou d'environnement.

Un site d'implantation :

Il n'est pas souhaitable d'avoir un tel aménagement à l'intérieur de la reculée. Le diagnostic a clairement mis en évidence les contraintes du site.

D'autres lieux sont cependant envisageables, à l'extérieur de la reculée, ou hors de la commune :

- A la jonction des reculées de Blois et de Baume,
- A l'entrée du plateau de Sermu
- A Crançot
- A Granges sur Baume
- A Nevy

Le choix du site d'implantation doit prendre en compte différents critères : l'accessibilité, la sensibilité du site, les capacités d'accueil...

Si le principe d'une maison thématique est retenu, il est nécessaire de proposer ce qui n'existe pas ailleurs et un projet de qualité tant dans le concept que dans la réalisation architecturale du bâtiment et des abords. Il faut chercher à élaborer un programme ambitieux voire un concours d'idées international.